



Les ressources fauniques

ENTRER

RETOUR AU MENU



Table des matières

4.	LES RESSOURCES FAUNIQUES	278
4.1	L'HISTORIQUE D'UTILISATION	278
4.2	LES GÉNÉRALITÉS	278
4.3	LA GESTION DU TERRITOIRE ET DES HABITATS FAUNIQUES	279
4.3.1	Les organismes impliqués dans l'exploitation de la faune	282
4.3.2	Les organismes impliqués dans la protection de la faune	288
4.4	LA FAUNE TERRESTRE	292
4.4.1	La grande faune	294
4.4.1.1	L'orignal	294
4.4.1.2	Le cerf de Virginie	305
4.4.1.3	L'ours noir	310
4.4.2	La petite faune terrestre	320
4.4.2.1	Le lièvre d'Amérique	320
4.4.2.2	Les animaux à fourrure	328
4.4.2.3	Les autres animaux à fourrure	338
4.5	LA FAUNE AVIENNE	340
4.5.1	La gélinotte huppée	340
4.5.2	Le tétras du Canada	352
4.5.3	La bécasse d'Amérique	353
4.5.4	La sauvagine	355
4.6	LA FAUNE AQUATIQUE	357
4.6.1	Le Saumon atlantique	357
4.6.2	L'Omble de fontaine	363
4.6.3	L'Omble chevalier	365
4.6.4	L'Éperlan arc-en-ciel	365
4.6.5	Les piscicultures	367
4.6.6	L'élevage en piscicultures et en pourvoiries	367
4.7	LES ESPÈCES FAUNIQUES MENACÉES OU VULNÉRABLES	376
4.8	LE BILAN DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES RELIÉES À LA FAUNE ..	379
4.9	LES CARACTÉRISTIQUES FORESTIÈRES DES HABITATS ACTUELS ...	384
4.9.1	Les types de peuplement et leurs caractéristiques	384
4.10	LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FAUNIQUE	386
4.10.1	L'aménagement terrestre	386
4.10.2	L'aménagement aquatique	386

4.11 LA PROBLÉMATIQUE FAUNIQUE	387
--------------------------------------	-----

Liste des cartes

Carte 1: La localisation des zones de chasse 1 et 2	281
Carte 2: La densité de l'orignal - <i>Les MRC de la Gaspésie</i>	303
Carte 3: Le milieu faunique - <i>MRC Avignon</i>	371
Carte 4: Le milieu faunique - <i>MRC Bonaventure</i>	372
Carte 5: Le milieu faunique - <i>MRC Rocher-Percé</i>	373
Carte 6: Le milieu faunique - <i>MRC Côte-de-Gaspé</i>	374
Carte 7: Le milieu faunique - <i>MRC Denis-Riverin</i>	375

Bibliographie	388
---------------------	-----

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Les directions régionales et bureaux du MEF	283
Tableau 2 :	Les pourvoiries des <i>MRC Avignon, Bonaventure, Rocher-Percé, Côte-de-Gaspé, Denis-Riverin</i>	285
Tableau 3 :	Les organismes impliqués dans l'exploitation de la faune	286
Tableau 4 :	Les organismes impliqués dans la protection de la faune dans les différentes <i>MRC du territoire</i>	290
Tableau 5 :	Territoire présentant les indices de qualité de l'alimentation terrestre (QAT) et les indices de qualité de site comme habitat de fin d'hiver (QP) moyen ou élevé pour l'orignal dans les localités de la <i>MRC Avignon</i>	297
Tableau 6 :	Territoire présentant les indices de qualité de l'alimentation terrestre (QAT) et les indices de qualité de site comme habitat de fin d'hiver (QP) moyen ou élevé pour l'orignal dans les localités de la <i>MRC Bonaventure</i>	298
Tableau 7 :	Indice de qualité de l'habitat (IQH) pour l'orignal - <i>MRC Rocher-Percé, Côte-de-Gaspé et Denis-Riverin</i>	299
Tableau 8 :	Estimation des populations d'originaux par <i>MRC</i>	302
Tableau 9 :	Quantification de l'impact de certaines interventions sylvicoles sur l'habitat de l'orignal	304
Tableau 10:	Occupation des ravages de cerf de Virginie dans les <i>MRC du territoire</i>	305
Tableau 11:	La liste des ravages admissibles au <i>Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerf de Virginie (PAAR)</i> dans la région 11 (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)	309
Tableau 12:	Territoire présentant des indices de qualité d'habitat (IQH) moyen ou élevé pour l'ours noir dans les localités de la <i>MRC Avignon</i>	313
Tableau 13:	Territoire présentant des indices de qualité d'habitat (IQH) moyen, élevé ou optimal pour l'ours noir dans les localités de la <i>MRC Bonaventure</i>	314
Tableau 14:	Indice de qualité de l'habitat (IQHO) pour l'ours noir	315
Tableau 15:	Estimation des populations d'ours noirs par <i>MRC</i>	317

Liste des tableaux (suite)

Tableau 16:	Territoire présentant des indices de qualité d'habitat des peuplements (<i>IQHP</i>) moyen ou élevé pour le lièvre d'Amérique dans les localités de la <i>MRC Avignon</i>	323
Tableau 17:	Territoire présentant des indices de qualité d'habitat des peuplements (<i>IQHP</i>) moyen ou élevé pour le lièvre d'Amérique dans les localités de la <i>MRC Bonaventure</i>	324
Tableau 18:	Indice de qualité de l'habitat (<i>IQHP</i>) pour le lièvre	325
Tableau 19:	Quantification de l'impact de certaines interventions sylvicoles sur l'habitat du lièvre d'Amérique	327
Tableau 20:	Fourrures enregistrées par les commerçants de fourrures brutes - Moyenne annuelle de la récolte totale par espèce et par <i>MRC</i> pour la période de 1992 à 1996 inclusivement	330
Tableau 21:	Territoire présentant des indices de qualité d'habitat (<i>IQH</i>) moyen ou élevé pour la martre d'Amérique dans les localités de la <i>MRC Avignon</i>	332
Tableau 22:	Territoire présentant des indices de qualité d'habitat (<i>IQH</i>) moyen ou élevé pour la martre d'Amérique dans les localités de la <i>MRC Bonaventure</i>	333
Tableau 23:	Indice de qualité de l'habitat (<i>IQH</i>) pour la martre - <i>MRC Rocher-Percé, Côte-de-Gaspé et Denis-Riverin</i>	334
Tableau 24:	Quantification de l'impact de certaines interventions sylvicoles sur l'habitat de la martre d'Amérique	337
Tableau 25:	Territoire présentant (1) les indices de qualité des peuplements de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale (<i>TNAH</i>), (2) les indices de qualité des peuplements d'élevage (<i>ELEV</i>) et (3) les indices de qualité des peuplements de couvert de protection hivernale (<i>COUV</i>), moyen ou élevé pour la gélinotte huppée dans les localités de la <i>MRC Avignon</i>	345
Tableau 26:	Territoire présentant (1) les indices de qualité des peuplements de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale (<i>TNAH</i>), (2) les indices de qualité des peuplements d'élevage (<i>ELEV</i>) et (3) les indices de qualité des peuplements de couvert de protection hivernale (<i>COUV</i>), moyen ou élevé pour la gélinotte huppée dans les localités de la <i>MRC Bonaventure</i>	346

Liste des tableaux (suite)

Tableau 27:	Territoire présentant (1) les indices de qualité des peuplements de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale (<i>TNAH</i>), (2) les indices de qualité des peuplements d'élevage (<i>ELEV</i>) et (3) les indices de qualité des peuplements de couvert de protection hivernale (<i>COUV</i>), moyen ou élevé pour la gélinotte huppée dans les localités de la <i>MRC Rocher-Percé</i>	347
Tableau 28:	Territoire présentant (1) les indices de qualité des peuplements de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale (<i>TNAH</i>), (2) les indices de qualité des peuplements d'élevage (<i>ELEV</i>) et (3) les indices de qualité des peuplements de couvert de protection hivernale (<i>COUV</i>), moyen ou élevé pour la gélinotte huppée dans les localités de la <i>MRC Côte-de-Gaspé</i>	348
Tableau 29:	Territoire présentant (1) les indices de qualité des peuplements de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale (<i>TNAH</i>), (2) les indices de qualité des peuplements d'élevage (<i>ELEV</i>) et (3) les indices de qualité des peuplements de couvert de protection hivernale (<i>COUV</i>), moyen ou élevé pour la gélinotte huppée dans les localités de la <i>MRC Denis-Riverin</i>	349
Tableau 30:	Quantification de l'impact de certaines interventions sylvicoles sur l'habitat de la gélinotte huppée.	350
Tableau 31:	Récolte de saumons par la pêche sportive des rivières à saumon des <i>MRC</i>	361
Tableau 32:	La localisation des pourvoiries et des sites d'élevage en pisciculture des <i>MRC Bonaventure et Avignon</i>	368
Tableau 33:	Les piscicultures des <i>MRC Rocher-Percé, Côte-de-Gaspé et Denis-Riverin</i>	370
Tableau 34:	Les étangs de pêche - <i>MRC Rocher-Percé, Côte-de-Gaspé et Denis-Riverin</i> . . .	370
Tableau 35:	Espèces fauniques menacées ou vulnérables, ou susceptibles d'être désignées ainsi pouvant être présentes dans le territoire de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-les-Îles (<i>AFOGÎM</i>)	377
Tableau 36:	Valeur moyenne des fourrures enregistrées par les commerçants de fourrures brutes entre 1992 et 1996 dans la <i>MRC Avignon</i>	381
Tableau 37:	Tarifs des permis de chasse pour la période s'échelonnant du 1 ^{er} avril 1998 au 31 mars 1999	382
Tableau 38:	Tarifs de permis de piégeage valides du 1 ^{er} août 1998 au 31 juillet 1999	382

Tableau 39: Tarifs de pêche au saumon et tarifs moyens des droits d'accès à une rivière à saumon en 1998	382
Tableau 40: Le tableau des permis en 1999	383

4. LES RESSOURCES FAUNIQUES

4.1 L'HISTORIQUE D'UTILISATION

De tout temps, l'homme a utilisé les ressources fauniques pour s'alimenter, se vêtir et se loger. Les autochtones ont été les premiers sur le territoire gaspésien à prélever les ressources fauniques. Ils ont été suivis par les Européens qui ont pratiqué la traite des fourrures avec les autochtones avant de s'établir définitivement. Depuis ce temps, le prélèvement de la faune est demeuré mais les objectifs ont changé au fil des ans. La chasse et la pêche sont passées d'activités de subsistance à des activités de loisir en raison des modifications du mode de vie des habitants. Le trappage, première activité économique au Québec, est resté une activité qui assure à certains individus un revenu d'appoint intéressant. La pêche sportive au saumon est pratiquée depuis les années 1880 sur les rivières du territoire. L'observation de la faune est pratiquée par un nombre croissant d'adeptes. La Gaspésie se prête bien à ces activités en raison de la grandeur et de l'accessibilité du territoire forestier.

4.2 LES GÉNÉRALITÉS

La Gaspésie est une des régions les plus réputées du Québec pour son milieu naturel encore sauvage. La variété d'habitats allant de l'érablière à bouleau jaune dans la Baie-des-Chaleurs jusqu'à la toundra des sommets des Chic-Chocs permet l'établissement d'un grand nombre d'espèces aux exigences variées. Les forêts privées de la région font toutes partie de la forêt mixte appelée sapinière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau blanc. Cela explique la relative ressemblance de la faune des MRC malgré le fait que le paysage montagneux de la rive nord soit passablement différent de la plaine côtière de la Baie-des-Chaleurs. Malgré cela, on observe certaines différences légères dues essentiellement au climat qui favorise la présence de plus fortes concentrations de feuillus au sud qu'au nord. Cette différence de climat et de végétation affectera également les populations animales et expliquera certaines variations comme l'abondance plus grande de l'orignal dans les MRC du nord et l'abondance plus grande du cerf de Virginie dans les MRC du sud.

Parmi les ressources naturelles que comporte le territoire d'AFOGÎM, les faunes terrestre, ailée et aquatique occupent une place importante dans les activités des communautés locales. L'orignal, qui est l'espèce vedette par excellence, donne lieu chaque année à une véritable migration des chasseurs

en forêt pour la semaine de la chasse.

Le cerf de Virginie est une espèce de gros gibier qui fréquente également la forêt privée de la Baie-des-Chaleurs lorsque ses populations sont à des niveaux normaux (*i.e.* 2 000 à 2 500 bêtes). Le lièvre d'Amérique et la gélinotte huppée sont deux espèces de petit gibier qui sont omniprésentes partout sur le territoire et sont les plus chassées.

Le Saumon atlantique est sans contredit l'espèce de poisson la plus convoitée de notre région. Son agilité, sa puissance et sa combativité recherchés par les pêcheurs ont permis l'établissement d'une industrie récréo-touristique de renommée internationale. L'Omble de fontaine, par son abondance, offre des activités de loisirs à une forte proportion de la population. Par ailleurs, plusieurs espèces d'amphibiens, de reptiles, d'oiseaux, de mammifères et de poissons sont aussi présentes sur le territoire. Partout sur le territoire, les activités reliées à la ressource sont nombreuses. On y pratique la chasse au gros et petit gibier, le piégeage, la pêche sportive et l'observation entre autres.

4.3 LA GESTION DU TERRITOIRE ET DES HABITATS FAUNIQUES

La faune, qu'elle soit terrestre, ailée ou aquatique, est une ressource publique. L'État agit en tant que gestionnaire de cette ressource par sa mise en valeur et sa protection. Les activités de chasse, de pêche et de piégeage sont des activités de plein air très réglementées au Québec. Les règlements sur la chasse et le piégeage sont issus de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (Québec, 1998d). Ceux concernant la pêche sont issus de la *Loi sur les pêches*. Ils sont modifiés au besoin pour éviter la surexploitation des espèces fauniques et assurer une répartition équitable de la ressource entre les usagers.

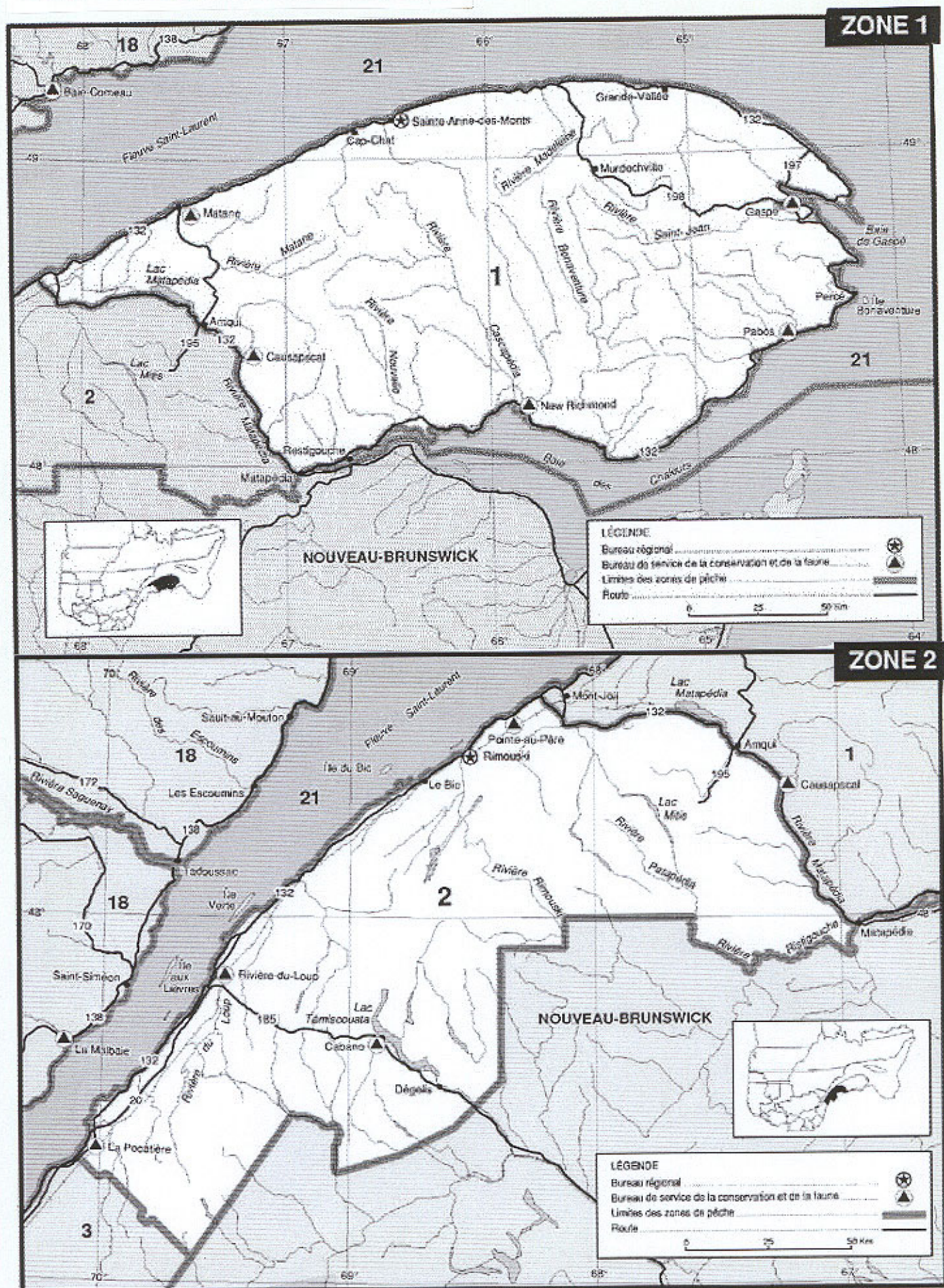
Depuis 1984, le territoire de la province de Québec est divisé en 24 zones intégrées de chasse, de pêche et de piégeage, lesquelles servent à structurer et à réglementer la pratique de ces activités. Ces zones de chasse tiennent compte de la distribution des espèces fauniques. À l'instar des conditions générales de chasse valides pour la province entière, chaque zone de chasse possède ses propres exigences quant aux conditions spécifiques de chasse.

Le territoire d'*AFOGÎM* contient quant à lui deux de ces zones de chasse. Une première zone, soit la zone 1, englobe la péninsule gaspésienne à partir de la rive est de la rivière Matapédia. Les *MRC* Bonaventure, Rocher-Percé, Côte-de-Gaspé et Denis-Riverin sont donc entièrement incluses dans cette zone de chasse. Une deuxième zone située principalement dans le Bas-du-Fleuve, la zone de chasse 2, borde la première zone à l'ouest et ce, jusqu'à La Pocatière. La *MRC* Avignon chevauche ainsi

partiellement la zone 1 et la zone 2.

Un résident du Québec doit être titulaire du certificat du chasseur approprié au type d'engin de chasse qu'il entend utiliser pour pouvoir obtenir son permis de chasse. En forêt privée, toute personne qui désire chasser ou piéger doit obtenir la permission du propriétaire foncier pour accéder à sa propriété (Québec, 1998a et 1998b). Il faut noter que pour la chasse aux oiseaux migrateurs, les lois sont régies par le fédéral, donc le chasseur doit se prémunir d'un permis spécifique.

Carte 1 : Localisation des zones de chasse 1 et 2



4.3.1 Les organismes impliqués dans l'exploitation de la faune

Le ministère de l'Environnement et de la Faune (*MEF*) est le principal acteur en ce qui concerne l'exploitation de la faune en forêt privée. C'est le *MEF* qui rédige les lois et règlements quant à l'utilisation et à la mise en valeur de la ressource faunique (Québec, 1998a, 1998b, 1998d). En matière d'exploitation faunique, les directions régionales du *MEF* se sont vues confier huit mandats (Québec, 1998d) :

- *Assurer et promouvoir la conservation des espèces et des habitats en réalisant des inventaires, des suivis d'exploitation, des évaluations de l'état des populations ainsi que des aménagements fauniques et ce, dans un esprit de développement durable;*
- *Fournir l'expertise scientifique et technique aux ministères, partenaires et intervenants locaux et régionaux et assurer la responsabilité des permis à caractère scientifique;*
- *Assurer la gestion de la production piscicole des stations gouvernementales;*
- *Assurer le soutien aux partenaires en matière de gestion faunique, notamment dans les territoires structurés (ZEC, pourvoiries, réserves, parcs, terres et boisés privés, refuge faunique);*
- *Participer à la mise en œuvre des programmes ministériels de soutien financier en matière de faune et des habitats;*
- *Fournir l'expertise faunique nécessaire au maintien ou au développement des activités reliées à l'utilisation et la mise en valeur de la faune en région, soit sur les territoires fauniques, les terres privées ou le territoire libre;*
- *Encadrer et contrôler les prélèvements commerciaux par l'émission de permis requis;*
- *Établir la programmation annuelle des interventions requises en matière d'aménagement et d'exploitation de la faune et prévoir les formes et les limites de contrôle et d'utilisation de toutes les espèces fauniques de la région en fonction du niveau de récolte et de l'état des populations.*

Aujourd'hui, le ministère de l'Environnement et de la Faune gère toujours le piégeage sur la base de la politique adoptée en 1984 (ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche d'alors) (Québec, 1996a).

En Gaspésie, les différents bureaux du *MEF* se partagent la gestion de la ressource faunique et de l'environnement (tableau 1). Ainsi, les instances du bureau local de Gaspé sont chargées de la gestion des animaux à fourrure et du saumon alors que ceux du bureau local de New Richmond sont mandatés de la gestion du gros gibier.

Tableau 1 : Les directions régionales et bureaux du **MEF**

Direction	Adresse	Localité	Téléphone
Direction régionale du Bas-Saint-Laurent	212, avenue Belzile	Rimouski	(418) 727-3511
Direction régionale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	124, 1 ^{ère} Avenue ouest	Sainte-Anne-des-Monts	(418) 763-3301
Bureau local	308, chemin de St-Edgar	New Richmond	(418) 392-4436
Aménagement et Exploitation de la Faune – Conservation de la Faune	11, rue de la Cathédrale	Gaspé	(418) 360-8444
Station piscicole	12, route du Lac	Anse-Pleureuse	(418) 797-2861

La Fédération québécoise de la Faune (FQF) est un organisme sans but lucratif qui, via le Conseil régional de la faune de la Gaspésie/Bas-St-Laurent/Îles-de-la-Madeleine, regroupe plusieurs membres individuels, associations de chasse et pêche et membres associés corporatifs.

La mission de la Fédération est de :

- Promouvoir la pratique de la chasse et de la pêche sportive, entre autres, auprès des jeunes;
- Défendre les intérêts des chasseurs et des pêcheurs;
- Développer un comportement responsable des chasseurs et des pêcheurs, notamment envers la faune et les propriétaires des territoires où ils pratiquent leurs activités;
- Promouvoir la conservation et la mise en valeur des espèces et des habitats fauniques dans le but d'un prélèvement.

Divers organismes locaux sont impliqués dans l'exploitation de la faune, mais la grande majorité se rapporte à la pêche au saumon dans des ZEC. On compte d'ailleurs en plus de ces organismes gérant la ressource saumon, des organismes gérant des ZEC ayant d'autres vocations. On n'a qu'à prendre l'exemple de la ZEC des Anses qui est gérée par le Centre de plein air Harfang des Neiges Inc. ou l'Association de chasse et de pêche de Gaspé qui s'occupe de la ZEC York- Baillargeon. En plus de ces organismes, on comptera également un certain nombre de pourvoiries pratiquant des activités de chasse et de pêche.

Des services de pourvoirie sont aussi offerts pour la pêche au saumon, la pêche à la truite et la pêche blanche dans différentes municipalités. Pour la chasse, les pourvoyeurs de la région offrent des services pour la chasse à l'ours, aux cerfs, aux faisans et à la bécasse. Une liste de ces établissements est présentée au tableau 2. Avec les projets de forêt habitée en cours, des développements sont prévisibles dans ce domaine.

Tableau 2 : Les **pourvoiries** des *MRC Avignon, Bonaventure, Rocher-Percé, Côte-de-Gaspé, Denis-Riverin*

<u>MRC</u>	<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Activité</u>
Avignon	Hôtel Môtel Ristigouche	3, rue des Saumons Matapédia	Saumon et ours
	Pourvoirie des Mics-Macs de la Grande-Cascapédia	10, rue Droken Maria	Saumon
	Pourvoirie de l'Anse-aux-Pirates	137B, boul. Perron Est Escuminac	Éperlan
Bonaventure	Pourvoirie Bernard Dubé	148, rang 4 Ouest New Richmond	Saumon, faisan et cerf
	Pourvoirie des Lacs Robidoux	188, boul. Perron Est New Richmond	Omble de fontaine, petit gibier, cerf, orignal et ours
	Pourvoirie Le Camp Brûlé	462, chemin Mercier New Richmond	Saumon
	Camp Bonaventure Ltée	79, boul. Gérard D. Lévesque, Paspébiac	Saumon et bécasse
Rocher-Percé	Pourvoirie forestière des Trois Couronnes	29, La Grande-Allée est, Grande-Rivière	Saumon, ours et petit gibier
	Ferme du Petit Moulin	97, route 132, Ste-Thérèse-de-Gaspé	Omble de fontaine, saumon, sanglier, faisan et daim
	Pourvoirie de la rivière Malbaie	Barachois, Percé	Saumon
	Allen J. Paulmert outfitters	Ruisseau Petite Fourche Barachois, Percé	Omble de fontaine, ours et petit gibier
Côte-de-Gaspé	Pourvoirie du Lac Beauséjour	135, rue Principale Petite-Vallée	Omble de fontaine, ours, cerf (élevage) et petit gibier
Denis-Riverin	Le Gîte du chevreuil	760, Route 299 Cap-Seize	Cerf et orignal

Tableau 3 : Organismes impliqués dans l'exploitation de la faune

MRC	Entreprises	Siège social
Avignon	Association Chasse et Pêche Baie-des-Chaleurs	Carleton
	Société de restauration et de gestion de la rivière Nouvelle	Nouvelle
	Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia	Matapédia
	Rivière Ristigouche (partie québécoise)	
Bonaventure	Association des pêcheurs sportifs de la rivière Bonaventure	Bonaventure
	Association des pêcheurs sportifs des rivières Cascapédia	New Richmond
	Société de gestion du saumon de la rivière Cascapédia	Grande-Cascapédia
Rocher-Percé	Société de gestion de la rivière Grande-Rivière	Grande-Rivière
	Le regroupement pour la restauration de la rivière Petit Pabos	Pabos
Côte-de-Gaspé	Association Chasse et Pêche	Gaspé
	Association Chasse et Pêche	Rivière-au-Renard
	Association Chasse et Pêche	Saint-Maurice
	Association Chasse et Pêche	Petite-Vallée
	Société de gestion des rivières du Grand Gaspé Inc. York - (Dartmouth - Saint-Jean - York)	Gaspé
Denis-Riverin	Association Chasse et Pêche Gaspésienne inc.	Sainte-Anne-des-Monts
	Association Chasse et Pêche Mont-Louis inc.	Mont-Louis
	Corporation de développement de la rivière Madeleine inc.	Madeleine Centre
	Association de Chasse et Pêche	Mont-St-Pierre

Au niveau régional, l'Association sportive chasse et pêche Baie-des-Chaleurs veut faire la promotion de la pratique de la chasse et de la pêche notamment auprès des jeunes. Elle veut promouvoir la conservation et la mise en valeur des espèces fauniques et de leurs habitats.

Sur quelques rivières, des clubs privés jouissent de droits exclusifs qu'ils acceptent de partager avec les gestionnaires de ZEC saumon. La gestion de la ressource et le gardiennage font l'objet d'entente entre les organismes et les sociétés de gestion en charge de ces rivières, c'est le cas sur la rivière Bonaventure. Le Regroupement des gestionnaires de rivières à saumon du Québec, nouvellement créé, voit à la commercialisation du produit et à la représentation des gestionnaires auprès des instances gouvernementales. La Fédération québécoise du Saumon atlantique, seul organisme reconnu par l'État, voit à regrouper les intérêts des pêcheurs, des associations et corporations intéressées par la pêche au saumon.

4.3.2 Les organismes impliqués dans la protection de la faune

En matière de protection de la ressource faunique, les directions régionales du *MEF* se sont également vues confier huit mandats (Québec, 1998d) :

- ★ *Préparer et mettre en application des plans de protection (patrouilles, enquêtes, etc.);*
- ★ *Assurer la production et le suivi des dossiers d'infraction dans le processus judiciaire et des plaintes de braconnage;*
- ★ *Superviser et contrôler les activités relatives à la protection de la faune et des habitats sur les territoires à gestion déléguée;*
- ★ *Sélectionner, former et nommer les auxiliaires de la conservation de la faune et assurer la vérification du travail de protection effectué;*
- ★ *Assurer le contrôle des déprédateurs en répondant aux plaintes, en intervenant directement ou en conseillant les victimes sur les moyens à prendre pour régler les problèmes;*
- ★ *Émettre les autorisations spéciales pour les activités fauniques à caractère scientifique ou éducatif et les permis pour la chasse à l'intention des personnes handicapées;*
- ★ *Fournir des renseignements et des conseils relatifs à la protection de la faune et de ses habitats aux partenaires du ministère (pourvoies, ZEC, sociétés de gestion, etc.) et aux citoyens dans le cadre d'activités d'éducation, d'information ou de formation;*
- ★ *Collaborer à la cueillette de données statistiques et biologiques en vue d'une meilleure gestion de la faune et de ses habitats;*

On retrouve aussi d'autres organismes impliqués dans la conservation de la faune au Québec, organismes tels le Fonds mondial pour la nature (*WWF*) et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (*UQCN*). Cette dernière est un organisme à but non lucratif dont le mandat est d'éduquer le public et d'intervenir au niveau politique lors d'examen publics de projets d'envergure.

La Fondation de la Faune du Québec (FFQ), organisme para-gouvernemental relevant du MEF, a comme mandat de promouvoir la protection des habitats fauniques, la mise en valeur de ces habitats, l'acquisition et le transfert de connaissances concernant les habitats fauniques, et de soutenir financièrement les interventions admissibles visant à améliorer les habitats fauniques (FFQ, 1997).

Des programmes d'aide sont disponibles en forêt privée : *Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie (PAAR)* (FFQ, 1998a), le *Programme d'amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA)* (FFQ, 1998b), le *Programme d'aide aux projets de formation et de sensibilisation aux habitats et aux moyens de les protéger et de les mettre en valeur* (FFQ, 1997a) et le *Programme de soutien aux projets d'acquisition de connaissances (expérimentation et développement)* (FFQ, 1997b). Les conseillers, à l'aide individuelle ou regroupée, sont en mesure d'informer le propriétaire forestier désirant aménager les habitats fauniques sur son lot boisé.

Au niveau local, les groupes environnementalistes, CREGIM (Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine) et Environnement Vert Plus veillent à la conservation des espèces et des habitats. Le Club des Ornithologues de la Gaspésie (COG) sensibilise la population à la conservation des habitats fauniques par l'entremise de l'observation des oiseaux. Il participe également à la conservation de plusieurs barachois dont celui de Malbaie.

Le Syndicat des producteurs de bois avec son guide des saines pratiques d'intervention participe à la protection de la faune en Gaspésie. Les MRC avec leur schéma d'aménagement jouent également un rôle dans la protection et la conservation de la faune. Enfin, en élaborant des plans d'aménagement intégré des ressources forestières sur terres privées, les conseillers forestiers, qu'ils soient concernés par l'aide individuelle ou l'aide regroupée, ont un rôle à jouer en conservation de la faune.

Parmi les organismes voués à la protection de la faune, on peut inclure tous ceux qui gèrent les ZEC de la Gaspésie dont la Fédération des Pourvoyeurs du Québec (FPQ), l'Association des Trappeurs Indépendants (APTI), la Société d'Établissement de Plein-Air du Québec (SEPAQ) et la Table régionale Faune. Bien que ces organismes soient impliqués dans l'exploitation, ils ont également un mandat de conservation de la faune. À ceux-là, on peut ajouter les nombreuses associations Chasse et Pêche membres, pour un certain nombre d'entre eux, de la Fédération Québécoise de la Faune. Mentionnons, cependant, que l'organisme Canards Illimités, voué au développement des populations d'oies et de canards, n'est pas actif dans notre région.

Tableau 4 : Les organismes impliqués dans la protection de la faune dans les différentes *MRC du territoire*

<u>Organisme</u>	<u>Adresse</u>	<u>Téléphone</u>
Club des Ornithologues de la Gaspésie	C.P. 334 Pabos, G0C 2H0	689-2527
Comité de protection de la Baie-des-Chaleurs-Stratégie-Saint-Laurent (ZIP)	C.P. 1001 Maria, G0C 1Y0	759-3644
Comité de protection de la santé et de l'environnement de Gaspé	574, boul. Douglas Douglastown, G0C 1M0	368-1160
Conseil régional de l'environnement	106A, Port-Royal Bonaventure, G0C 1E0	534-4498
Enjeu-CEGEP de la Gaspésie et des Îles	96, rue Jacques-Cartier, C.P. 590, Gaspé, G0C 1R0	368-2201
Environnement Vert-Plus	C.P. 1001 Maria, G0C 1Y0	759-3614
Récupération La Récolte inc.	C.P. 702 Sainte-Anne-des-Monts G0E 2G0	763-5402
Société de gestion des rivières du Grand-Gaspé inc.	207, Mgr Leblanc Gaspé, G0C 1R0	368-2324
Parcs du Rocher Percé et de l'Île Bonaventure	C.P. 310 Percé, G0C 2L0	782-2240
Regroupement pour la restauration des trois rivières Pabos	293, Grande-Allée est Grande-Rivière, G0C 1V0	689-4912

À l'heure actuelle, plusieurs dossiers importants occupent le MEF sur notre territoire. Le dossier le plus urgent concerne le cerf de Virginie dont la population locale a subi une chute drastique à partir de 1992. Le MEF travaille maintenant sur un plan d'aménagement de ravages qu'il compte mettre en place avec l'aide de la population. Toujours dans le domaine du gros gibier, le MEF devra présenter son plan de gestion de l'orignal pour 1999.

Un autre dossier important est celui de la protection des habitats fauniques incluant le dossier du caribou des Chic-Chocs qui devrait être désigné espèce menacée dès 1999. Côté animaux à fourrure, le Ministère élabore un nouveau système de gestion du piégeage (UGAF) qui devrait être mis en œuvre au cours des prochaines années. Ce système aurait pour effet d'assigner tous les trappeurs œuvrant sur les terres publiques à des secteurs prédéterminés comme c'est le cas dans les réserves.

En ce qui concerne le Saumon atlantique, le MEF a débuté l'élaboration d'un plan de gestion du Saumon atlantique. Ce plan de gestion viserait à organiser les actions dans ce domaine afin de stabiliser le niveau de production des rivières pour ensuite l'augmenter.

4.4 LA FAUNE TERRESTRE

On peut résumer les besoins fondamentaux de la faune terrestre de la manière suivante :

- ✓ Un espace vital pour maintenir les populations;
- ✓ Un abri pour se protéger des rigueurs du climat et des prédateurs;
- ✓ Des endroits pour se nourrir et s'abreuver;
- ✓ Des endroits pour se reproduire;
- ✓ Des espaces pour se déplacer.

La qualité d'un habitat pour une espèce faunique est estimée à partir des caractéristiques de l'habitat qui sont importantes pour l'espèce. Ces caractéristiques peuvent être l'âge du peuplement, ses essences, sa densité, etc. L'indice de qualité d'habitat (*IQH*) représente un niveau de qualité d'habitat théorique et prédictif (donc qu'il sera toujours possible de raffiner) pour une espèce faunique et pour une unité territoriale donnée.

Les *IQH* servent :

- 1) d'indicateur du potentiel d'un site à soutenir une population de l'espèce indicatrice (ou d'espèces associées au même genre d'habitat);
- 2) à déterminer l'homogénéité d'une région quant à la diversité des peuplements qui la composent (étant donné que les espèces indicatrices sont associées à certains types de peuplement);
- 3) à nous renseigner sur les impacts à court terme des interventions sylvicoles sur l'habitat de quelques espèces animales (Samson, 1996; Lafond, 1997).

Dans le présent ouvrage, les *IQH* ont été calculés à partir des données d'inventaire écoforestier du troisième programme décennal, données compilées par le ministère des Ressources naturelles du Québec. Le logiciel '*IQH*' du ministère de l'Environnement et de la Faune a quant à lui servi à calculer les indices (Routhier, 1996). Les *IQH* ont été calculés selon le concept de *filtre brut* pour quelques espèces fauniques "*parapluie*" ou "*indicatrices*" et ce, par municipalité et par *MRC*.

Cinq espèces fauniques ont été retenues pour le calcul des *IQH*, soit l'orignal, l'ours noir, le lièvre d'Amérique, la martre d'Amérique, la gélinotte huppée. À chacune de ces espèces est associé un habitat particulier. Par exemple, l'orignal occupe un grand domaine vital alors que le lièvre, espèce ubiquiste, occupe un petit domaine vital. La martre d'Amérique est représentative de la forêt résineuse mature et surannée alors que le Grand Pic est associé aux stades matures et surannés de la forêt feuillue. La gélinotte huppée, quant à elle, occupe les stades gaulis-perchis de la forêt feuillue.

Ainsi, si un territoire est propice à une de ces espèces, les autres espèces associées à ce type de strate pourront en bénéficier, ces dernières possédant un domaine vital plus petit. On fait aussi d'une pierre deux coups parce que la plupart des espèces indicatrices sont aussi des gibiers ou des animaux à fourrure importants. Cette modélisation nous renseigne donc sur les potentiels de chasse et de piégeage d'un territoire donné.

Le logiciel a permis l'analyse complète de toutes les strates forestières à l'intérieur des terres du domaine privé des cinq MRC.

L'*IQH* se calcule en utilisant la superficie totale des municipalités et non pas seulement le territoire forestier, c'est-à-dire les zones habitées incluses. Une friche ou un dénudé humide peut être un bon territoire pour une espèce.

En général, plus l'unité territoriale analysée par le logiciel est grande, plus les *IQH* seront fiables. *Dans la présente étude, les résultats se lisent à l'échelle de municipalités et des MRC. Les résultats approximatifs, faut-il ajouter, ne nous renseignent que sur la capacité d'un territoire à soutenir une population potentielle d'une espèce faunique donnée. L'influence de l'habitat sur la distribution de l'espèce est évidente (Courtois, 1993). De plus, la qualité du couvert a un impact sur les mortalités dues à la chasse et à la prédation.*

4.4.1 La grande faune

4.4.1.1 L'orignal

La description de l'habitat

L'orignal (*Alces alces*) possède un grand domaine vital. La taille du domaine vital de l'orignal est de 112 km² pour les femelles adultes, de 131 km² pour les mâles adultes et de 66 km² pour les juvéniles (Québec, 1993b). Son domaine vital varie toutefois en fonction de la saison pour atteindre un minimum lors des saisons automnales (19 km²) et hivernale (36 km²).

Durant l'été, les mouvements des orignaux sont habituellement associés aux plans d'eau et plus particulièrement aux marais et aux baies dans lesquels poussent des plantes aquatiques (figure 9). Ce type d'alimentation diminue vers la fin de l'été, période pendant laquelle l'orignal se met à fréquenter des territoires plus élevés, des peuplements feuillus et des milieux ouverts (bûchers, brûlis, tourbières). L'influence de l'habitat sur la distribution de l'espèce est évidente (Courtois, 1993). De plus, la qualité du couvert a un impact sur les mortalités dues à la chasse et à la prédation.

Les sites à potentiel faunique

Pour l'orignal et contrairement à d'autres espèces fauniques comme la martre d'Amérique, il ne semble pas exister de périodes plus critiques que d'autres pour sa survie. Courtois (1993) a identifié cinq éléments qui doivent être présents dans le milieu pour satisfaire aux besoins de l'orignal :

- ◆ *Une strate d'alimentation terrestre abondante et diversifiée, principalement composée de ramilles et feuilles décidues;*
- ◆ *Un accès à des milieux humides fournissant nourriture aquatique et régulation thermique en été;*
- ◆ *Un couvert de fuite, principalement une forêt peu déboisée pour réduire la mortalité due à la chasse et à la prédation;*
- ◆ *Un couvert de protection résineux afin de minimiser les pertes énergétiques et stimuler la thermorégulation en fin d'hiver;*
- ◆ *Des habitats spécifiques tels sites de vêlage, salines, etc.*

De plus, ces différentes composantes de l'habitat doivent être caractérisées par un certain entremêlement afin de satisfaire les besoins de l'orignal.

Le calcul de l'indice de qualité d'habitat (IQH) pour l'orignal est effectué selon la méthode proposée par Courtois (1993) et ce, en fonction des outils et des connaissances disponibles:

$$IQH = (QAT \times QAA \times QCF \times QCP)^{1/2}$$

Où QAT est l'indice de qualité de l'alimentation terrestre;
QAA est l'indice de qualité de l'alimentation aquatique;
QCF est l'indice de qualité du couvert de fuite;
QCP est l'indice de qualité du couvert de protection;

Puisque les données d'inventaire du troisième programme décennal des MRC ne sont pas complètes à ce jour et vue la non-disponibilité des cartes écoforestières numérisées, les valeurs QAA, QCF et QCP ne peuvent être calculées.

Toutefois, un indice de qualité d'alimentation terrestre (QAT) a pu être calculé pour chacune des municipalités des MRC. L'indice QAT est calculé en utilisant la relation suivante (Courtois, 1993):

$$QAT = (IA \times QN)^{1/2}$$

Où la variable IA, variant de 0 à 1, est l'indice d'attraction de l'orignal pour différents milieux. Il semble que l'orignal n'utilise pas l'habitat de façon aléatoire puisque la fréquentation d'un milieu dépend de sa disponibilité, de la saison et du sexe de la bête. La variable QN réfère à la qualité nutritionnelle des peuplements forestiers pour l'orignal en fonction de leur classe d'âge. Plus un peuplement est jeune, plus la valeur de QN sera élevée.

Également, la variable de qualité de site comme habitat d'hiver (QP) qui est une composante de QCP a pu être utilisée. L'indice QP est en lien étroit avec la capacité d'un peuplement à intercepter les chutes de neige. Plus l'interception est élevée (cédrière, sapinière), plus la valeur de QP le sera. De manière similaire, plus l'interception est faible (pinèdes, feuillus), plus l'indice sera faible.

Selon les tableaux 5 et 6, plus de 46% de la superficie de toutes les municipalités des MRC Avignon et Bonaventure présentent un indice QAT moyen ou élevé. Le portrait global des deux MRC de la Baie-des-Chaleurs démontre que la majorité des superficies obtient une valeur de QAT élevée (65.8% pour Bonaventure et 56.7% pour Avignon). L'alimentation terrestre de l'orignal ne semble donc pas être, par modélisation mathématique, un problème dans les deux MRC. Plus précisément, ce sont les secteurs de Rivière-Nouvelle/Ruisseau-Harrisson et Rivière-Bonaventure qui offrent les plus grandes proportions de territoire offrant des indices QAT moyens et élevés, avec des valeurs de 81.9% et 82% respectivement.

Pour ce qui est de l'indice de qualité de site comme habitat de fin d'hiver (QP), les résultats sont sensiblement les mêmes que ceux de l'indice QAT. Ce sont les deux mêmes endroits, Rivière-Nouvelle/Ruisseau-Ferguson et Rivière-Bonaventure, qui offrent les plus grandes proportions de territoire offrant des indices QP moyens et élevés, avec des valeurs de 77.2% et 73.6% respectivement. La présence d'habitats de fin d'hiver pour l'orignal ne semble donc pas être, à la lumière des résultats de modélisation mathématique, problématique dans les deux MRC.

En se référant au tableau 7, on remarque que le QAT est relativement bon dans les trois MRC localisées au nord et à l'est de la péninsule et que les résultats sont assez comparables entre eux, bien que l'on observe des résultats quelque peu supérieurs dans Rocher-Percé. C'est d'ailleurs dans cette MRC que l'on retrouve les municipalités avec les proportions de potentiels moyen et élevé les plus importants: Anse-aux-Gascons (82.4%), Port-Daniel (81.1%) et Newport (78.2%). Inversement, c'est dans cette MRC que l'on retrouve globalement, la qualité du couvert de protection les plus faibles indices QP, les plus élevés sont situés sur les terres privées des territoires non municipalisés (TNO) dans Côte-de-Gaspé (75,4%) et à Rivière-Madeleine (76%) et Mont-Louis (67.6%) dans Denis-Riverin.

Tableau 5 : Territoire présentant les indices de qualité de l'alimentation terrestre (QAT) et les indices de qualité de site comme habitat de fin d'hiver (QP) moyen ou élevé pour l'**original** dans les localités de la *MRC Avignon*

<i>Localité</i>	<i>QAT (ha)</i>	<i>QP (ha)</i>	<i>Territoire privé (ha)</i>	<i>QAT (%)</i>	<i>QP (%)</i>
<i>Maria</i>	4 720	4 135	8 455	55.8	48.9
<i>Carleton</i>	2 654	3 050	7 080	37.5	43.1
<i>St-Omer</i>	1 727	2 209	4 124	41.9	53.6
<i>Nouvelle</i>	7 434	6 408	13 792	53.9	46.5
<i>Escuminac</i>	4 017	3 140	6 932	57.9	45.3
<i>Pointe-à-la-Croix</i>	4 472	3 289	7 159	62.5	45.9
<i>Ristigouche (sud-est)</i>	2 827	1 707	4 287	65.9	39.8
<i>St-André-de-Restigouche</i>	6 181	3 989	8 986	68.8	44.4
<i>Matapédia</i>	4 163	3 000	7 167	58.1	41.9
<i>St-Alexis-de-Matapédia</i>	4 640	3 771	8 428	55.1	44.7
<i>St-François-d'Assise</i>	6 516	5 428	9 903	65.8	54.8
<i>L'Ascension-de-Patapédia</i>	2 464	2 421	5 604	44.0	43.2
<i>Rivière-Nouvelle/Ruisseau-Fergusson</i>	906	854	1 106	81.9	77.2
Total	52 721	43 401	93 023	-	-
Moyenne	-	-	-	56.7	46.7

Tableau 6 : Territoire présentant les indices de qualité de l'alimentation terrestre (QAT) et les indices de qualité de site comme habitat de fin d'hiver (QP) moyen ou élevé pour l'**original** dans les localités de la *MRC Bonaventure*

<i>Localité</i>	<i>QAT (ha)</i>	<i>QP (ha)</i>	<i>Territoire privé (ha)</i>	<i>QAT (%)</i>	<i>QP (%)</i>
<i>Shigawake</i>	3 157	1 482	4 884	64.6	30.3
<i>St-Godefroi</i>	2 997	1 659	4 189	71.5	39.6
<i>Hopetown</i>	3 793	2 472	5 012	75.7	49.3
<i>Hope</i>	4 130	2 313	5 601	73.7	41.3
<i>Paspébiac</i>	5 275	3 069	7 563	69.7	40.6
<i>New Carlisle</i>	5 068	3 566	6 689	75.8	53.3
<i>Bonaventure</i>	5 344	3 896	10 734	49.8	36.3
<i>St-Elzéar</i>	6 279	4 402	8 178	76.8	53.8
<i>St-Siméon</i>	3 611	2 562	5 665	63.7	42.5
<i>Caplan</i>	4 866	3 333	8 635	56.4	38.6
<i>St-Alphonse</i>	7 431	5 265	9 577	77.6	55.0
<i>New Richmond</i>	6 333	5 691	10 483	60.4	54.3
<i>Cascapédia</i>	2 567	2 242	4 206	61.0	53.3
<i>Rivière-Bonaventure</i>	768	690	937	82.0	73.6
Total	68 147	47 784	103 613	-	-
Moyenne	-	-	-	65.8	46.1

Tableau 7 : Indice de qualité de l'habitat (IQH) pour l'original - *MRC Rocher-Percé, Côte-de-Gaspé et Denis-Riverin*

Original (QAT % QP) - Rocher-Percé

Localité	QAT (ha)	QP (ha)	Territoire privé (ha)	QAT (%)	QP (%)
<i>Percé</i>	23 918	15 844	33 782	70.8	46.9
<i>Sainte-Thérèse</i>	2 293	1 494	3 474	66.0	43.0
<i>Grande-Rivière</i>	5 157	4 005	8 861	58.2	45.2
<i>Saint-François-de-Pabos</i>	3 713	2 550	4 545	81.7	56.1
<i>Pabos</i>	1 254	686	2 042	61.4	33.6
<i>Chandler</i>	1 210	756	1 795	67.4	42.1
<i>Pabos-Mills</i>	1 378	855	2 149	64.1	39.8
<i>Newport</i>	4 610	3 215	5 888	78.3	54.6
<i>Anse-aux-Gascons</i>	5 174	3 030	6 287	82.3	48.2
<i>Port-Daniel</i>	9 417	4 238	11 611	81.1	36.5
<i>TNO</i>	5 481	4 275	8 869	61.8	48.2
Total	63 605	40 948	89 303	72.6%	45.5

Original (QAT & QP) - Côte-de-Gaspé

Localité	QAT (ha)	QP (ha)	Territoire privé (ha)	QAT (%)	QP (%)
Gaspé	53 457	34 135	71 562	74.7	47.7
Cloridorme	2 015	1 656	2 723	74	60.8
Petite-Vallée	1 152	1 138	2 039	56.5	55.8
Grande-Vallée	2 200	2 065	3 649	60.3	56.6
TNO	2 588	2 993	3 970	65.2	75.4
Total	61 412	41 987	83 943	72.1	51.1

Tableau 7 (suite)

Original (QAT & QP) - Denis-Riverin

Localité	QAT (ha)	QP (ha)	Territoire privé (ha)	QAT (%)	QP (%)
<i>Rivière-Madeleine</i>	6 842	6 332	8 331	77.8	76.0
<i>Mont-Louis</i>	3 582	4 332	6 408	55.9	67.6
<i>Mont-St-Pierre</i>	40	486	1 203	36.6	40.4
<i>Rivière-à-Claude</i>	2 485	2 645	4 568	54.4	57.9
<i>Marsoui</i>	1 296	1 547	2 566	50.5	60.3
<i>La Martre</i>	3 496	3 385	5 297	66.0	63.9
<i>Tourelle</i>	3 272	2 967	5 556	58.9	53.4
<i>Sainte-Anne-des-Monts</i>	7 258	5 081	10 369	70.0	49.0
<i>Cap-Chat</i>	8 308	7 032	12 272	67.7	57.3
<i>Capucins</i>	3 741	2 007	5 453	68.6	36.8
<i>TNO</i>	57 835	18 544	75 999	76.1	24.4
Total	98 195	54 356	138 022	66.5	56.9

Les deux composantes de l'IQH qui n'ont pu être utilisées ici pourraient faire varier sensiblement ces résultats. La forêt privée est une bande qui ceinture la forêt publique. Étant donné l'étendue du territoire que parcourt un orignal, son habitat chevauche la forêt privée et la forêt publique.

Étant donné l'importance des cinq différentes composantes de l'habitat mentionnées précédemment, et vue l'importance de leur entremêlement dans l'habitat de l'espèce, il serait donc important de calculer l'IQH afin de mesurer adéquatement la qualité réelle de l'habitat lorsque les outils et les données seront disponibles.

Un nouveau plan de gestion quinquennal (1999-2003) de l'orignal sur le territoire québécois sera bientôt disponible. Des consultations publiques visant à rassembler les opinions et les commentaires des chasseurs ont été réalisées à la fin du mois d'août 1998 pour le plan de gestion de la zone de chasse 1 (Gaspésie). Il serait adéquat d'effectuer une mise à jour des connaissances de l'état actuel des populations lorsque le document sera publié.

La densité et les statistiques de chasse

Parmi tous les facteurs limitant la croissance des populations d'originiaux au Québec, la chasse est de loin le plus important (Courtois, 1993). Toutefois, la densité moyenne des populations d'originiaux sur le territoire gaspésien est parmi les plus basses en terre publique hors réserve de la province (environ 1 orignal par 10 km² contre 4 par 10 km² dans les Monts Chics Chocs).

En terme de récolte, le nombre d'originiaux tués dans la zone de chasse 1 est passé d'environ 750 à 100 et ce, de 1991 à 1997. Ces statistiques représentent un taux d'exploitation hors réserve de 27,5% alors que les objectifs d'exploitation hors réserve pour 1998 est de 20% (Québec, 1998g). Les mesures de protection des femelles ont fait passer le nombre de femelles récoltées dans la zone de chasse 1 d'environ 230 à 100 bêtes pour la même période. En vue du prochain plan de gestion quinquennal de l'orignal (1999-2003), le *MEF* recommande et prévoit l'utilisation de la modalité dite de l'alternance, où les femelles sont chassées sans contingentement une année sur deux (Québec, 1998g).

Le tableau 8 présente une estimation des populations d'originiaux en 1997 pour les *MRC*. Il faut noter que les données incluent la forêt privée et la forêt publique puisque souvent lors de la compilation de l'enregistrement des bêtes, on ne fait pas la distinction, mais un fichier a été créé pour tirer les bêtes abattues en forêt privée au niveau du gros gibier.

Tableau 8 : Estimation des populations d'originaux par MRC

MRC	Population ⁽¹⁾ potentielle	Population ⁽¹⁾ actuelle	Récolte potentielle ⁽¹⁾ (annuelle) forêt privée et publique	Récolte actuelle ⁽¹⁾ (annuelle)	Récolte totale en territoire privé 1988 à 1997 *
Avignon	1 164	303	61	53	75
Bonaventure	1 496	389	78	46	53
Rocher-Percé	1 096	285	57	57	156
Côte-de-Gaspé	1 312	341	68	80	56
Denis-Riverin	1 724	448	90	145	63

Source ⁽¹⁾ : MEF, 1997.

⁽²⁾ : MEF, 1998.

* Population potentielle évaluée selon la situation observée dans la réserve Chic-Choc. Source : FAPAQ.

Aussi, la gestion du troupeau gaspésien est pratiquée de façon à augmenter leur nombre. Cette croissance est d'ailleurs facilitée par un des plus hauts taux de productivité de la province avec un rapport de 81 veaux pour 100 femelles. Des données tirées des résultats de la chasse de 1996 laissent croire que la population est en pleine croissance même si, cette année là, la Gaspésie était déjà la seconde région où la récolte a été la plus importante de la province. Elle n'était devancée que par la région de chasse du Saguenay-Lac-St-Jean/Haute-Côte-Nord .

Selon l'inventaire effectué en 1992, les densités les plus élevées se trouvent dans la partie nord de la Gaspésie où l'on retrouve également les plus grandes concentrations de son habitat favori. Cette constatation s'applique également à la forêt privée où l'on observe le même phénomène.

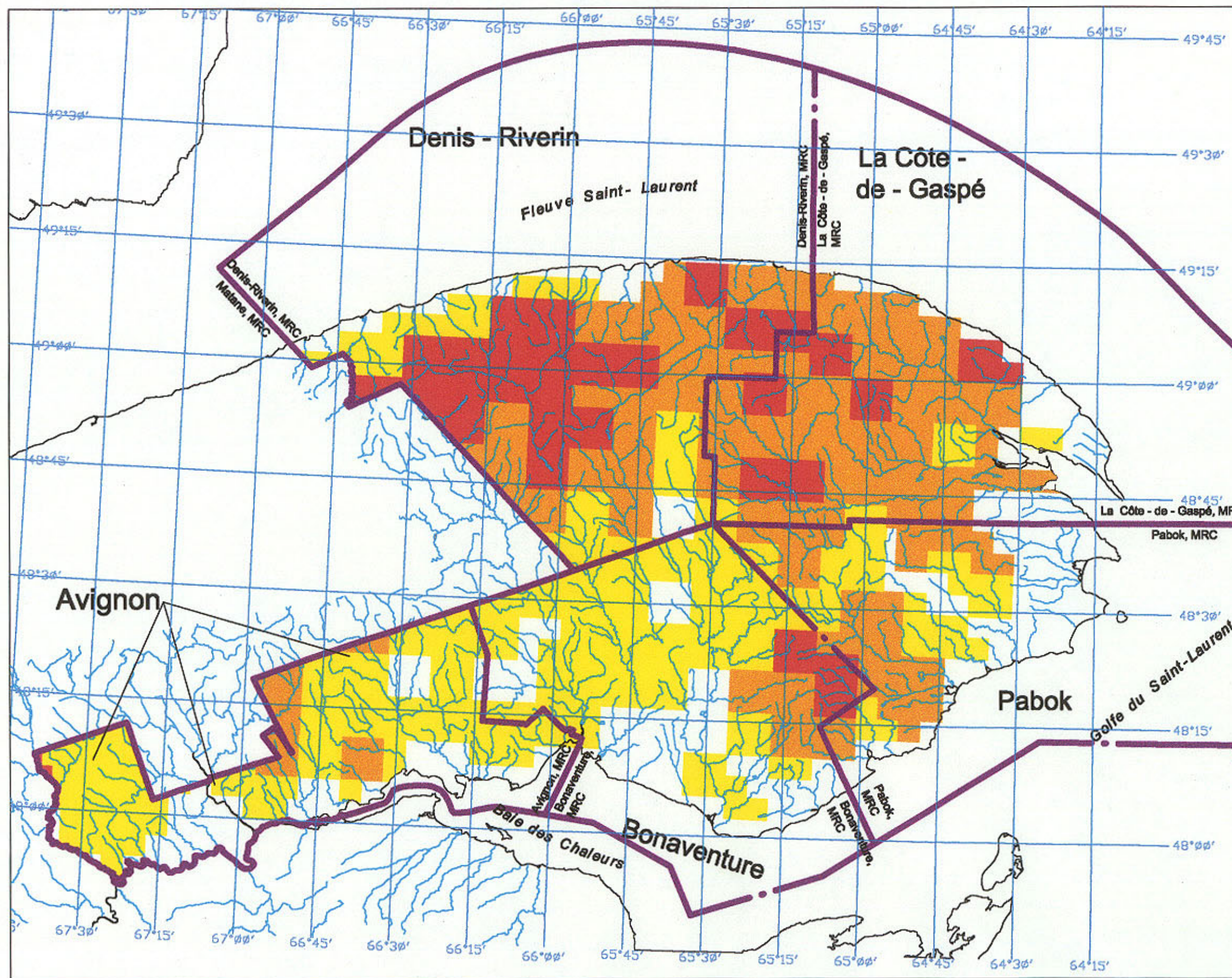
D'ailleurs, les données du tableau 8 illustrent bien cette différence avec des captures plus importantes dans les boisés de la MRC Denis-Riverin que dans ceux des MRC Rocher-Percé et Côte-de-Gaspé réunies. Sur la rive sud, il n'y a en fait que les secteurs voisins de la réserve de Port-Daniel et les environs de Gaspé et de Val-d'Espoir qui ont des concentrations relativement importantes en forêt privée

AFOGÎM

MRC : Les MRC de la Gaspésie

Densité de l'original

- Densité forte (> ou = 1,6 / 10 km ca.)
- Densité moyenne (0,9 - 1,5 / 10 km ca.)
- Densité faible (0 - 0,8 / 10 km ca.)
- Densité nulle (ou donnée non disponible)



Projection cartographique UTM 20, NAD83
Projet No 98029, Tracé produit le 13 nov. 1998
Gilles Bernier, Chargé de projet - géomatique
Jean-Pierre Noël, Directeur de projet

LOGIGEST

484, rue de l'Hôtel de Ville, 2^e étage,
C.P. 185, Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone : (418) 689-5521/5527
Télécopieur : (418) 689-5530

Les travaux d'aménagement faunique

En utilisant la variation des *IQH* comme indicateurs d'un impact négatif des interventions sylvicoles sur plusieurs espèces fauniques, Lafond (1997) a quantifié ces impacts sur l'habitat de l'original. Le tableau 9 montre les résultats de l'étude.

Tableau 9 : Quantification de l'impact de certaines interventions sylvicoles sur l'habitat de l'original

Type d'intervention sylvicole	Impact
Coupe rase	-2
Remise en production	-2
Éclaircie précommerciale	-1
Éclaircie précommerciale sélective	0
Coupe de succession	-1
Éclaircie intermédiaire	-1
Éclaircie commerciale	0
Coupe progressive	-1
Jardinage	0
Amélioration érablière	0

(0: Impact nul, 1: Impact faible, 2: Impact moyen, 3: Impact élevé)

Source : Lafond, 1997

Dans la sapinière, on recommande l'aménagement par coupes dispersées (Desrochers, 1995), qui vise à établir une mosaïque de peuplements jeunes et âgés, associée à la protection des peuplements à tendance feuillue. On suggère aussi de maintenir des peuplements âgés de plus de 20 ans sur au moins 50% du territoire, de préconiser des coupes avec une largeur de moins de 400 mètres et

d'éviter des îlots rémanents.

Plusieurs essences végétales ligneuses considérées comme compétitrices (Québec, 1994a) dans le cadre de la gestion forestière au Québec sont utilisées par l'orignal comme nourriture. Parmi ces essences, mentionnons le feuillage, les ramilles, les bourgeons et les fruits de l'érable à épis (*Acer spicatum*), les ramilles, les bourgeons et les fruits du cerisier de Pennsylvanie (*Prunus pensylvanica*), les bourgeons, le feuillage, les ramilles et les graines du bouleau à papier (*Betula papyrifera*), les bourgeons, le feuillage, les ramilles et l'écorce du peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*), et les bourgeons, le feuillage, les ramilles de l'érable rouge (*Acer rubrum*) (Québec, 1996g). On peut retenir que les espèces colonisatrices servent d'aliment pour la faune présente dans un milieu.

4.4.1.2 Le cerf de Virginie

Le cerf de Virginie habite les forêts de feuillus ou mélangées, de préférence à la frontière entre un boisé et une éclaircie, dans un marécage, un champ, un verger ou dans un bosquet de petits arbres et d'arbustes. En hiver, par contre, il recherchera des zones de conifères situées à proximité de bosquets de feuillus de petite taille. Les conifères fourniront l'abri contre les intempéries et réduiront la couche de neige au sol, tandis que les feuillus fourniront la nourriture. Par ordre de préférence, le cerf de Virginie se nourrit d'érable à épis, de noisetier, de sapin, de pruche, de thuya (cèdre), d'érable rouge, d'érable à sucre, de cornouiller (hart rouge), de chèvrefeuille, de dièreville chèvrefeuille (herbe bleue) et de bouleau jaune.

Il n'existe pas à proprement dit de calcul d'IQH pour le cerf de Virginie. On pourra toutefois faire référence aux résultats obtenus pour l'IQH orignal, mais en utilisant un tableau de pondération visant son adaptation pour le cerf de Virginie comme l'indice de qualité du couvert de protection (QP)¹² mesure la capacité de la végétation à retenir la neige, cet indice pondéré pourrait également être valide pour estimer le potentiel d'abris pour le cerf de Virginie.

Tableau 10 : Occupation des ravages de cerf de Virginie dans les MRC du territoire

MRC	Superficie de ravage (km ²)	
	actuelle	maximale
<i>Avignon</i>	9.2	10.4
<i>Bonaventure</i>	50.3	276.0
<i>Rocher-Percé</i>	---	22.0
<i>Côte-de-Gaspé</i>	---	60.5
<i>Denis-Riverin</i>	---	---

Source : MEF, 1998

La densité et les statistiques de chasse

Présentement, les populations de cerf de Virginie sont à un très bas niveau dans la zone de chasse 1 (Lamontagne et Potvin, 1994). Dans cette zone, la chasse au cerf de Virginie est interdite depuis 1992. La situation critique qui prévalait dans la partie ouest de la Gaspésie (zone de chasse 2) est aujourd'hui moins inquiétante en raison de l'atteinte des objectifs du plan de redressement prévu dans le plan de gestion du cerf de Virginie pour cette région. La chasse dans la zone 2 a donc été récemment réouverte (Daigle, 1998). La douceur des derniers hivers a eu pour effet d'accroître le niveau des populations de cerfs et ce, dans les deux zones de chasse.

La population de cerfs de virginie de la zone 1 était évaluée à l'hiver 1997, à environ 1 550 bêtes. Si les conditions demeurent favorables, le niveau de population critique de 2 500 bêtes établi au Plan de gestion pour la réouverture de la chasse serait atteint en 1999 ou en l'an 2000 (Daigle, 1998). Selon le Plan de gestion, la densité optimale de cerfs à préserver dans les ravages de la Gaspésie se situe entre 20 et 30 bêtes par kilomètre carré.

Contrairement à l'original, les principales concentrations de cerf de Virginie se retrouvent dans le sud de la Gaspésie, là où les concentrations d'arbres feuillus sont les plus importantes et où les conditions climatiques sont les moins rigoureuses. De plus, à l'opposé de l'original, on ne retrouve pas les principales concentrations de cerf de Virginie dans les parcs et réserves à l'exception de la réserve de Port-Daniel. Le cerf de Virginie ne profite donc pas de zones refuges où il peut croître en subissant une faible pression de chasse.

Selon les données de 1994, les densités en cerf de Virginie sont inférieures à 1 cerf par 10 km² dans toutes les forêts privées de la Gaspésie. Cette densité est même pratiquement nulle dans la portion nord de la MRC Côte-de-Gaspé.

Les travaux d'aménagement faunique

Le Programme d'aide à l'aménagement des ravages (PAAR) a pour objectif de maintenir un habitat d'hiver de qualité afin d'éviter une baisse de la population de cerfs de Virginie (Vézina, 1993). Plus précisément, il poursuit trois objectifs spécifiques, soit (FFQ, 1998a):

1. Conserver les peuplements résineux et mélangés qui servent d'abris aux cerfs;
2. Aménager ces peuplements par des coupes forestières qui favorisent le maintien ou accélèrent leur croissance;
3. Sensibiliser les propriétaires de boisés privés au potentiel de leurs terres comme habitats fauniques et les aider à mettre en valeur ce potentiel.

Les propriétaires dont le boisé fait partie ou contient un ravage admissible (voir le tableau 11 pour la liste des ravages admissibles en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) ont droit à une subvention supplémentaire pour effectuer des travaux qui amélioreront l'habitat d'hiver du chevreuil. Le programme s'applique surtout aux ravages de plus de 500 hectares. Des travaux sylvicoles telles les éclaircies précommerciales et commerciales, les coupes de succession, de jardinage et d'ensemencement sont admissibles au PAAR.

Une des contraintes du PAAR est qu'il faille procéder, dans la plupart des cas, à des travaux d'hiver pour obtenir les subventions (sauf pour l'éclaircie précommerciale). Malheureusement, les ravages en forêt privée de la Gaspésie sont souvent situés dans des secteurs accidentés et difficiles d'accès en période hivernale. L'intervention sylvicole la plus commune auprès des bénéficiaires gaspésiens de PAAR est donc l'éclaircie précommerciale (Vézina, 1993).

La dégradation de la forêt boréale gaspésienne, suite aux multiples épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE), aux coupes de récupération et à la récolte intensive des peuplements résineux, a été un facteur déterminant dans la perturbation des ravages du cerf de Virginie. Les travaux nécessaires afin de rétablir ces peuplements dégradés en Gaspésie ne sont pas nécessairement ceux qui sont subventionnés par le PAAR (Vézina, 1993), car pour être admissible à ce programme, le lot doit contenir un ravage de cerf reconnu.

Le Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier (RNI) prévoit plusieurs mesures afin de protéger les ravages de cerfs de Virginie sur terre publique. Au-delà des obligations légales, ces mesures peuvent être et devraient être utilisées sur le territoire privé.

Plusieurs ouvrages quant à l'aménagement de l'habitat du cerf de Virginie sont aussi disponibles (Québec, 1990a; Québec, 1990b; Québec, 1994b; Desrochers, 1995; Syndicat des Producteurs de Bois de la Gaspésie, 1996; Québec, 1996c; SEFEQ, 1997). Par exemple, une coupe à blanc de petite taille, de forme irrégulière et bordée de peuplements d'abri, peut fournir de la nourriture pour les cerfs pendant une quinzaine d'années. Les débris de coupe constituent une autre occasion de nourrir les cerfs, particulièrement en hiver. Enfin, les éclaircies commerciales peuvent contribuer à l'apport de nourriture pour l'espèce en augmentant la disponibilité de ramilles.

Tableau 11: La liste des **ravages admissibles** au *Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerf de Virginie (PAAR)* dans la région 11 (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)

MRC	Ravage admissible	Nom toponymique	Superficie (km ²)	Carte(s)
Côte-de-Gaspé	06-11-9013-93	Rivière St-Jean	60,5	22A10-201 et 202 22A11-202 22A15-101 et 102
Rocher-Percé	06-11-9020-93	Rivière Port-Daniel	17,0	22A02-201 22A06-102 22A07-101
Rocher-Percé	06-11-9035-93	Rivière Port-Daniel du milieu	5,0	22A03-202 22A06-102
Avignon	06-11-9302-93	Ruisseau Marshall	4,0	21014-201 et 202
Avignon	06-11-9303-93	Rivière Ristigouche	10,5	22B01-201 22B02-202
Avignon	06-11-9332-93	Rivière Escuminac	36,5	22A15-101 22B08-102 et 202
Avignon	06-11-9364-93	Ruisseau Grand Nord	47,5	22A05-101 22B08-102 et 202
Bonaventure	06-11-9387-93	Ruisseau Blanc	13,5	22A05-101
Avignon	06-11-9431-93	Rivière Stewart	19,2	22B01-102 et 202
Total des 9 ravages :			213,7	

Source : FFQ

4.4.1.3 L'ours noir

La description de l'habitat

Comme tous les animaux sauvages, l'ours noir choisit son habitat en fonction de ses besoins quotidiens particuliers. L'ours noir est une espèce opportuniste qui a un régime alimentaire varié et qui semble en mesure de s'adapter à un grand nombre de milieux (Samson, 1996). L'ours noir fréquente surtout les milieux boisés et les marécages. Il affectionne aussi les forêts feuillues et les aires déboisées dans lesquelles il s'alimentera (Règne animal, 1995). Sa nourriture, très diversifiée, se compose d'herbages, de feuilles, de jeunes pousses d'arbres et d'arbustes, de fruits variés, de poissons, du cambium des arbres (d'où les écorces arrachées), d'insectes et de petits mammifères.

L'ours, adoptant une vie nomade, passe la majorité de son temps à chercher de la nourriture et ce, surtout en période automnale. La disponibilité de la nourriture est le principal facteur déterminant la valeur d'un habitat pour l'ours. Le taux de reproduction des femelles dans une population est principalement limité par des facteurs indépendants de la densité de population, i.e. par la production annuelle de nourriture (Samson, 1996).

Au printemps et au début de l'été, les ours se nourrissent essentiellement de feuilles de peuplier mais aussi de bouleau (*Betula* sp.). Les graminées et les insectes font aussi partie de son régime alimentaire durant cette période, période pendant laquelle on le rencontrera surtout en bordure des milieux humides et des routes, dans des peuplements de feuillus intolérants et dans les milieux ouverts (Samson, 1996). Les ours peuvent aussi s'attaquer aux cervidés (orignal et cerf de Virginie) même s'ils sont généralement considérés comme de piètres prédateurs.

L'ours noir peut difficilement survivre sans le couvert protecteur d'une forêt. Cette dépendance aurait évolué en réponse au risque de cannibalisme et de prédation (Samson, 1996). Un ours noir s'aventure rarement à découvert, et le centre de certains milieux ouverts de grande superficie reste souvent inutilisé et ce, malgré l'abondance de nourriture. Samson (1996) rapporte qu'il y a peu d'utilisation des parties des milieux ouverts situées à plus de 100 ou 200 mètres des bordures.

Toujours selon Samson (1996), le domaine vital typique de l'ours noir comprend la plupart du temps une zone plus fréquemment utilisée dite zone d'activité intensive (ZAI) à partir de laquelle l'animal peut effectuer des excursions pour utiliser une source de nourriture éloignée comme une coupe forestière, un brûlis, un champ cultivé, un dépotoir ou une vieille forêt de feuillus.

La taille moyenne d'une ZAI varie entre 8 et 19 km² pour les femelles et entre 21 et 116 km² pour les mâles. La ZAI est surtout utilisée au printemps et au début de l'été pour la quête de partenaires sexuels chez les mâles et pour l'élevage des jeunes chez les femelles. Les plus grands déplacements ont lieu pendant la période d'abondance des petits fruits, période pendant laquelle l'ours peut parcourir plusieurs dizaines de kilomètres en quelques semaines. L'ours, particulièrement la femelle, retourne néanmoins dans sa ZAI pour installer sa tanière hivernale.

L'habitat optimal de l'espèce est une forêt de plusieurs dizaines de km², composée d'un entremêlement de plusieurs types de peuplements et de petites ouvertures. Ce genre de milieu fournit une grande diversité de nourriture et un couvert de refuge adéquat (Samson, 1996).

L'ours n'est pas un animal territorial et la croissance de ses populations est principalement limitée par l'espérance de vie des femelles et par leur performance reproductrice (Samson, 1996). En effet, l'espèce possède le plus faible potentiel de reproduction parmi les quatre gros gibiers à déclaration obligatoire (ours noir, caribou, cerf de Virginie et orignal) (Morin et Plante, 1997).

La majorité des ours noirs passent l'hiver assoupis dans une tanière, période pendant laquelle l'animal peut perdre jusqu'à 14 kg par semaine. Cette tanière est creusée sous les racines d'un arbre, sous une souche, sous un tas de débris de coupe, dans le flanc d'une colline sablonneuse et entre des rochers. Il y a toutefois peu d'évidence qu'un milieu particulier soit essentiel pour l'établissement des tanières (Samson, 1996).

Les sites à potentiel faunique

Le logiciel IQH du MEF a été utilisé afin de calculer les indices de qualité d'habitat pour l'ours noir dans les MRC. Dans son ouvrage, Samson (1996) a décrit un modèle d'IQH valable pour les forêts boréale et mixte, de même que pour le domaine de l'érablière à bouleau jaune. Ce modèle a été intégré au logiciel IQH et utilise les données d'inventaire écoforestier du troisième programme décennal. Tel que décrit précédemment, la qualité d'un habitat de l'ours noir est définie en fonction des paramètres qui influencent la survie et le succès reproducteur des femelles. Un habitat de bonne qualité sera ainsi un site où la densité et la reproduction sont élevées et où la mortalité est faible.

Selon le modèle de Samson (1996), l'IQH pour l'ours noir se calcule en appliquant la relation suivante :

$$\text{IQH} = (\text{Nourriture} \times \text{Refuge})^{1/2} \times \text{Mortalité}$$

La variable Nourriture est calculée en fonction de la nourriture du printemps, de l'été et de l'automne respectivement. Ces valeurs varient notamment selon le type de dépôt, la classe de densité du couvert forestier, la classe d'âge du peuplement, la superficie du peuplement et le type de couvert. Dans la majorité, plus de 90% du territoire privé des municipalités des MRC Avignon et Bonaventure est caractérisé par des indices de qualité d'habitat moyens, élevés ou optimaux. Ceci est dû au fait que l'ours noir est une espèce plutôt ubiquiste et nomade. Des modifications au logiciel seront toutefois apportées d'ici peu afin de le rendre plus sensible aux particularités de l'habitat de l'ours noir.

Dans les MRC Rocher-Percé, Côte-de-Gaspé et Denis-Riverin, les boisés privés semblent favorables à l'ours noir à peu près partout (tableau 14). Le fait que ces forêts soient à peu près toutes du domaine de la forêt mixte est en partie responsable de ce haut potentiel. Il faut savoir cependant que le IQHO n'est pas très sélectif et que des travaux pour l'améliorer sont actuellement en cours. En conséquence, il serait souhaitable d'utiliser ces résultats avec prudence pour ne pas surévaluer l'habitat potentiel de l'ours noir.

Tableau 12: Territoire présentant des indices de qualité d'habitat (IQH) moyen ou élevé pour l'ours noir dans les localités de la MRC Avignon

Localité	SIME ¹ (ha)	STP ² (ha)	PSIME ³ (%)
<i>Maria</i>	8 420	8 455	99.6
<i>Carleton</i>	7 075	7 080	99.9
<i>St-Omer</i>	4 410	4 124	99.7
<i>Nouvelle</i>	13 608	13 792	98.7
<i>Escuminac</i>	6 036	6 932	99.5
<i>Pointe-à-la-Croix</i>	7 127	7 159	99.6
<i>Restigouche (Sud-Est)</i>	4 101	4 287	94.3
<i>St-André-de-Restigouche</i>	8 924	8 986	99.4
<i>Matapédia</i>	6 414	7 167	96.7
<i>St-Alexis-de-Matapédia</i>	8 363	8 428	99.2
<i>St-François-d'Assise</i>	9 597	9 903	99.3
<i>L'Ascension-de-Patapédia</i>	4 668	5 604	99.2
<i>Rivière-Nouvelle/Ruisseau-Fergusson</i>	1 035	1 106	93.6
Total	89 778	93 023	-
Moyenne	-	-	96.5

¹ Superficie présentant un indice de qualité d'habitat des peuplements moyen, élevé ou optimal.

² Superficie totale privée.

³ Proportion de la superficie totale présentant un indice de qualité d'habitat moyen, élevé ou optimal.

Tableau 13 : Territoire présentant des indices de qualité d'habitat (IQH) moyen, élevé ou optimal pour l'ours noir dans les localités de la MRC Bonaventure

Localité	SIME¹ (ha)	STP² (ha)	PSIME³ (%)
<i>Shigawake</i>	4 649	4 884	93.1
<i>St-Godefroi</i>	4 185	4 189	99.9
<i>Hopetown</i>	4 942	5 012	98.6
<i>Hope</i>	5 570	5 601	99.4
<i>Paspébiac</i>	3 733	3 829	97.5
<i>Paspébiac ouest</i>	3 681	3 734	98.6
<i>New Carlisle</i>	6 585	6 689	98.4
<i>Bonaventure</i>	10 424	10 734	97.1
<i>St-Elzéar</i>	8 101	8 178	99.1
<i>St-Siméon</i>	5 649	5 665	99.7
<i>Caplan</i>	8 253	8 635	95.6
<i>St-Alphonse</i>	9 547	9 577	99.7
<i>New Richmond</i>	14 351	15 466	92.8
<i>Grande-Cascapédia</i>	4 105	4 206	97.6
<i>St-Jules</i>	6 074	6 277	96.8
<i>Rivière-Bonaventure</i>	925	937	98.7
Total	100 674	103 613	-
Moyenne	-	-	97.2

¹ Superficie présentant un indice de qualité d'habitat des peuplements moyen, élevé ou optimal.

² Superficie totale privée.

³ Proportion de la superficie totale présentant un indice de qualité d'habitat moyen, élevé ou optimal.

Tableau 14: Indice de qualité de l'habitat (IQHO) pour l'ours noir -
MRC Rocher-Percé, Côte-de-Gaspé et Denis-Riverin

Ours - Rocher-Percé

Localité	<i>IQOH</i> (ha)	Territoire privé (ha)	<i>IQOH</i> (%)
<i>Percé</i>	29 188	33 782	86.4
<i>Sainte-Thérèse</i>	3 474	3 474	100.0
<i>Grande-Rivière</i>	6 982	8 861	78.8
<i>Saint-François-de-Pabos</i>	4 545	4 545	100.0
<i>Pabos</i>	1 646	2 042	80.6
<i>Chandler</i>	1 669	1 795	93.0
<i>Pabos-Mills</i>	1 687	2 149	78.5
<i>Newport</i>	5 700	5 888	96.8
<i>Anse-aux-Gascons</i>	6 262	6 287	99.6
<i>Port-Daniel</i>	3 065	11 611	26.4
<i>TNO</i>	8 647	8 869	97.5
Total	72 865	89 303	79.9%

Ours - Côte-de-Gaspé

Localité	<i>IQOH</i> (ha)	Territoire privé (ha)	<i>IQOH</i> (%)
<i>Gaspé</i>	65 765	71 562	91.9
<i>Cloridorme</i>	2 625	2 723	96.4
<i>Petite-Vallée</i>	1 992	2 039	97.7
<i>Grande-Vallée</i>	3 554	3 649	97.4
<i>TNO</i>	3 863	3 970	97.3
Total	77 800	83 943	93.2%

Tableau 14 (suite)

Ours - Denis-Riverin

Localité	<i>IQOH</i> (ha)	Territoire privé (ha)	<i>IQOH</i> (%)
<i>Rivière-Madeleine</i>	8 231	8 331	98.8
<i>Mont-Louis</i>	6 267	6 408	97.8
<i>Mont-St-Pierre</i>	1 143	1 203	95.0
<i>Rivière-à-Claude</i>	4 481	4 568	98.1
<i>Marsoui</i>	2 504	2 566	97.6
<i>La Martre</i>	4 937	5 297	93.2
<i>Tourelle</i>	5 412	5 556	97.4
<i>Sainte-Anne-des-Monts</i>	9 353	10 369	90.2
<i>Cap-Chat</i>	10 591	12 272	86.3
<i>Capucins</i>	3 195	5 453	58.6
<i>TNO</i>	73 947	75 999	97.3
Total	130 061	138 022	92.1%

La densité et les statistiques de chasse

L'ours noir est présent partout en Gaspésie, le potentiel de production pour cette zone écologique étant de 2 ours/10 km². L'urbanisation, l'agriculture ainsi que la villégiature sont les principaux facteurs limitant l'expansion de son aire de distribution dans la région.

La chasse et le piégeage de l'ours noir connaissent un accroissement marqué depuis une dizaine d'années (Samson, 1996). L'ours noir possède le double statut d'animal à fourrure et de gros gibier. L'exploitation actuelle de l'ours noir s'effectue à environ 75% par le piégeage et 25% par la chasse. La valeur marchande de certaines parties de l'animal comme les griffes, les dents, la peau et, surtout, la vésicule biliaire, encourage un prélèvement intensif et même illégal de cette ressource (Morin et Plante, 1997). Le tableau 15 présente une estimation des populations d'ours noirs en 1997 pour les MRC de la péninsule.

Tableau 15: Estimation des populations **d'ours noirs** par MRC

MRC	Population potentielle	Population actuelle	Récolte potentielle annuelle	Récolte actuelle annuelle en forêt privée et publique	Récolte totale en territoire privé 1988-1997	
					Piégeage	Chasse
Avignon	582	367	36	27	78	49
Bonaventure	748	471	47	49	80	14
Rocher-Percé	548	345	34	41	31	10
Côte-de-Gaspé	656	413	41	54	90	24
Denis-Riverin	862	543	54	50	77	10

Source : MEF, 1998

Pour la période annuelle s'échelonnant du 1^{er} août 1998 au 31 juillet 1999, la période totale de piégeage de l'ours noir dans les zones de chasse 1 et 2 s'étend sur environ trois mois et demi, soit du 18 octobre au 15 décembre, et du 15 mai au 30 juin.

La chasse à l'ours noir est une activité qui s'est fortement développée au cours des années 80. On en est même venu à ce que la population gaspésienne de l'ours noir soit légèrement surexploitée au cours des dernières années. Cette surexploitation est cependant très localisée, compte tenu que l'exploitation est concentrée dans certains secteurs (tableau 15). Ainsi, on observe une surexploitation dans les MRC Rocher-Percé et Côte-de-Gaspé. On estime, cependant que le potentiel de production de la région est d'environ deux ours par 10 km². La population d'ours pourrait donc être beaucoup plus importante qu'elle ne l'est présentement. Il est cependant possible que le nouveau plan de gestion de l'ours noir 1998-2002, qui est présentement en élaboration, ait certains impacts vers une augmentation des populations. S'il n'est pas modifié, ce plan prévoirait, par exemple, d'interdire le commerce de parties (comme la vésicule biliaire), la diminution du quota des chasseurs et l'instauration d'un quota aux piégeurs.

Comparativement à l'original et exception faite de la MRC Rocher-Percé, la proportion d'ours noir capturée en forêt privée est très importante (tableau 15). Dans la MRC Denis-Riverin, plus de 20% des captures ont été faites en forêt privée alors que ce pourcentage s'élevait jusqu'à 33% dans la MRC Côte-de-Gaspé. Dans Rocher-Percé, par contre, l'essentiel des captures ont eu lieu en forêt publique et cela depuis quelques années déjà. Globalement, on peut ajouter que la grande majorité des captures sont le fait du piégeage et non de la chasse à l'arme à feu ou à l'arc.

Les travaux d'aménagement faunique

L'ours noir est considéré comme une espèce de "paysage", c'est-à-dire que son habitat est une mosaïque de peuplements et qu'il n'est pas restreint à un type de peuplement particulier (Samson, 1996). Le domaine vital de l'espèce est vaste et inclut plusieurs milieux allant des forêts récemment perturbées aux forêts matures que l'animal fréquente à différentes périodes de son cycle vital. L'aménagement de l'habitat de l'ours nécessite donc une approche à une échelle spatiale plus grande que le peuplement forestier. La nouvelle tendance en aménagement forestier, soit celle de la gestion forestière à l'échelle des paysages, sert bien cette cause.

Les impacts des interventions sylvicoles sur l'habitat de l'ours noir sont à la fois positifs et négatifs. Les aires de coupe permettent généralement la production de petits fruits. Toutefois, afin qu'elles soient bénéfiques à l'ours, ces coupes doivent être de petite superficie ou avoir des bordures irrégulières (pour avoir un couvert de refuge à proximité) (Samson, 1996). Les routes achalandées sont rarement traversées par les ours noirs et peuvent ainsi limiter l'accès à certains habitats productifs. Les chemins forestiers abandonnés ou peu fréquentés sont quelquefois utilisés par l'ours pour se déplacer ou pour se nourrir en bordure. Les terres agricoles, les dépotoirs ainsi que les développements résidentiels et récréotouristiques en milieu forestier sont considérés comme néfastes au maintien des populations puisqu'ils drainent littéralement les ours noirs provenant des alentours dans des zones où la mortalité est élevée (Samson, 1996).

4.4.2 La petite faune terrestre

Depuis l'instauration de la réglementation sur la chasse et la pêche, le petit gibier a toujours connu un succès retentissant malgré la popularité et ses populations bien portantes, aucun suivi n'a été effectué sur une longue période. Il faut dire qu'il n'y a aucun enregistrement de la petite faune donc aucunes données statistiques sur les captures comme telles.

Cependant, des sondages ont été effectués pour connaître le nombre de jour de chasse et le nombre de jour avec capture. Une fois de plus, la gestion est orientée sur l'activité et non sur la faune utilisée.

La petite faune terrestre ou petit gibier est répartie dans l'ensemble de la province. Sur notre territoire, les trois principales espèces de petit gibier sont bien représentées. On y retrouve le lièvre d'Amérique, la gélinotte huppée et le tétras du Canada.

4.4.2.1 Le lièvre d'Amérique

La description de l'habitat

La superficie du domaine vital du lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*) est, en général, de moins de 10 hectares. Desrochers (1995) mentionne une taille moyenne du domaine vital de 3 à 8 hectares. En Gaspésie, sa répartition couvre l'ensemble du territoire (Guay, 1994). Les préférences du lièvre en termes d'habitats vont aux zones de transition entre les peuplements de nature différente (essence, âge, densité, etc.), où il peut trouver un couvert de fuite et de la nourriture. Le lièvre utilise cet entremêlement 12 mois par année (Desrochers, 1995). La continuité du couvert est très importante pour l'animal puisqu'il s'éloigne rarement à plus de 200 mètres pour se nourrir.

La composante primordiale de l'habitat du lièvre est donc le couvert arbustif afin de lui fournir un bon abri. Cet abri doit être dense au niveau du sol (e.g. 5000 tiges/ha) et présenter un degré d'obstruction visuelle du couvert latéral supérieur à 85%. Ferron et al. (1996) ajoutent qu'un peuplement forestier présentant un degré d'obstruction visuelle du couvert latéral inférieur à 40% sera inadéquat pour l'espèce. En hiver, seuls les peuplements de conifères sont en mesure de fournir un tel abri, les peuplements feuillus étant trop ouverts. Le lièvre s'abrite alors sous les branches basses situées juste au-dessus de la couverture de neige.

La disponibilité de la nourriture est un facteur important dans l'habitat du lièvre. En été, il se nourrit de plantes vertes comme le trèfle, le pissenlit, les graminées, les prêles et les feuilles tendres de feuillus (peuplier, saule, bouleau, etc.). On retrouvera donc fréquemment le lièvre en bordure des champs, éclaircies ou des sentiers. En saison hivernale, le lièvre broute les ramilles et les bourgeons de plusieurs espèces d'arbres et arbustes décidus (peuplier, bouleau, saule, amélanchier, érable à épis, viorne cassinoïde, cornouiller, aulne rugueux) ainsi que certains conifères dont le thuya et l'épinette. Bien que polyphage, le lièvre se nourrit toutefois davantage des essences feuillues. L'animal peut atteindre sa nourriture jusqu'à une hauteur de 60 cm.

Le couvert de fuite représente également un aspect essentiel pour le lièvre. On estime que près de trois quarts des jeunes lièvres n'atteignent pas l'âge d'un an alors que le taux annuel de mortalité chez l'adulte varierait entre 66% et 81% (Ferron *et al.*, 1996). Les principaux prédateurs sont le lynx, le coyote, le renard, la martre, le pékan, la belette et le grand-duc.

Les sites à potentiel faunique

Guay (1994) propose un modèle pour calculer l'*IQH* pour le lièvre d'Amérique et ce, à partir d'un indice de qualité d'habitat des peuplements (*IQHP*) et d'un indice de qualité d'habitat des écotones (*IQHÉ*). Le modèle est basé sur une estimation de la capacité de chaque peuplement forestier à fournir abri et nourriture pour le lièvre. L'*IQHÉ* permet de tenir compte de l'effet de bordure qui est créé lorsque deux peuplements différents sont voisins, le lièvre affectionnant particulièrement ce type d'habitat. L'*IQHÉ* bonifie l'*IQH* en y attribuant une 'valeur ajoutée'. Puisque le calcul de l'*IQHÉ* nécessite des intrants d'origine spatiale, il devient impossible actuellement de procéder à un tel calcul.

Toutefois, l'*IQHP* pour le lièvre peut être calculé à partir des données du troisième programme décennal d'inventaire des ressources forestières. Cet indice attribue à chaque peuplement forestier une valeur basée sur la qualité d'habitat qu'il représente pour l'animal. La valeur de *IQHP* est élevée (0,75) lorsque le peuplement est intéressant pour le lièvre (*e.g.* peuplement mélangé de classe densité/hauteur A4 ou B4) alors qu'il se voit attribuer une valeur nulle lorsque ce dernier est moins intéressant (*ex.*: site ayant subi une éclaircie précommerciale). Les tableaux 16, 17 et 18 présentent, pour les localités des *MRC*, les résultats de simulation obtenus. Pour la *MRC* Avignon, 30,1% du territoire possède un *IQHP* moyen ou élevé alors que pour la *MRC* Bonaventure, c'est plus de 36% du territoire qui se voit attribuer un tel *IQHP*. Les municipalités de Hope et celle de St-Omer possèdent les plus grandes proportions ayant un *IQHP* moyen ou élevé.

Les résultats présentés au tableau 18 nous montrent des résultats assez similaires d'une MRC à l'autre et des potentiels variant entre 40 et 60% pour la plupart des municipalités. Les résultats les plus élevés ont été obtenus dans Rocher-Percé à Newport (73%) et Saint-François-de-Pabos (70.2%) et les plus bas dans Denis-Riverin à Capucins (16.3%) et Cap-Chat (33.7%).

Bien que relativement abondant, il n'existe pas de données sur l'état des populations et de la chasse au lièvre puisqu'il n'y a pas de comptabilisation des prises. Toutefois, il est bien connu que les populations subissent de fortes fluctuations d'une année à l'autre.

Tableau 16 : Territoire présentant des indices de qualité d'habitat des peuplements (*IQHP*) moyen ou élevé pour le **lièvre d'Amérique** dans les localités de la *MRC Avignon*

Localité	SIME¹ (ha)	STP² (ha)	PSIME³ (%)
<i>Maria</i>	2 489	8 455	29.4
<i>Carleton</i>	2 260	7 080	31.9
<i>St-Omer</i>	1 710	4 124	41.5
<i>Nouvelle</i>	4 516	13 792	32.7
<i>Escuminac</i>	1 750	6 932	25.2
<i>Pointe-à-la-Croix</i>	2 527	7 159	35.3
<i>Restigouche (sud-est)</i>	1 184	4 287	27.6
<i>St-André-de-Restigouche</i>	2 672	8 986	29.7
<i>Matapédia</i>	1 694	7 167	23.6
<i>St-Alexis-de-Matapédia</i>	1 895	8 428	22.5
<i>St-François-d'Assise</i>	3 276	9 903	33.1
<i>L'Ascension-de-Patapédia</i>	1 548	5 604	27.6
<i>Rivière-Nouvelle/Ruisseau-Fergusson</i>	456	1 106	41.2
Total	27 977	93 023	-
Moyenne	-	-	30.1

¹ Superficie présentant un indice de qualité d'habitat des peuplements moyen, élevé ou optimal.

² Superficie totale privée.

³ Proportion de la superficie totale présentant un indice de qualité d'habitat des peuplements moyen ou élevé.

Tableau 17 : Territoire présentant des indices de qualité d'habitat des peuplements (*IQHP*) moyen ou élevé pour le **lièvre d'Amérique** dans les localités de la *MRC Bonaventure*

Localité	SIME¹ (ha)	STP² (ha)	PSIME³ (%)
<i>Shigawake</i>	1 618	4 884	33.1
<i>St-Godefroi</i>	1 712	4 189	40.9
<i>Hopetown</i>	1 946	5 012	38.8
<i>Hope</i>	2 598	5 601	46.4
<i>Paspébiac</i>	2 734	7 563	72.4
<i>New Carlisle</i>	2 371	6 689	35.4
<i>Bonaventure</i>	3 352	10 734	31.2
<i>St-Elzéar</i>	3 364	8 178	41.1
<i>St-Siméon</i>	2 187	5 665	38.6
<i>Caplan</i>	2 490	8 635	28.8
<i>St-Alphonse</i>	4 338	9 577	45.3
<i>New Richmond</i>	5 190	15 466	33.6
<i>Cascapédia</i>	3 191	10 483	61.5
<i>Rivière-Bonaventure</i>	413	937	44.1
Total	37 504	103 613	-
Moyenne	-	-	36.2

¹ Superficie présentant un indice de qualité d'habitat des peuplements moyen, élevé ou optimal.

² Superficie totale privée.

³ Proportion de la superficie totale présentant un indice de qualité d'habitat des peuplements moyen ou élevé.

Tableau 18 : Indice de qualité de l'habitat (IQHP) pour le lièvre -
MRC Rocher-Percé, Côte-de-Gaspé et Denis-Riverin

Lièvre - Rocher-Percé

Localité	<i>IQH</i> (ha)	Territoire privé (ha)	<i>IQH</i> (%)
<i>Percé</i>	17 769	33 782	52.6
<i>Sainte-Thérèse</i>	1 671	3 474	48.1
<i>Grande-Rivière</i>	4 882	8 861	55.1
<i>Saint-François-de-Pabos</i>	3 191	4 545	70.2
<i>Pabos</i>	872	2 042	42.7
<i>Chandler</i>	921	1 795	51.3
<i>Pabos-Mills</i>	1 105	2 149	51.4
<i>Newport</i>	4 298	5 888	73.0
<i>Anse-aux-Gascons</i>	4 024	6 287	64.0
<i>Port-Daniel</i>	4 877	11 611	42.0
<i>TNO</i>	4 772	8 869	53.8
Total	48 381	89 303	54.2%

Lièvre - Côte-de-Gaspé

Localité	<i>IQH</i> (ha)	Territoire privé (ha)	<i>IQH</i> (%)
<i>Gaspé</i>	34 779	71 562	48.6
<i>Cloridorme</i>	1 427	2 723	52,4
<i>Petite-Vallée</i>	675	2 039	33.1
<i>Grande-Vallée</i>	1 730	3 649	47.4
<i>TNO</i>	1 572	3 970	39.6
Total	40 183	83 943	47.6%

Tableau 18 (suite)

Lièvre - Denis-Riverin

Localité	<i>IQH</i> (ha)	Territoire privé (ha)	<i>IQH</i> (%)
<i>Rivière-Madeleine</i>	4 157	8 331	49.9
<i>Mont-Louis</i>	2 256	6 408	35.2
<i>Mont-St-Pierre</i>	433	1 203	36.0
<i>Rivière-à-Claude</i>	2 480	4 568	54.3
<i>Marsoui</i>	1 270	2 566	49.5
<i>La Martre</i>	2 590	5 297	48.9
<i>Tourelle</i>	2 284	5 556	41.1
<i>Sainte-Anne-des-Monts</i>	4 303	10 369	41.5
<i>Cap-Chat</i>	5 817	12 272	47.4
<i>Capucins</i>	1 838	5 453	33.7
<i>TNO</i>	12 464	75 999	16.4
Total	39 892	138 022	42.4%

Les travaux d'aménagement faunique

En utilisant la variation des *IQH* comme indicateur d'un impact négatif des interventions sylvicoles sur plusieurs espèces fauniques. Lafond (1997) a quantifié ces impacts sur l'habitat du lièvre d'Amérique.

Tableau 19 : Quantification de l'impact de certaines interventions sylvicoles sur l'habitat du **lièvre d'Amérique**

Type d'intervention sylvicole	Impact
Coupe rase	-2
Remise en production	-1
Éclaircie précommerciale	-1
Éclaircie précommerciale sélective	0
Coupe de succession	-1
Éclaircie intermédiaire	-2
Éclaircie commerciale	0
Coupe progressive	-1
Jardinage	0
Amélioration érablière	0

(0: Impact nul, 1: Impact faible, 2: Impact moyen, 3: Impact élevé)

Source : Lafond, 1997

Les besoins du lièvre sont, à l'instar de la gélinotte huppée et du cerf de Virginie (et dans une moindre mesure de l'orignal), compatibles avec les caprices des sylviculteurs car les opérations de coupe laissent des débris comestibles accessibles et favorisent l'abondance de nourriture (Desrochers, 1995). Toutefois, le lièvre d'Amérique utilise peu les sites de remise en production, qu'ils soient remis en production de manière naturelle ou artificielle (plantation) (Québec, 1992c). Afin de favoriser la présence de l'espèce, les zones coupées et boisées doivent être entremêlées, ce qui justifie l'utilisation de coupes par trouées (0,5 à 2 hectares), par bandes ou en damier. La présence dans les aires déboisées de perchoirs à rapaces (grands chicots) favorise la prédation du lièvre (Desrochers, 1995).

Le brûlage dirigé semble donner de bons résultats quant à l'utilisation des aires brûlées par le lièvre (Québec, 1990b). Deux ans suivant un feu de faible ou forte intensité, le lièvre réoccupe l'ensemble du site brûlé, ou dès que la repousse offre à nouveau un couvert suffisant. Les brûlis parsemés d'îlots de conifères non-brûlés constituent de bons habitats pour le lièvre, ces sites étant caractérisés par un effet de bordure significatif.

À part quelques exigences particulières du lièvre, il est judicieux pour l'aménagiste préoccupé de biodiversité de ne pas trop investir de ressources dans l'aménagement de cette espèce, à moins d'avoir pour objectif de maintenir une récolte intensive par la chasse ou le piégeage (Desrochers, 1995).

4.4.2.2 Les animaux à fourrure

Le zonage intégré actuel (zones 1 et 2 en Gaspésie) a été mis en place principalement pour la chasse et la pêche. Présentement, un trappeur doit choisir le réseau dans lequel il pratiquera son activité. C'est ce qu'on appelle le principe de l'unicité de permis. Un trappeur qui se procure un permis de piégeage pour le réseau libre peut exercer son activité partout au Québec à l'intérieur de ce réseau et ce, peu importe la zone intégrée de chasse, pêche et piégeage dans laquelle il se trouve. De manière similaire, un trappeur qui obtient un permis saisonnier pour un terrain de piégeage (*ZEC*, réserve faunique) ne peut pratiquer ses activités que sur ce terrain. Un trappeur peut aussi piéger sur sa propriété.

Dans les réseaux libres actuels et contrairement aux réseaux structurés, la récolte de fourrures est reliée non pas au lieu réel de piégeage mais bien au lieu de résidence du trappeur (Québec, 1990c).

Le gestionnaire des animaux à fourrure n'est donc pas en mesure de connaître l'origine des captures, ni la pression de piégeage. C'est pourquoi le MEF vise l'implantation des nouvelles *Unités de*

gestion des animaux à fourrure et du piégeage au Québec (UGAF) dans le but de privilégier la gestion de la faune plutôt que celle de l'activité du piégeage.

Selon les données de piégeage enregistrées dans les MRC du territoire, les espèces les plus piégées sont la belette, le castor, la martre, le rat musqué et le renard roux. Malgré quelques différences, on remarque en général une certaine ressemblance entre les résultats de la MRC Rocher-Percé et ceux de Côte-de-Gaspé. Les différences les plus marquées concernent surtout le rat musqué dont les captures sont nettement plus élevées dans Côte-de-Gaspé. Quant à la MRC Denis-Riverin, on constate que les captures sont très nettement inférieures aux autres MRC sauf dans le cas de la belette (tableau 20).

Ces données n'offrent cependant pas d'indice sur les densités des espèces sur le terrain puisque l'abondance des captures peut dépendre du choix des espèces piégées et du nombre de trappeurs. Ainsi, le fait que les captures soient si faibles dans Denis-Riverin est peut être simplement dû au fait qu'il y aurait moins de trappeurs. Un autre argument en faveur de cette hypothèse serait la faible présence d'espèces ayant une nette préférence pour les forêts de conifères comme le pékan. Il est à noter que la MRC Denis-Riverin est une région où les forêts de conifères sont les plus abondantes.

Tableau 20 : Fourrures enregistrées par les commerçants de fourrures brutes. Moyenne annuelle de la récolte totale par espèce et par *MRC* pour la période de 1992 à 1996 inclusivement

Espèce	MRC				
	Avignon	Bonaventure	Rocher-Percé	Côte-de-Gaspé	Denis-Riverin
Belette	356	308	160	221	266
Castor	221	320	238	185	70
Coyote	37	63	27	29	19
Loutre	12	17	14	8	2
Lynx du Canada	9	8	5	33	2
Pékan	37	41	19	18	13
Rat musqué	67	149	190	300	36
Raton laveur	34	118	29	4	2
Renard	134	204	128	88	57
Vison	20	68	48	34	17
Martre	261	297	209	217	120
Total des fourrures	1 188	1 593	1 067	1 137	604

Source: MEF, 1998.

De tous les animaux à fourrure excepté l'ours noir, seule la martre à un indice de qualité de l'habitat qui lui est attribué. Cet indice tient compte de la présence de trois éléments importants pour la martre : des conifères, des forêts matures et des débris ligneux au sol.

L'analyse de l'indice de qualité d'habitat pour la martre dans les localités des *MRC* Avignon et Bonaventure révèle que peu de peuplements forestiers sont adéquats pour l'espèce (tableaux 21 et 22). En effet, la proportion moyenne de la superficie totale présentant un *IQH* moyen ou élevé est, pour les *MRC* Bonaventure et Avignon, de 24.0% et 21.6% respectivement. Les secteurs de Rivière-Bonaventure (52.4%) et Rivière-Nouvelle/Ruisseau-Ferguson (47.6%) possèdent, pour chacune des deux *MRC*, le pourcentage de superficie présentant des *IQH* moyens ou élevés le plus élevé.

D'après les résultats obtenus, il apparaît que le potentiel est nettement plus élevé dans les *MRC* Côte-de-Gaspé et Denis-Riverin que dans Rocher-Percé. Tous les indices supérieurs à 40% sont situés entre Sainte-Thérèse dans Rocher-Percé et Sainte-Anne-des-Monts dans Denis-Riverin. Les indices les plus importants sont situés sur les terres privées des territoires non municipalisés (TNO) dans Côte-de-Gaspé (66.8%) à Rivière-Madeleine (66.3%) et Mont-Louis (53.7%) dans Denis-Riverin.

Comme mentionné plus haut, la martre d'Amérique est une espèce indicatrice, représentative de la forêt résineuse mature et surannée. Il serait bon, afin d'augmenter la qualité de l'habitat de la martre dans la Baie-des-Chaleurs, de conserver des secteurs de forêts plus âgés.

Tableau 21 : Territoire présentant des indices de qualité d'habitat (*IQH*) moyen ou élevé pour la **martre d'Amérique** dans les localités de la *MRC Avignon*

Localité	SIME¹ (ha)	STP² (ha)	PSIME³ (%)
<i>Maria</i>	1 806	8 455	21.4
<i>Carleton</i>	2 056	7 080	29.0
<i>St-Omer</i>	987	4 124	23.9
<i>Nouvelle</i>	3 238	13 792	23.5
<i>Escuminac</i>	1 668	6 932	24.1
<i>Pointe-à-la-Croix</i>	1 435	7 159	20.0
<i>Restigouche (sud-est)</i>	789	4 287	18.4
<i>St-André-de-Restigouche</i>	2 111	8 986	23.5
<i>Matapédia</i>	1 405	7 167	19.6
<i>St-Alexis-de-Matapédia</i>	1 883	8 428	22.3
<i>St-François-d'Assise</i>	3 109	9 903	31.4
<i>L'Ascension-de-Patapédia</i>	1 346	5 604	24.0
<i>Rivière-Nouvelle/Ruisseau-Fergusson</i>	527	1 106	47.6
Total	22 360	93 023	-
Moyenne	-	-	24.0

¹ Superficie présentant un indice de qualité d'habitat des peuplements moyen ou élevé.

² Superficie totale privée.

³ Proportion de la superficie totale présentant un indice de qualité d'habitat moyen ou élevé.

Tableau 22 : Territoire présentant des indices de qualité d'habitat (*IQH*) moyen ou élevé pour la **martre d'Amérique** dans les localités de la *MRC Bonaventure*

Localité	SIME¹ (ha)	STP² (ha)	PSIME³ (%)
<i>Shigawake</i>	888	4 884	18.2
<i>St-Godefroi</i>	833	4 189	19.9
<i>Hopetown</i>	1 725	5 012	34.4
<i>Hope</i>	1 526	5 601	27.2
<i>Paspébiac</i>	801	3 829	20.9
<i>Paspébiac ouest</i>	855	3 734	22.9
<i>New Carlisle</i>	2 085	6 689	31.2
<i>Bonaventure</i>	2 563	10 734	23.9
<i>St-Elzéar</i>	2 898	8 178	35.4
<i>St-Siméon</i>	1 314	5 665	23.2
<i>Caplan</i>	1 644	8 635	19.0
<i>St-Alphonse</i>	3 039	9 577	31.7
<i>New Richmond</i>	4 233	15 466	27.4
<i>Grande-Cascapédia</i>	1 490	4 206	35.4
<i>St-Jules</i>	1 855	6 277	29.6
<i>Rivière-Bonaventure</i>	491	937	52.4
Total	28 240	103 613	-
Moyenne	-	-	21.6

¹ Superficie présentant un indice de qualité d'habitat des peuplements moyen ou élevé.

² *Superficie totale privée.*

³ *Proportion de la superficie totale présentant un indice de qualité d'habitat moyen ou élevé.*

Tableau 23 : Indice de qualité de l'habitat (IQH) pour **la martre** -
MRC Rocher-Percé, Côte-de-Gaspé et Denis-Riverin

Martre - Rocher-Percé

Localité	IQH (ha)	Territoire privé (ha)	IQH (%)
<i>Percé</i>	11 756	3 782	34.8
<i>Sainte-Thérèse</i>	1 403	3 474	40.4
<i>Grande-Rivière</i>	3 110	8 861	35.1
<i>Saint-François-de-Pabos</i>	1 145	4 545	25.2
<i>Pabos</i>	535	2 042	26.2
<i>Chandler</i>	187	1 795	10.4
<i>Pabos-Mills</i>	638	2 149	29.7
<i>Newport</i>	1 902	5 888	32.3
<i>Anse-aux-Gascons</i>	1 597	6 287	25.4
<i>Port-Daniel</i>	1 823	11 611	15.7
<i>TNO</i>	1 437	8 869	16.2
Total	25 533	89 303	28.6

Martre - Côte-de-Gaspé

Localité	IQH (ha)	Territoire privé (ha)	IQH (%)
<i>Gaspé</i>	21 111	71 562	29.5
<i>Cloridorme</i>	1 342	2 723	49.3
<i>Petite-Vallée</i>	1 389	2 039	68.1
<i>Grande-Vallée</i>	996	3 649	27.3
<i>TNO</i>	2 652	3 970	66.8
Total	27 490	83 942	32.7

Tableau 23 (suite)

Martre - Denis-Riverin

Localité	IQH (ha)	Territoire privé (ha)	IQH (%)
<i>Rivière-Madeleine</i>	5 540	8 331	66.5
<i>Mont-Louis</i>	3 441	6 408	53.7
<i>Mont-St-Pierre</i>	378	1 203	31.4
<i>Rivière-à-Claude</i>	1 791	4 568	39.2
<i>Marsoui</i>	1 147	2 566	44.7
<i>La Martre</i>	2 331	5 297	44.0
<i>Tourelle</i>	2 195	5 556	39.5
<i>Sainte-Anne-des-Monts</i>	3 474	10 369	33.5
<i>Cap-Chat</i>	5 007	12 272	40.8
<i>Capucins</i>	1 205	5 453	22.1
<i>TNO</i>	11 704	75 999	15.4
Total	38 213	138 022	27.7

Les travaux d'aménagement faunique

La martre a toujours évolué en forêt boréale sous un régime naturel de perturbation (feux, chablis, épidémies d'insectes). Une stratégie d'aménagement pour favoriser la présence de la martre d'Amérique consisterait donc à recréer une mosaïque de peuplements forestiers se rapprochant le plus possible de l'agencement naturel local et régional du paysage forestier. Ce type de pratique est connu sous le nom d'entremêlement et fait partie du domaine de l'écologie du paysage forestier.

L'aménagement de l'habitat de la martre doit être pratiqué sur de grandes superficies (plusieurs milliers de km²), de façon à permettre à la fois la récolte de matière ligneuse et la conservation d'une quantité suffisante de forêts matures et surannées (Desrochers, 1995). La réalisation du *PPMV* couvrant une vaste superficie prend donc ici toute son importance afin d'aménager le territoire pour cette espèce.

En utilisant la variation des *IQH* comme indicateurs d'un impact négatif des interventions sylvicoles sur plusieurs espèces fauniques, Lafond (1997) a quantifié ces impacts sur l'habitat de la martre d'Amérique. Le tableau 24 montre les résultats de l'étude. Ces résultats démontrent que les interventions sylvicoles dénudant le territoire telles la coupe rase et la remise en production sont néfastes pour la martre d'Amérique. En effet, la disparition du couvert résineux mature, composante essentielle de l'habitat de la martre, explique l'amplitude de cet impact. La perte d'habitats est le principal facteur responsable du déclin des populations de la martre d'Amérique. Ce phénomène est relié aux pratiques forestières et surtout aux coupes à blanc de grande superficie. Certains auteurs (cités par LaRue, 1993) ont observé une diminution importante des populations suite à de telles pratiques et ce, pour plusieurs années suivant la coupe.

En somme, les coupes à blanc ont pour effet de réduire les ressources disponibles (accès aux débris ligneux, biomasse de nourriture en hiver), de disperser les individus (fragmentation de l'habitat), d'augmenter la fréquence de cannibalisme et d'induire un stress sur une population déjà aux prises avec des difficultés de survie en hiver. Le brûlage dirigé a un effet néfaste sur la martre d'Amérique puisque cette espèce ne fréquente pas les aires ouvertes (Québec, 1990b). La martre s'alimentant principalement de campagnols, et ces derniers étant absents d'un site après le passage d'un feu, les populations de martres sont pratiquement absentes après le passage du feu.

Tableau 24 : Quantification de l'impact de certaines interventions sylvicoles sur l'habitat de la **martre d'Amérique**

Type d'intervention sylvicole	Impact
Coupe rase	-3
Remise en production	-3
Éclaircie précommerciale	-1
Éclaircie précommerciale sélective	0
Coupe de succession	-1
Éclaircie intermédiaire	Variable
Éclaircie commerciale	0
Coupe progressive	-2
Jardinage	0
Amélioration érablière	0

(0: Impact nul, 1: Impact faible, 2: Impact moyen, 3: Impact élevé)

Source : Lafond, 1997

4.4.2.3 Les autres animaux à fourrure

Le tableau 20 présente les autres animaux chassés ou piégés pour leur fourrure et ce, pour les *MRC* du territoire. À la lecture de ce tableau, il apparaît que la belette, le castor et le renard représentent les animaux les plus récoltés pour leur fourrure.

Le pékan (*Martes pennanti*), une espèce très vulnérable au piégeage, est encore prisé par les piégeurs gaspésiens et ce, malgré une baisse du prix de la fourrure au Québec lors des 10 dernières années (Québec, 1995b). Les succès de piégeage ont atteint, pour cette espèce, un maximum en 1993-1994 en Gaspésie (plus de 11 captures/1000 nuits-pièges). Le rendement des captures effectuées en Gaspésie est l'un des plus élevés au Québec avec environ 1,5 captures/100 km² d'habitat forestier entre 1984 et 1992. La région de la Baie-des-Chaleurs semble aussi être la plus productive en termes de captures dans toute la péninsule gaspésienne (Québec, 1995b). Il est pertinent de rappeler que le pékan a historiquement connu un déclin de grande envergure au début du siècle. La perte d'habitats est toujours une menace sérieuse pour l'espèce qui requiert un couvert forestier continu et des peuplements d'âge moyen à mature. De plus, l'histoire démontre que le pékan est une espèce qui se relève très lentement d'une chute de population (Québec, 1995b). Une exploitation plus conservatrice serait souhaitable afin de maintenir une exploitation durable de l'espèce. Pour la période annuelle s'échelonnant du 1^{er} août 1998 au 31 juillet 1999, la période de piégeage pour le pékan, s'échelonne sur la même période que celle de la martre, soit du 1^{er} novembre au 31 décembre.

Le coyote (*Canis latrans*) était aussi une espèce recherchée par nombres de piégeurs dans les *MRC* Bonaventure et Avignon, mais suite à la chute drastique des prix pour sa fourrure, les trappeurs s'y attardent un peu moins. L'ensemble du ravage de cerf de Virginie de Bonaventure est particulièrement fréquenté par le coyote (Québec, 1992b). Son arrivée dans la péninsule gaspésienne remonte à 1975 (Québec, 1994c). Les populations de coyotes étaient en hausse en Gaspésie jusqu'à la fin des années 80 et ce, en dépit du fait que les populations du cerf de Virginie et de la marmotte aient chuté (Québec, 1994c). Il semble que le coyote s'alimente plutôt maintenant du lièvre d'Amérique, de l'original, de fruits et d'autres mammifères. Depuis le début des années 90, les populations de coyotes sont en baisse. Le côté opportunistique de l'animal et la rareté de la nourriture pourraient expliquer ce phénomène. Pour la période annuelle s'échelonnant du 1^{er} août 1998 au 31 juillet 1999, le piégeage du coyote dans les zones de chasse 1 et 2 peut s'effectuer pendant un peu moins de 4 mois et demi, soit du 18 octobre au 1^{er} mars.

Il est important de rappeler que dans les zones de chasse 1 et 2, une limite de prise annuelle de deux lynx du Canada (*Lynx canadensis*) est attribuée au titulaire d'un permis de piégeage général (Québec, 1998b). Il en est de même pour les détenteurs d'un permis de piégeage professionnel. Pour la période annuelle s'échelonnant du 1^{er} août 1998 au 31 juillet 1999, la période de piégeage du lynx du Canada dans les zones de chasse 1 et 2 s'étend sur un seul mois, soit du 15 novembre au 15 décembre.

La période de piégeage annuelle du castor (*Castor canadensis*), de la loutre (*Lutra* spp.) et du vison (*Mustela vison*) dans la zone de chasse 1 s'étend sur quatre mois, soit du 1^{er} novembre au 1^{er} mars, alors que dans la zone 2, la période s'étend du 25 octobre au 1^{er} mars. Enfin, le piégeage de la belette, du loup (*Canis lupus*), de la mouffette (*Mephitis mephitis*), du raton laveur (*Procyon lotor*) et du renard (*Vulpes* spp.) dans les zones de chasse 1 et 2 peut s'effectuer pendant un peu moins de 4 mois et demi, soit du 18 octobre au 1^{er} mars.

4.5 LA FAUNE AVIENNE

4.5.1 La gélinotte huppée

La description de l'habitat

La gélinotte huppée, communément appelée perdrix, est probablement, avec le lièvre, l'espèce animale que nous associons le plus facilement à la forêt privée québécoise. Elle fréquente surtout les forêts mélangées dans lesquelles bouleaux et peupliers sont présents (Ferron *et al.*, 1996). On la retrouvera aussi près des champs en friche, de coupes forestières ou de chemins forestiers. La composante coniférienne de l'habitat procure à l'animal un couvert de protection hivernal.

L'habitat de la gélinotte huppée comporte quatre composantes, chacune d'elles étant fréquentée par l'oiseau selon la phase de son cycle vital (alimentation, reproduction, élevage et repos) (Ferron, 1996):

1. l'habitat de tambourinage;
2. l'habitat de nidification;
3. l'habitat d'élevage;
4. les habitats automnal et hivernal.

L'habitat de tambourinage, d'une superficie moyenne de quatre hectares, est utilisé par le mâle pour des fins de reproduction de la mi-avril à la mi-mai (Blanchette, 1995). Afin de camoufler sa présence aux prédateurs, la gélinotte tambourine généralement dans un peuplement caractérisé par un couvert de densité moyenne. Le promontoire servant de site de tambourinage est très souvent un arbre renversé au sol, une grosse pierre ou un monticule de terre. Le mâle demeure fidèle au site de tambourinage toute sa vie.

Le reste de l'année, le mâle utilise l'habitat aux alentours du site de tambourinage dans un rayon moyen de 400 mètres (Desrochers, 1995). Les femelles, changeant d'habitat tout au long de leur vie, sont fréquemment retrouvées dans le site de tambourinage. Le domaine vital de la femelle est de l'ordre de 14 hectares.

L'habitat de nidification consiste en un endroit où la femelle peut voir venir les prédateurs de loin. Étant donné la simplicité du nid, i.e. généralement une dépression au sol recouvert de feuilles, la femelle doit aussi se fier à son plumage de camouflage et à son immobilité au nid contre les prédateurs. Le nid est donc construit dans une aire où la strate arbustive est quasi-absente et où la strate arborée procure à la famille protection contre les oiseaux de proie.

La présence de nourriture et d'ouvertures à proximité du site de nidification est également recherchée par la femelle. La taille du domaine vital est réduite au minimum pendant cette période, soit à environ un hectare.

Dès le printemps, la femelle entraîne les oisillons vers un habitat d'élevage offrant une meilleure protection et une nourriture adéquate (insectes jusqu'à l'âge de six semaines et petits fruits et autres matières végétales par la suite). C'est dans cet habitat que les jeunes apprennent à voler et ce, dès leur dixième jour de leur vie. Durant cette période, les oisillons sont aussi vulnérables à la prédation et l'habitat d'élevage doit donc posséder un couvert beaucoup plus dense que celui de l'habitat de nidification sans toutefois restreindre la couvée dans ses déplacements. Un peuplement forestier en régénération de moins de 15 ans procure un habitat d'élevage convenable. Les bourgeons et chatons mâles de peupliers sont particulièrement appréciés au printemps.

Durant la saison hivernale, la gélinotte huppée choisit un habitat qui lui fournit protection contre les prédateurs et le climat, ainsi qu'une nourriture adéquate. Les essences résineuses caractérisées par des branches basses (sapin, épinette) sont une composante essentielle de l'habitat hivernal de l'animal. Les arbres et les peuplements feuillus de plus de trente ans sont recherchés par la gélinotte. Son alimentation est alors principalement constituée de ramilles et de bourgeons de peupliers, aulnes rugueux, bouleaux et cerisiers. Les fruits persistants du sorbier sont aussi très appréciés en hiver.

Les sites à potentiel faunique

L'*IQH* pour la gélinotte huppée est calculé en fonction des exigences de l'animal en termes d'habitat de reproduction, d'alimentation et d'abri. L'*IQH* s'exprime ainsi (Blanchette, 1995):

$$IQH = (TNAH \times ELEV \times COUV)^{0.33} / 3$$

Où la variable *TNAH* est la qualité des peuplements de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale. *ELEV* est la qualité des peuplements d'élevage et *COUV* est la qualité des peuplements de couvert de protection hivernale. Ces trois variables sont toutes fonctions du type de couvert, de la densité et de la hauteur du peuplement. La valeur des variables est comprise entre 0 (faible qualité) et 3 (meilleure qualité). Selon la formule, si l'une des variables est nulle, l'*IQH* sera nul aussi. Ceci reflète l'importance de la présence de chacune des composantes de l'habitat pour la gélinotte.

De plus, puisque la valeur de l'habitat dépend d'un assemblage de différents types de peuplements forestiers, on doit considérer les caractéristiques non seulement du peuplement forestier visé mais aussi de ceux l'entourant. Une fois de plus, les outils dont nous disposons pour le calcul d'un tel *IQH* ne nous permettent pas de faire des requêtes spatiales. Nous nous limiterons alors aux calculs des variables *TNAH*, *ELEV* et *COUV* séparément.

MRC Avignon et Bonaventure

Suite à l'analyse des résultats, il apparaît que la superficie de peuplements présentant une qualité d'élevage (*ELEV*) moyenne ou élevée est très faible pour les localités des deux *MRC*. Ainsi, seulement 10.0% du territoire de la *MRC* Avignon possède un indice *ELEV* moyen ou élevé alors que seulement 14.8% de celui de la *MRC* Bonaventure possède un tel indice. Ceci est dû à la faible occurrence des peuplements forestiers feuillus ou mélangés de haute densité (classe A ou B) et de petite taille (classe 5 ou 6). Dans la *MRC* Avignon, sept localités obtiennent une valeur en deçà de 10% alors que pour la *MRC* Bonaventure, seulement deux municipalités connaissent le même sort.

La superficie de peuplements présentant une qualité de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale (*TNAH*) moyenne ou élevée dans les deux *MRC* ne semble pas être un problème. En effet, plus de 50% de leur territoire respectif (62.0% pour Avignon et 50.3% pour Bonaventure) est caractérisé par une qualité d'habitat moyenne ou élevée.

Enfin, la superficie des peuplements présentant une qualité de couvert de protection hivernale (*COUV*) moyenne ou élevée est plutôt variable à l'intérieur de chacune des deux *MRC*. Cette valeur varie de 22.0% à 40.3% pour les localités de la *MRC* Avignon et de 12.5% à 45.7% pour les localités de la *MRC* Bonaventure.

Il serait peut-être opportun, afin d'augmenter la qualité de l'habitat d'élevage et le couvert de protection de la gélinotte, d'effectuer un plan d'aménagement faunique pour les territoires des deux *MRC*.

MRC Rocher-Percé, Côte-de-Gaspé et Denis-Riverin

L'indice COUV présente des disparités importantes entre les MRC et les municipalités. D'emblée, on constate que la MRC Rocher-Percé présente un potentiel bien inférieur aux deux autres MRC surtout à cause des municipalités au sud et à l'ouest de Saint-François-de-Pabos. Dans la plupart de ces municipalités, les potentiels élevé et moyen représentent ensemble moins de 20% du territoire. Dans Denis-Riverin, on observe également une différence entre l'est et l'ouest de la MRC, mais avec des proportions plus élevées. Bien que le potentiel soit généralement plus appréciable hors de Rocher-Percé, il ne dépasse que rarement les 50% : Rivière-Madeleine (63%), les boisés des territoires non municipalisés (TNO) dans Côte-de-Gaspé (60,7%), Mont-Louis (57.3%) et Gaspé (51.8%).

L'indice de qualité de l'habitat de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale (TNAH) est celui qui obtient les proportions les plus importantes des trois indices. Dans la MRC Denis-Riverin, les territoires propices représentent plus de 50% du territoire privé dans toutes les municipalités et les TNAH atteignent jusqu'à 80.6% dans la municipalité des Capucins. Dans Côte-de-Gaspé, les territoires propices représentent également plus de 50% dans toutes les municipalités. Dans cette MRC, seuls les territoires non municipalisés sont légèrement sous les 50%. Ici encore, c'est la MRC Rocher-Percé qui obtient les résultats les moins importants bien que le potentiel d'habitat soit supérieur à 40% dans la majorité des municipalités. Les plus faibles taux sont obtenus à Sainte-Thérèse (11.8%), Pabos (30.1%) et Grande-Rivière (35.6%).

Quant à l'habitat pour l'élevage des couvées, il est de loin le moins représenté, si l'on en croit les résultats obtenus par l'indice ELEV. Cet habitat représenterait moins de 20% du territoire sur la plupart des municipalités et seules la municipalité de Petite-Vallée avec 35.5% et les terres privées des territoires non municipalisés de Rocher-Percé avec 48.8% dépassent les 30% du territoire. Les résultats obtenus dans Rocher-Percé et Denis-Riverin sont à peu près similaires. Ceux de Côte-de-Gaspé sont légèrement supérieurs au deux autres MRC avec une proportion supérieure à 20% sur presque tout le territoire. L'habitat pour l'élevage des couvées étant nettement moins représenté, il constitue un frein au développement des populations de gélinottes huppées même si les autres types d'habitats sont relativement abondants. L'aménagement des habitats pour l'élevage des couvées serait donc à prioriser.

Tableau 25: Territoire présentant (1) les indices de qualité des peuplements de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale (TNAH), (2) les indices de qualité des peuplements d'élevage (ELEV) et (3) les indices de qualité des peuplements de couvert de protection hivernale (COUV), moyen ou élevé pour la gélinotte huppée dans les localités de la MRC Avignon

Localité	SIME (TNAH) ¹ (ha)	SIME (ELEV) ² (ha)	SIME (COUV) ³ (ha)	STP ⁴ (ha)	PSIME (TNAH) ⁵ (%)	PSIME (ELEV) ⁶ (%)	PSIME (COUV) ⁷ (%)
Maria	5 353	1 040	2 641	8 455	63,3	12,3	31,2
Carleton	4 296	721	2 249	7 080	60,7	10,2	31,8
St-Omer	2 722	680	1 318	4 124	66,0	16,5	32,0
Nouvelle	8 711	2 013	3 900	13 792	63,2	14,6	28,3
Escuminac	4 229	636	2 167	6 932	61,0	9,2	31,3
Pointe-à-la-Croix	5 027	723	2 147	7 159	70,2	10,1	30,0
Restigouche (sud-est)	3 018	561	1 150	4 287	70,4	13,1	26,8
St-André-de-Restigouche	5 716	669	2 718	8 986	63,6	7,4	30,2
Matapédia	5 025	347	1 915	7 167	70,1	4,8	26,7
St-Alexis-de-Matapédia	4 468	836	2 219	8 428	53,0	9,9	26,3
St-François-d'Assise	5 889	872	3 995	9 903	59,5	8,8	40,3
L'Ascension-de-Patapédia	2 464	188	1 368	5 604	44,0	3,4	24,2
R.-Nouvelle / R.-Fergusson	723	15	234	1 106	65,4	1,4	22,0
Total	57 641	9 301	28 021	93 023	---	---	---
Moyenne	---	---	---	---	62,3	9,4	29,3

¹ Superficie présentant un indice de qualité des peuplements de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale moyen ou élevé.

² Superficie présentant un indice de qualité des peuplements d'élevage moyen ou élevé.

³ Superficie présentant un indice de qualité des peuplements de couvert de protection hivernale moyen ou élevé.

⁴ Superficie totale privée.

⁵ Proportion de la superficie totale présentant un indice de qualité des peuplements de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale moyen ou élevé.

⁶ Proportion de la superficie totale présentant un indice de qualité des peuplements d'élevage moyen ou élevé.

⁷ Proportion de la superficie totale présentant un indice de qualité des peuplements de couvert de protection hivernale moyen ou élevé.

Tableau 26: Territoire présentant (1) les indices de qualité des peuplements de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale (*TNAH*), (2) les indices de qualité des peuplements d'élevage (*ELEV*) et (3) les indices de qualité des peuplements de couvert de protection hivernale (*COUV*), moyen ou élevé pour la gélinotte huppée dans les localités de la *MRC Bonaventure*

Localité	SIME (<i>TNAH</i>) ¹ (<i>ha</i>)	SIME (<i>ELEV</i>) ² (<i>ha</i>)	SIME (<i>COUV</i>) ³ (<i>ha</i>)	STP ⁴ (<i>ha</i>)	PSIME (<i>TNAH</i>) ⁵ (%)	PSIME (<i>ELEV</i>) ⁶ (%)	PSIME (<i>COUV</i>) ⁷ (%)
<i>Shigawake</i>	2 595	575	612	4 884	53,1	11,8	12,5
<i>St-Godefroi</i>	2 577	882	577	4 189	61,5	21,1	13,8
<i>Hopetown</i>	2 867	522	1 375	5 012	57,2	10,4	27,4
<i>Hope</i>	2 811	1 172	1 022	5 601	50,2	20,9	18,2
<i>Paspébiac</i>	1 953	563	547	3 829	51,0	14,7	14,3
<i>Paspébiac ouest</i>	2 233	703	598	3 734	59,8	18,8	16,0
<i>New Carlisle</i>	3 338	987	1 341	6 689	49,9	14,8	20,0
<i>Bonaventure</i>	3 663	1 414	1 458	10 734	34,1	13,2	13,6
<i>St-Elzéar</i>	4 602	1 394	2 327	8 178	56,3	17,0	28,5
<i>St-Siméon</i>	2 619	1 280	1 166	5 665	46,2	22,6	20,6
<i>Caplan</i>	3 950	1 149	1 491	8 635	45,7	13,3	17,3
<i>St-Alphonse</i>	5 302	1 544	2 120	9 577	55,4	16,1	22,1
<i>New Richmond</i>	6 970	1 999	3 439	15 466	45,1	12,9	22,2
<i>Grande-Cascapédia</i>	1 864	578	1 436	4 206	44,3	13,7	34,1
<i>St-Jules</i>	4 227	521	2 415	6 277	67,3	8,3	38,5
<i>Rivière-Bonaventure</i>	508	91	428	937	54,2	9,7	45,7
Total	52 079	15 374	22 352	103 613	---	---	---
Moyenne	---	---	---	---	50,3	14,8	21,6

¹ Superficie présentant un indice de qualité des peuplements de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale moyen ou élevé.

² Superficie présentant un indice de qualité des peuplements d'élevage moyen ou élevé.

³ Superficie présentant un indice de qualité des peuplements de couvert de protection hivernale moyen ou élevé.

⁴ Superficie totale privée.

⁵ Proportion de la superficie totale présentant un indice de qualité des peuplements de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale moyen ou élevé.

⁶ Proportion de la superficie totale présentant un indice de qualité des peuplements d'élevage moyen ou élevé.

⁷ Proportion de la superficie totale présentant un indice de qualité des peuplements de couvert de protection hivernale moyen ou élevé.

Tableau 27: Territoire présentant (1) les indices de qualité des peuplements de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale (*TNAH*), (2) les indices de qualité des peuplements d'élevage (*ELEV*) et (3) les indices de qualité des peuplements de couvert de protection hivernale (*COUV*), moyen ou élevé pour la gélinotte huppée dans les localités de la *MRC Rocher-Percé*

Localité	SIME (TNAH)¹ (ha)	SIME (ELEV)² (ha)	SIME (COUV)³ (ha)	STP⁴ (ha)	PSIME (TNAH)⁵ (%)	PSIME (ELEV)⁶ (%)	PSIME (COUV)⁷ (%)
<i>Percé</i>	12 749	9 222	9 864	33 782	40,7	27,3	29,2
<i>Sainte-Thérèse</i>	410	674	1 025	3 474	11,8	19,4	29,5
<i>Grande-Rivière</i>	3 155	1 223	3 181	8 861	35,6	13,8	35,9
<i>St-François-de-Pabos</i>	3 195	677	1 309	4 545	70,3	14,9	28,8
<i>Pabos</i>	613	159	419	2 042	30,0	7,8	20,5
<i>Chandler</i>	903	226	321	1 795	50,3	12,6	17,9
<i>Pabos-Mills</i>	905	271	426	2 149	42,0	12,6	19,8
<i>Newport</i>	2 897	1 083	1 619	5 888	49,2	18,4	27,5
<i>Anse-aux-Gascons</i>	3 527	1 465	1 113	6 287	56,1	23,3	17,7
<i>Port-Daniel</i>	7 327	2 229	1 289	11 611	63,1	19,2	11,1
<i>TNO</i>	6 128	4 328	2 474	8 869	69,1	48,8	27,9
MRC	41 809	21 557	23 040	89 303	518,2	21,9	24,9

¹ Superficie présentant un indice de qualité des peuplements de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale moyen ou élevé.

² Superficie présentant un indice de qualité des peuplements d'élevage moyen ou élevé.

³ Superficie présentant un indice de qualité des peuplements de couvert de protection hivernale moyen ou élevé.

⁴ Superficie totale privée.

⁵ Proportion de la superficie totale présentant un indice de qualité des peuplements de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale moyen ou élevé.

⁶ Proportion de la superficie totale présentant un indice de qualité des peuplements d'élevage moyen ou élevé.

⁷ Proportion de la superficie totale présentant un indice de qualité des peuplements de couvert de protection hivernale moyen ou élevé.

Tableau 28: Territoire présentant (1) les indices de qualité des peuplements de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale (*TNAH*), (2) les indices de qualité des peuplements d'élevage (*ELEV*) et (3) les indices de qualité des peuplements de couvert de protection hivernale (*COUV*), moyen ou élevé pour la gélinotte huppée dans les localités de la *MRC Côte-de-Gaspé*

Localité	SIME (TNAH)¹ (ha)	SIME (ELEV)² (ha)	SIME (COUV)³ (ha)	STP⁴ (ha)	PSIME (TNAH)⁵ (%)	PSIME (ELEV)⁶ (%)	PSIME (COUV)⁷ (%)
<i>Gaspé</i>	38 858	13 668	19 894	71 562	54	19	28
<i>Cloridorme</i>	2 080	659	1 408	2 723	76,4	24,2	51,7
<i>Petite-Vallée</i>	1 433	469	930	2 039	70,3	23,0	45,5
<i>Grande-Vallée</i>	2 558	1 295	1 044	3 649	70,1	35,5	28,6
<i>TNO</i>	1 886	365	2 410	3 970	47,5	9,2	60,7
MRC	46 815	16 456	25 686	83 943	57,4	20,5	31,8

¹ Superficie présentant un indice de qualité des peuplements de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale moyen ou élevé.

² Superficie présentant un indice de qualité des peuplements d'élevage moyen ou élevé.

³ Superficie présentant un indice de qualité des peuplements de couvert de protection hivernale moyen ou élevé.

⁴ Superficie totale privée.

⁵ Proportion de la superficie totale présentant un indice de qualité des peuplements de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale moyen ou élevé.

⁶ Proportion de la superficie totale présentant un indice de qualité des peuplements d'élevage moyen ou élevé.

⁷ Proportion de la superficie totale présentant un indice de qualité des peuplements de couvert de protection hivernale moyen ou élevé.

Tableau 29: Territoire présentant (1) les indices de qualité des peuplements de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale (*TNAH*), (2) les indices de qualité des peuplements d'élevage (*ELEV*) et (3) les indices de qualité des peuplements de couvert de protection hivernale (*COUV*), moyen ou élevé pour la gélinotte huppée dans les localités de la *MRC Denis-Riverin*

Localité	SIME (TNAH) ¹ (ha)	SIME (ELEV) ² (ha)	SIME (COUV) ³ (ha)	STP ⁴ (ha)	PSIME (TNAH) ⁵ (%)	PSIME (ELEV) ⁶ (%)	PSIME (COUV) ⁷ (%)
<i>Rivière-Madeleine</i>	4 307	1 383	5 249	8 331	51.7	16.6	63.0
<i>Mont-Louis</i>	3 922	1 320	3 672	6 408	61.2	20.6	57.3
<i>Mont-St-Pierre</i>	666	173	366	1 203	55.4	14.4	30.4
<i>Rivière-à-Claude</i>	3 166	813	1 914	4 568	69.3	17.8	41.9
<i>Marsoui</i>	1 822	62	1 273	2 566	71.0	2.4	49.6
<i>La Martre</i>	3 157	964	2 368	5 297	59.6	18.2	44.7
<i>Tourelle</i>	3 439	867	2 517	5 556	61.9	15.6	45.3
<i>Sainte-Anne-des-Monts</i>	5 703	1 680	3 318	10 369	55.0	16.2	32.0
<i>Cap-Chat</i>	6 050	2 013	4 823	12 272	49.3	16.4	39.3
<i>Capucins</i>	3 343	1 320	1 429	5 453	61.3	24.2	26.2
<i>TNO</i>	61 255	111 552	11 248	75 999	80.6	15.2	14.8
MRC	96 830	122 147	38 177	138 022	58.3	16.8	43.2

¹ Superficie présentant un indice de qualité des peuplements de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale moyen ou élevé.

² Superficie présentant un indice de qualité des peuplements d'élevage moyen ou élevé.

³ Superficie présentant un indice de qualité des peuplements de couvert de protection hivernale moyen ou élevé.

⁴ Superficie totale privée.

⁵ Proportion de la superficie totale présentant un indice de qualité des peuplements de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale moyen ou élevé.

⁶ Proportion de la superficie totale présentant un indice de qualité des peuplements d'élevage moyen ou élevé.

⁷ Proportion de la superficie totale présentant un indice de qualité des peuplements de couvert de protection hivernale moyen ou élevé.

Les travaux d'aménagement faunique

En utilisant la variation des *IQH* comme indicateurs d'un impact négatif des interventions sylvicoles sur plusieurs espèces fauniques, Lafond (1997) a quantifié ces impacts sur l'habitat de la gélinotte huppée. Le tableau 30 montre les résultats de l'étude.

Tableau 30 : Quantification de l'impact de certaines interventions sylvicoles sur l'habitat de la gélinotte huppée.

Type d'intervention sylvicole	Impact
Coupe rase	-2
Remise en production	-2
Éclaircie précommerciale	-1
Éclaircie précommerciale sélective	0
Coupe de succession	-2
Éclaircie intermédiaire	-1
Éclaircie commerciale	0
Coupe progressive	-2
Jardinage	0
Amélioration érablière	0

(0: Impact nul, 1: Impact faible, 2: Impact moyen, 3: Impact élevé)

Source : Lafond, 1997

La productivité de l'espèce est favorisée lorsque les boisés sont coupés par unité de 1 hectare à tous les 40 ans. Donc, un habitat de 4 hectares peut être divisé en 4 parcelles dont le quart peut être coupé à tous les dix ans (Desrochers, 1995). Ferron (1996) décrit amplement les travaux d'aménagement susceptibles de favoriser l'habitat de la gélinotte huppée. Par exemple, le renversement d'un tronc d'arbre peut s'avérer utile comme site de tambourinage.

Plusieurs essences végétales ligneuses considérées comme compétitrices (Québec, 1994a) dans le cadre de la gestion forestière au Québec sont utilisées par la gélinotte huppée comme nourriture. Parmi ces essences, mentionnons le feuillage, la tige et les fruits du framboisier (*Rubus idaeus*), les ramilles, les bourgeons et les fruits du cerisier de Pennsylvanie (*Prunus pensylvanica*), les bourgeons, le feuillage, les ramilles et les graines du bouleau à papier (*Betula papyrifera*), les bourgeons, le feuillage, les ramilles et l'écorce du peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*), et les bourgeons, le feuillage, les ramilles de l'érable rouge (*Acer rubrum*) (Québec, 1996g).

Le brûlage contrôlé de grande intensité entraîne une perte temporaire d'habitat pour la gélinotte huppée (Québec, 1990b). Les zones brûlées constituent l'habitat d'élevage idéal 2 à 3 ans après le feu et, après 10 ou 12 ans, l'habitat est propice à l'année pour un usage par les adultes. Les oisillons seraient aussi favorisés par la présence d'une quantité plus considérable d'insectes vivant dans la litière (Québec, 1990b).

4.5.2 Le tétras du Canada

Le tétras du Canada, aussi appelé perdrix grise, est une espèce étroitement associée aux forêts de conifères et en particulier avec la présence d'épinettes noires. Il est possible d'en retrouver dans une forêt mixte, mais les bosquets de conifères devront être relativement importants pour qu'il puisse y vivre. Le tétras recherche également les milieux ouverts et on le rencontrera le plus souvent dans des secteurs de la forêt où la densité des arbres permet la croissance des arbustes.

En hiver, il se nourrit principalement d'aiguilles de bourgeons de conifères comme le sapin et l'épinette. Durant l'été, il ajoutera une grande variété de fruits à son menu. Durant l'automne, il sera particulièrement friand de feuilles de mélèze.

Les connaissances en matière d'habitats du tétras du Canada sont très fragmentaires. Toutefois, le peu d'éléments connus nous permettent quand même de faire certaines recommandations du point de vue de l'aménagement. D'abord, comme la présence du tétras est intimement liée à la présence de résineux matures, il sera nécessaire de toujours conserver une part importante de ce type de peuplement. Cette espèce devra également compter sur la présence de peuplements plus jeunes et d'ouvertures relativement importantes. Des peuplements de 0 à 40 ans, des zones arbustives et d'herbacées sont nécessaires à l'élevage des petits. Durant la même période, les mâles et les femelles sans couvée auront besoin de peuplements de 20 à 60 ans. Durant l'hiver, les tétras auront besoin de peuplements de plus de 40 ans. Pour de plus amples informations sur l'aménagement de boisé pour la gélinotte huppée, nous recommandons de consulter le "Manuel d'aménagement des boisés privés pour la petite faune" de la Fondation de la faune du Québec (FFQ).

Comme pour la gélinotte huppée, les captures ne sont pas comptabilisées. Toutefois, l'espèce est beaucoup moins fréquente que la gélinotte huppée et les captures de cet oiseau doivent être peu communes, compte tenu que l'espèce est surtout présente au centre de la Gaspésie. Il est donc peu fréquent d'en rencontrer sur les terres privées des MRC. On a toutefois beaucoup plus de chance de le rencontrer en forêt privée dans la région de Denis-Riverin étant donné que les forêts de conifères y sont plus abondantes.

4.5.3 La bécasse d'Amérique

La description de l'habitat

La bécasse d'Amérique (*Scolopax minor*) est une espèce migratrice encore peu connue des chasseurs de petits gibiers. Elle immigre des États-Unis au printemps afin de se reproduire et elle quitte le territoire dès les premiers froids automnaux (Ferron et al., 1996).

Dès le printemps, le mâle trouve ce terrain de parade qu'il protégera contre les autres mâles en période de reproduction (Ferron et al., 1996). L'espèce n'est toutefois pas considérée comme territoriale en dépit de ce comportement éphémère du mâle. Sur ce terrain qui consiste en une ouverture dans un jeune boisé, une friche ou une coupe forestière récente, le mâle exécute des chants et des envolées à l'aube et au crépuscule. Le terrain de parade est caractérisé par une superficie variant de 2 000 m² à 8 000 m² alors que la végétation entourant le site possède généralement une hauteur entre 1,5 m et 10 m. La présence d'arbustes est primordiale puisqu'elle procure un couvert de protection contre les éventuels prédateurs. D'un autre côté, une densité d'arbustes trop élevée nuira à la parade alors que des arbres d'une hauteur supérieure à 10 m seront un obstacle pour les envolées du mâle.

L'habitat de reproduction comprend l'habitat de nidification et l'habitat d'élevage et occupe une superficie variant entre 2 et 4 hectares. L'habitat de nidification est généralement situé à moins de 20 m du terrain de parade et est boisé. Cet habitat est aussi assez dégagé et le recouvrement des arbres est habituellement inférieur à 50%. L'habitat d'élevage, quant à lui, est également boisé et possède une densité d'arbustes plus élevée alors que les herbacées sont moins abondantes que dans l'habitat de nidification.

L'habitat estival est fréquenté de la fin mai jusqu'à la fin du mois d'août et comporte trois composantes, soient les sites d'alimentation, les sites diurnes et les sites nocturnes (Ferron et al., 1996). De façon générale, l'habitat estival est riche en vers de terre puisque l'alimentation de la bécasse est essentiellement carnivore, celle-ci se composant de vers de terre (60%) et d'insectes divers (30%). Ceci se traduit par la fréquentation marquée des jeunes aulnaies (aulne rugueux) et tremblaies de début de succession.

Les sites diurnes correspondent souvent à l'habitat de reproduction alors que les sites nocturnes sont composés de terrains ouverts comme les friches, les clairières et les terrains de parade. La bécasse affectionne aussi les peuplements forestiers situés à proximité d'un ruisseau ou d'une rivière (Léveillé, 1998).

L'habitat automnal de la bécasse est surtout constitué d'aulnaies mais aussi de peupleraies et de peuplements composés d'essences feuillues et conifériennes âgés de 10 à 15 ans. Les conifères servent de peuplement d'abris contre les basses températures et les précipitations d'automne.

En ce qui concerne l'estimation des superficies d'habitats propices, il n'existe pas d'outils tels que les "*Indices de qualité de l'habitat*" (IQH) spécifiquement à la bécasse. Une méthode est cependant à l'étude. Celle-ci consisterait à utiliser le calcul des IQH pour les aires d'élevage (ELEV) à potentiel élevé de la gélinotte huppée et à l'adapter au cas de la bécasse³⁸.

La densité et les statistiques de chasse

Comme c'est le cas pour la gélinotte huppée, aucune donnée concernant les prises de bécasse d'Amérique n'est disponible en Gaspésie. Dans ce cas-ci, les chasseurs n'ont également pas à enregistrer leurs récoltes. L'obtention du certificat du chasseur et du permis de chasse général pour les résidents d'un territoire est la seule obligation à laquelle les chasseurs doivent se conformer.

4.5.4 La sauvagine

La sauvagine est bien représentée dans la Baie-des-Chaleurs et sur la rive nord gaspésienne sur ce territoire. On peut compter sur la présence de nombreux types d'habitat propices pour les espèces appartenant à ce groupe d'oiseaux. En effet, les estuaires de rivières, les marais et les lacs situés dans la forêt privée gaspésienne représentent des milieux fréquentés par la sauvagine.

La sauvagine retrouvée dans la forêt privée des MRC comprend les bernaches (2 espèces), les canards barboteurs (appelés aussi canards de surface) (8 espèces) et les canards plongeurs (8 espèces) (adapté de Mousseau et al 1997). En plus de la Bernache du Canada, on peut observer les espèces de canards suivants sur le territoire visé par l'étude:

Canards barboteurs:

Canard branchu
Sarcelle d'hiver
Canard noir
Canard colvert (ou malard)
Canard pilet
Sarcelle à ailes bleues
Canard souchet
Canard siffleur d'Amérique

Canards plongeurs:

Morillon à collier
Garrot à oeil d'or
Bec-scie couronné
Grand Bec-scie
Bec-scie à poitrine rousse
Arlequin plongeur

La plupart de ces oiseaux peuvent nicher en territoire gaspésien. Certaines espèces comme la Bernache du Canada, par exemple, vont utiliser le territoire comme lieu de transition entre les migrations printanières et automnales. Certains secteurs des MRC Bonaventure et Avignon ont été identifiés comme des zones de rassemblement importantes lors des migrations de la sauvagine (Mousseau et al 1997). Dans la *MRC Bonaventure*, les estuaires des rivières Petite Cascapédia et Cascapédia sont fréquentés par des densités importantes de canards barboteurs et de bernaches du Canada. Dans la *MRC Avignon*, les secteurs de Miguasha et de Pointe-à-la-Croix ainsi que l'embouchure de la rivière Ristigouche constituent des zones où la fréquentation de la sauvagine est particulièrement importante.

Dans la *MRC Rocher-Percé*, le barachois de Malbaie est un lieu de rassemblement important ainsi que les différentes embouchures des rivières St-Jean, York et Dartmouth dans la *MRC Côte-de-Gaspé*.

En forêt, les principaux nicheurs sont le canard noir, le morillon à collier, le garrot à œil d'or et le grand harle. Les techniques d'aménagement pour le canard consistent généralement à créer une nappe d'eau peu profonde, riche en végétation riveraine et aquatique. Pour les espèces nichant dans les arbres creux, comme le garrot à œil d'or, on peut créer des nichoirs. L'aménagement ne se limitera pas seulement à créer un site de nidification, mais également une zone propice à l'élevage des petits. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, il est recommandé de contacter l'organisme Canards Illimités (1-800-665-DUCK) qui, même s'il n'est pas actif dans la région, saura vous conseiller sur les techniques d'aménagement.

Les données de chasse manquent en région parce que les captures ne sont pas comptabilisées. On peut dire cependant que les principales zones de chasse sont situées à proximité des terres privées dans les barachois et les lacs près de la côte. Il existe un inventaire aérien effectué le long de la côte (ACOA), mais il ne nous permet pas de séparer les oiseaux nicheurs des oiseaux migrateurs.

4.6 LA FAUNE AQUATIQUE

Plus d'une vingtaine d'espèces de poissons ont déjà été recensées ou sont potentiellement présentes dans les cours d'eau ou dans les lacs du territoire des MRC. Certaines de ces espèces représentent un fort intérêt pour des activités de pêche sportive. À ce titre, il faut penser à la ressource salmonicole et à son habitat qui constituent un des joyaux du patrimoine naturel gaspésien.

Au niveau de la diversité de la faune ichthyenne, il faut souligner ici la présence des estuaires de rivière qui représentent des milieux de grande productivité biologique et où l'on retrouve une multitude d'espèces de poissons.

4.6.1 Le Saumon atlantique

Le Saumon atlantique est sans contredit l'espèce de poisson "*vedette*" de la région.

MRC Avignon et Bonaventure

Les MRC Bonaventure et Avignon renferment six rivières à saumon importantes et mondialement reconnues. Il s'agit des rivières Bonaventure, Petite rivière Cascapédia, Cascapédia, Nouvelle, Matapédia et Ristigouche.

MRC Rocher-Percé

Dans la MRC Rocher-Percé, on compte neuf rivières où la pêche est permise. Les rivières sont la Port-Daniel Nord, la Grand-Pabos-Ouest, la Grand-Pabos, la Petit-Pabos, la Grande-Rivière et la Malbaie. De ces rivières, seule la Grande-Rivière n'a pas subi de fermeture. Elle est d'ailleurs la rivière ayant la plus importante population de Saumon atlantique de la MRC. La rivière Malbaie n'est ouverte à la pêche que depuis 1989. Les trois rivières Pabos ne sont ouvertes que depuis 1997 et la Port-Daniel-Nord depuis 1996. À cela, on doit également ajouter que trois autres rivières à saumon existent mais ne sont pas encore ouvertes à la pêche. Il s'agit des rivières Port-Daniel du Milieu, Petite Port-Daniel et celle de l'Anse-à-la-Barbe. Ces rivières font l'objet d'ensemencements depuis de nombreuses années dans le but d'y développer une population de saumons.

MRC Côte-de-Gaspé

La MRC Côte-de-Gaspé ne compte que trois rivières à saumon actives, mais elles sont parmi les plus productives de la Gaspésie. Il s'agit des rivières Saint-Jean, Dartmouth et York. On ne dénombre pas d'autres populations de saumons sur d'autres rivières.

MRC Denis-Riverin

Ici aussi, on compte trois rivières à saumon où on y pratique une pêche sportive: la Madeleine, la Sainte-Anne et la Cap-Chat. De ces rivières, la Madeleine est nettement la plus importante en terme de population. On compte aussi une autre rivière à saumon dans la MRC. Il s'agit de la rivière Mont-Louis. Cette dernière n'est toutefois pas ouverte à la pêche compte tenu du faible nombre de saumons qu'on y trouve. Cette rivière est actuellement en développement.

La description de l'habitat

Le Saumon atlantique est un poisson anadrome, c'est-à-dire qu'il se reproduit en rivière et qu'il effectue un long voyage en mer pour s'alimenter.

La reproduction du saumon se fait dans des secteurs de rivière présentant des caractéristiques physiques particulières. Les frayères sont habituellement des endroits où le courant de l'eau a une certaine vélocité. Le substrat y est constitué de pierrailles mélangées variant de 1 à 15 cm de diamètre. Le saumon peut frayer dans à peine 15 cm d'eau mais aussi dans 50 cm. L'absence de sable et de limon dans les frayères garantit le développement normal des oeufs tout en favorisant un apport continu de l'oxygène essentiel à la survie des embryons. Ces facteurs sont les raisons qui motivent à maintenir un massif forestier important, le long de ces cours d'eau pour favoriser l'effet tampon face aux eaux de ruissellement.

Durant la période de croissance, les jeunes saumons appelés juvéniles vivent dans un territoire de la rivière pouvant varier de moins d'un mètre carré à plusieurs mètres. Les saumons juvéniles préfèrent les portions de rivière peu profondes, sur fond de gravier ou pierreux et à courant rapide (figure 1). Au cours de sa montaison en rivière pour des fins de reproduction, le saumon s'arrête dans des dépressions plus ou moins fortes du lit de la rivière appelées "fosses". La profondeur de l'eau dans la fosse et la vitesse moins rapide du courant en font un endroit de prédilection pour le repos du saumon (figure 11).

Cette habitude qu'a le saumon de s'arrêter dans les fosses permet aux pêcheurs de le retrouver dans une rivière et de tenter de le prendre en pêchant à la mouche artificielle. Le nombre de fosses à saumon identifiées et exploitées par la pêche sportive est le suivant pour les rivières des MRC du territoire.

MRC Avignon

- Rivière Nouvelle 57 fosses sur 28 kilomètres de rivière sous gestion
- Rivière Matapédia 104 fosses sur 63 kilomètres de rivière sous gestion
- Rivière Ristigouche 65 fosses sur 72 kilomètres de rivière sous gestion

MRC Bonaventure

- Rivière Bonaventure 97 fosses sur 65 kilomètres de rivière sous gestion
- Petite Rivière Cascapédia 34 fosses sur 22 kilomètres de rivière sous gestion
- Rivière Cascapédia 73 fosses sur 80 kilomètres de rivière sous gestion

MRC Rocher-Percé

- Rivière Port-Daniel 15 fosses sur 05 kilomètres de rivière sous gestion
- Grande-Rivière 55 fosses sur 30 kilomètres de rivière sous gestion
- Rivière Malbaie 20 fosses sur 25 kilomètres de rivière sous gestion
- Rivière Grand-Pabos Ouest 8 fosses sur 15 kilomètres de rivière sous gestion
- Rivière Grand-Pabos Nord 20 fosses sur 36 kilomètres de rivière sous gestion
- Rivière Petit-Pabos 63 fosses sur 15 kilomètres de rivière sous gestion

MRC Côte-de-Gaspé

- Rivière St-Jean 80 fosses sur 44 kilomètres de rivière sous gestion
- Petite York 45 fosses sur 60 kilomètres de rivière sous gestion
- Rivière Darmouth 57 fosses sur 33 kilomètres de rivière sous gestion

MRC Denis-Riverin

- Rivière Madeleine 74 fosses sur 63 kilomètres de rivière sous gestion
- Rivière Ste-Anne 63 fosses sur 49 kilomètres de rivière sous gestion
- Rivière Cap-Chat 52 fosses sur 37 kilomètres de rivière sous gestion
- Rivière Mont-Louis 20 fosses sur 24 kilomètres de rivière sous gestion (statut particulier)

Les statistiques de pêche

En 1997, **4 670 saumons** ont été capturés par la pêche sportive sur les rivières de la Gaspésie. Sur les rivières Cascapédia et Ristigouche, on retrouve une pêche d'alimentation et une pêche sportive de la ressource salmonicole. La rivière Ristigouche est sous juridiction d'organismes du Nouveau-Brunswick. Ces résultats ne tiennent pas compte des remises à l'eau des grands saumons (i.e. taille supérieure à 63 cm) faites volontairement par les pêcheurs.

De plus en plus, les pêcheurs sont encouragés à relâcher leur capture après le combat afin d'aider la ressource à reconstituer sa population qui est à la baisse depuis plusieurs années. Le Québec est un des endroits privilégiés en Amérique du Nord où on peut conserver un grand saumon. Le tableau 31 présente les résultats de captures de 1997 et ce, pour chacune des rivières.

Tableau 31 : Récolte de **saumons** par la pêche sportive des rivières à saumon des MRC en 1997

Rivière	Madeleineaux †	Grands saumons	Total saumons
MRC Bonaventure			
Bonaventure	401	385	786
Petite Cascapédia	93	24	117
Cascapédia	75	648	723
Total	569	1 057	1 626
MRC Avignon			
Nouvelle	5	0	5
Matapédia	450	689	1 139
Ristigouche	n/d	n/d	n/d
Total	450	689	1 139
MRC Rocher-Percé			
Port-Daniel	15	0	15
Grand-Pabos Ouest	10	0	10
Grand-Pabos	16	0	16
Petit-Pabos	2	0	2
Grande-Rivière	48	163	211
Malbaie	1	0	1
Total	49	163	255
MRC Côte-de-Gaspé			
Saint-Jean	129	204	333
York	147	401	548
Dartmouth	58	211	269
Total	334	816	1 150
MRC Denis-Riverin			
Madeleine	108	189	297
Mont-Louis	0	0	0
Sainte-Anne	54	94	148
Cap-Chat	11	45	56
Total	173	328	501

† Madeleineau: saumon qui ne passe qu'une année en mer.

Les travaux d'aménagement faunique réalisés

En 1991, les rivières à saumon de la région ont pu bénéficier du Programme de développement économique du saumon (PDES) à la suite d'une entente entre les gouvernements fédéral et provincial et ce, afin de mettre en valeur la ressource salmonicole. Ce programme mis en place pour une période de cinq ans a permis, entre autres, aux gestionnaires des rivières à saumon de réaliser des travaux d'aménagement visant à améliorer la qualité des habitats salmonicoles et à permettre une augmentation de la ressource. Au total, 31 millions de dollars ont été investis au Québec dans une quarantaine de rivières à saumon dont près de la moitié est située en Gaspésie.

Ce montant a permis de réaliser des ensemencements, du nettoyage de cours d'eau, de la restauration des fosses, de la stabilisation des berges, de la construction de barrières de rétention et de passes migratoires.

4.6.2 L'Omble de fontaine

L'Omble de fontaine, aussi appelé truite mouchetée, est certainement le poisson le plus abondant et le plus pêché de nos cours d'eau et par le fait même, des cours d'eau en terres privées. Contrairement à l'Omble chevalier et au touladi, l'Omble de fontaine est présent sur tout le territoire gaspésien. Comme tous les poissons de la famille du saumon, cette espèce a une nette préférence pour les eaux froides et bien oxygénées que l'on retrouve en quantité tout autour de la péninsule. En Gaspésie comme ailleurs, l'Omble de fontaine a un régime extrêmement varié puisqu'il se nourrit d'à peu près tous les animaux qui peuvent entrer dans sa bouche.

Il faut également souligner que l'Omble de fontaine gaspésien a une particularité que l'on ne retrouve pas partout au Québec: il est "*anadrome*". Ce terme signifie que le poisson va se nourrir en mer et revient se reproduire en rivière comme le saumon. Ce ne sont pas tous les Ombles de fontaine qui effectuent le voyage en mer, mais un bon nombre le font. En mer, la nourriture est plus abondante qu'en rivière et les ombles y séjournant, croissent plus rapidement. Bien que la "*truite de mer*" prenne une couleur plus argentée que la truite mouchetée, il s'agit exactement du même poisson.

La longueur moyenne des spécimens adultes se situe entre 25 et 30 cm. Dans les petits cours d'eau où il y a surpeuplement, les Ombles de fontaine ont cependant des tailles inférieures.

Les statistiques de pêche

En Gaspésie, comme ailleurs au Québec, les captures ne sont comptabilisées que dans les ZEC et les réserves, il est donc difficile d'évaluer l'abondance de l'Omble de fontaine sur les terres privées.

Le nombre important de cours d'eau dans les MRC et particulièrement dans celle d'Avignon permet cependant de considérer le potentiel de pêche sportive à l'Omble de fontaine comme important. Au niveau des plans d'eau, le territoire de la forêt privée de la MRC Bonaventure offre un plus grand potentiel de pêche que celui de la MRC Avignon (tableau 1 du chapitre 3).

Les travaux d'aménagement réalisés

Aucune donnée n'est disponible quant aux travaux d'aménagement réalisés afin d'augmenter la production d'Ombre de fontaine. Toutefois, plusieurs types de travaux relativement peu complexes peuvent être réalisés afin d'améliorer la qualité de l'habitat du poisson. À ce titre, voici une liste non exhaustive de travaux pouvant être potentiellement réalisés dans les petits cours d'eau:

- **nettoyage:** enlèvement des éléments dans le cours d'eau qui sont susceptibles de nuire au développement du poisson par le colmatage des frayères;
- **stabilisation des berges:** interventions (enrochement, végétalisation) ayant pour but de consolider ou de restaurer les rives du cours d'eau ou du lac afin d'éviter le transport de sable.
- **mise en place et/ou restauration de frayères:** intervention consistant à aménager ou à restaurer des sites qui permettront au poisson de se reproduire dans des conditions idéales;
- **aménagement d'abris:** intervention visant à imiter les structures naturelles rencontrées dans les lacs ou les cours d'eau afin de créer des zones où les poissons peuvent s'abriter ou se reposer.

4.6.3 L'Omble chevalier

L'Omble chevalier est une espèce de poisson qui nécessite des eaux particulièrement froides. Seulement quelques plans d'eau gaspésien contiennent des populations d'Ombles chevalier. Dans la MRC Bonaventure, la littérature fait mention qu'il y a une population d'Ombles chevalier dans le lac Harriman qui est localisé dans la portion de forêt privée et dans quelques plans d'eau du bassin hydrographique de la rivière Cascapédia. Ces populations font actuellement l'objet de mesures de protection afin de les conserver. Il faut signaler ici que les lacs sont situés hors des limites de la forêt privée gaspésienne.

Le seul endroit où l'on pêche ce poisson est le lac Sept-Îles sur le territoire de la ZEC des Anses dans la MRC Rocher-Percé. Il s'agit d'un poisson atteignant en moyenne entre 38 et 45 cm de longueur et jusqu'à plus de 70 cm pour les spécimens les plus âgés. Habituellement, cette espèce vit dans les eaux de l'Arctique, mais on la rencontre également dans certains lacs et cours d'eau plus au sud à cause de la température très froide de ces cours d'eau. Côté nourriture, l'Omble chevalier est carnivore et peut tirer profit de tout ce qui est plus petit que lui.

Dans la ZEC des Anses, il n'existe pas de données de pêche officielles sur l'Omble chevalier, mais on évalue quand même les prises à environ 100 à 200 spécimens chaque année¹.

4.6.4 L'Éperlan arc-en-ciel

En Gaspésie, l'Éperlan arc-en-ciel est un petit poisson vivant en mer qui vient frayer en eau douce comme le saumon. Il est de couleur argentée et mesure en moyenne entre 17 et 20 cm de longueur. L'éperlan ne remonte les cours d'eau que durant la période de fraie qui commence généralement à la débâcle des rivières. Durant les derniers mois d'hiver, on le rencontrera à l'embouchure des rivières où il se rassemble en prévision du fraie. C'est là qu'il fera l'objet d'une pêche blanche.

La pêche à l'Éperlan arc-en-ciel est une activité qui se pratique depuis fort longtemps en Gaspésie. Jusqu'à il y a quelques années, cette pêche se pratiquait surtout en été et au début de l'automne sur les quais de bord de mer. Aujourd'hui, c'est surtout une activité hivernale qui se pratique sur la glace.

Les statistiques de pêche

La pêche commerciale à l'éperlan se pratique essentiellement dans le secteur de Miguasha (MRC Avignon). Les pêcheurs commerciaux récoltent en moyenne 150 tonnes d'éperlans annuellement. Dans les MRC Bonaventure et Avignon, on pratique également la pêche sportive à l'éperlan mais ces captures ne sont pas comptabilisées.

En hiver, on peut observer de nombreuses cabanes, particulièrement dans le secteur Escuminac-Pointe-à-la-Garde (MRC Avignon) ainsi qu'à l'embouchure des rivières. Un inventaire aérien réalisé à l'hiver 1996 par le ministère Environnement et Faune faisait état de la situation suivante en ce qui a trait à la présence de cabanes de pêche sportive à l'éperlan sur le territoire des MRC Bonaventure et Avignon :

<i>MRC Bonaventure</i>		<i>MRC Avignon</i>	
<i>Bonaventure</i>	<i>18 cabanes</i>	<i>Escuminac</i>	<i>83 cabanes</i>
<i>New Richmond</i>	<i>15 cabanes</i>	<i>Pointe-à-la-Garde</i>	<i>80 cabanes</i>
<i>Rivière Cascapédia</i>	<i>6 cabanes</i>	<i>Pointe-à-la-Croix</i>	<i>16 cabanes</i>
		<i>Restigouche</i>	<i>10 cabanes</i>

Dans **Rocher-Percé**, on dénombrait en 1995 environ 15 cabanes dans le secteur de Chandler-Pabos Mills, 10 dans le secteur de Barachois et quelques-unes sur d'autres rivières. Dans **Côte-de-Gaspé**, on dénombrait environ 50 cabanes dans l'estuaire de la York et 20 dans celui de la Dartmouth. Aucun dénombrement n'a été effectué dans la **MRC Denis-Riverin**.

Une étude de Kedney estimait, cependant, le total des prises sportives à environ 80 tonnes par année (entre 1988 et 1992) entre Cap-Gaspé et le Nouveau-Brunswick. Pour la même région, on évaluait le nombre de pêcheurs à 2 210 concentrés surtout dans la MRC Avignon. L'effort de pêche variait entre 3 et 40 jours par pêcheur et représentait un total estimé à 577 000 jours-pêche. Mentionnons cependant qu'à certains endroits, la récolte est limitée à 5 kg par jour pour certains engins de pêche.

Les travaux d'aménagement faunique réalisés

Aucun aménagement faunique n'est réalisé pour favoriser l'augmentation des populations d'Éperlan arc-en-ciel dans la Baie-des-Chaleurs (Service de l'Aménagement et de l'Exploitation de la faune), contrairement à d'autres régions de la province. La population d'éperlans de notre région n'a pas connu de baisse drastique comme il fut observé dans le fleuve St-Laurent.

4.6.5 Les piscicultures

En Gaspésie, le potentiel piscicole est grand mais peu développé. Outre les piscicultures gouvernementales, on retrouve quelques piscicultures privées et quelques étangs de pêche sur le territoire gaspésien. Ces piscicultures et ces étangs sont peu nombreux et ont un volume de production peu élevé. En 1998, les piscicultures gaspésiennes ne pratiquaient l'élevage que du saumon et de l'Omble de fontaine, mais deux piscicultures déjà établies et une pisciculture en voie de s'établir à Port-Daniel, prévoient pratiquer l'élevage de l'Omble chevalier. Il faut cependant ajouter que seules les espèces se trouvant naturellement dans la région sont autorisées. De plus, l'élevage d'espèces prédatrices du saumon, comme la Truite arc-en-ciel, est formellement interdit à proximité d'une rivière à saumon.

Mentionnons également que toute personne désireuse de démarrer un établissement piscicole peut obtenir de l'information ou une aide technique auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, dont les bureaux sont situés à Gaspé.

4.6.6 L'élevage en piscicultures et en pourvoiries

Selon les données de 1997 du ministère Environnement et Faune, il y a sept étangs de pêche à l'Omble de fontaine situés dans la MRC Bonaventure (tableau 32). Dans la MRC Avignon, on retrouve quatre étangs de pêche et une entreprise vouée à la production de poissons (Saumon atlantique, Omble de Fontaine et Omble chevalier).

Les pourvoiries présentes dans les MRC Bonaventure et Avignon permettent aux pêcheurs sportifs de capturer trois espèces de poissons soit: l'Omble de fontaine (New Richmond), le Saumon atlantique (New Richmond et Restigouche) et l'Éperlan arc-en-ciel (Escuminac).

Tableau 32 : Localisation des pourvoiries et des sites d'élevage en pisciculture des MRC Bonaventure et Avignon

Municipalité	Pourvoiries			Piscicultures et étangs de pêche		
	Ombre de fontaine	Saumon atlantique	Éperlan arc-en-ciel	Ombre de fontaine	Ombre chevalier	Saumon atlantique
MRC Avignon						
María	-	-	-	(2)	-	(1)
Nouvelle	-	-	-	(1)	(1)	(1)
Escuminac	-	-	(1)	-	-	-
St-François-d'Assise	-	-	-	(1)	-	-
L'Ascension-de-Patapédia	-	-	-	(1)	-	-
Restigouche	-	(1)	-	-	-	-
St-Alexis-de-Matapédia	-	(1)	-	-	-	-
MRC Bonaventure						
Paspébiac	-	-	-	(2)	-	-
Bonaventure	-	-	-	(1)	-	-
Saint-Elzéar	-	-	-	(2)	-	-
Saint-Alphonse	-	-	-	(1)	-	-
Caplan	-	-	-	(1)	(1)	-
New Richmond	(1)	(1)	-	-	-	-

(nombre)

MRC Rocher-Percé

On ne compte aucune pisciculture en activité dans la MRC Rocher-Percé en 1998. Un projet de pisciculture produisant de l'Omble chevalier était toutefois en cours. En ce qui concerne l'Omble chevalier, il s'agirait de l'une des rares à l'échelle du Québec, bien qu'il en existe deux autres en Gaspésie. Pour ce qui est des étangs de pêche, on en trouve trois pratiquant tous l'élevage de l'Omble de fontaine et l'une d'elles pratique également l'élevage du Saumon atlantique (tableaux 33 et 34).

MRC Côte-de-Gaspé

Dans la MRC Côte-de-Gaspé, on retrouve une pisciculture gouvernementale gérée par la SÉPAQ (Société des Établissement de Plein Air du Québec). La Station piscicole de Gaspé produit des saumons (sur demande) et de l'Omble de fontaine servant à l'ensemencement des lacs et des rivières en terrain public ou privé de la région. On compte également une pisciculture privée à Rivière-au-Renard et trois étangs de pêche situés respectivement à Douglastown, Gaspé et Grande-Vallée. Tous pratiquent l'élevage de l'Omble de fontaine et la pisciculture de Rivière-au-Renard pratique également, mais depuis peu, l'élevage de l'Omble chevalier.

MRC Denis-Riverin

Dans cette MRC, on compte aussi une pisciculture gouvernementale située à Anse-Pleureuse. Cette pisciculture est gérée par le MEF. L'essentiel des activités de cette pisciculture consiste à pratiquer l'engraissement de jeunes saumons dans le but d'en faire l'ensemencement dans les rivières à saumon de la région. Les services de cet établissement s'adressent uniquement au gouvernement et aux organismes gérant des rivières à saumon (voir piscicultures privées).

On retrouve aussi quatre étangs de pêche privée tous orientés vers la production d'Omble de fontaine.

Tableau 33: **Les piscicultures** des *MRC Rocher-Percé, Côte-de-Gaspé et Denis-Riverin*

MRC	Noms	Adresses	Activités
Côte-de-Gaspé	Station piscicole de Gaspé	C.P. 798 Gaspé	Omble de fontaine & Saumon atlantique
Côte-de-Gaspé	Marinard Aquaculture Ltée	C.P. 340 Rivière-au-Renard	Omble de fontaine et Omble chevalier
Denis-Riverin	Station piscicole de Anse-Pleureuse	Anse-Pleureuse	Saumon atlantique
Denis-Riverin	Pisciculture Gérald Talbot	Tourelle	Omble de Fontaine

Tableau 34: **Les étangs de pêche** - *MRC Rocher-Percé, Côte-de-Gaspé et Denis-Riverin*

MRC Rocher-Percé

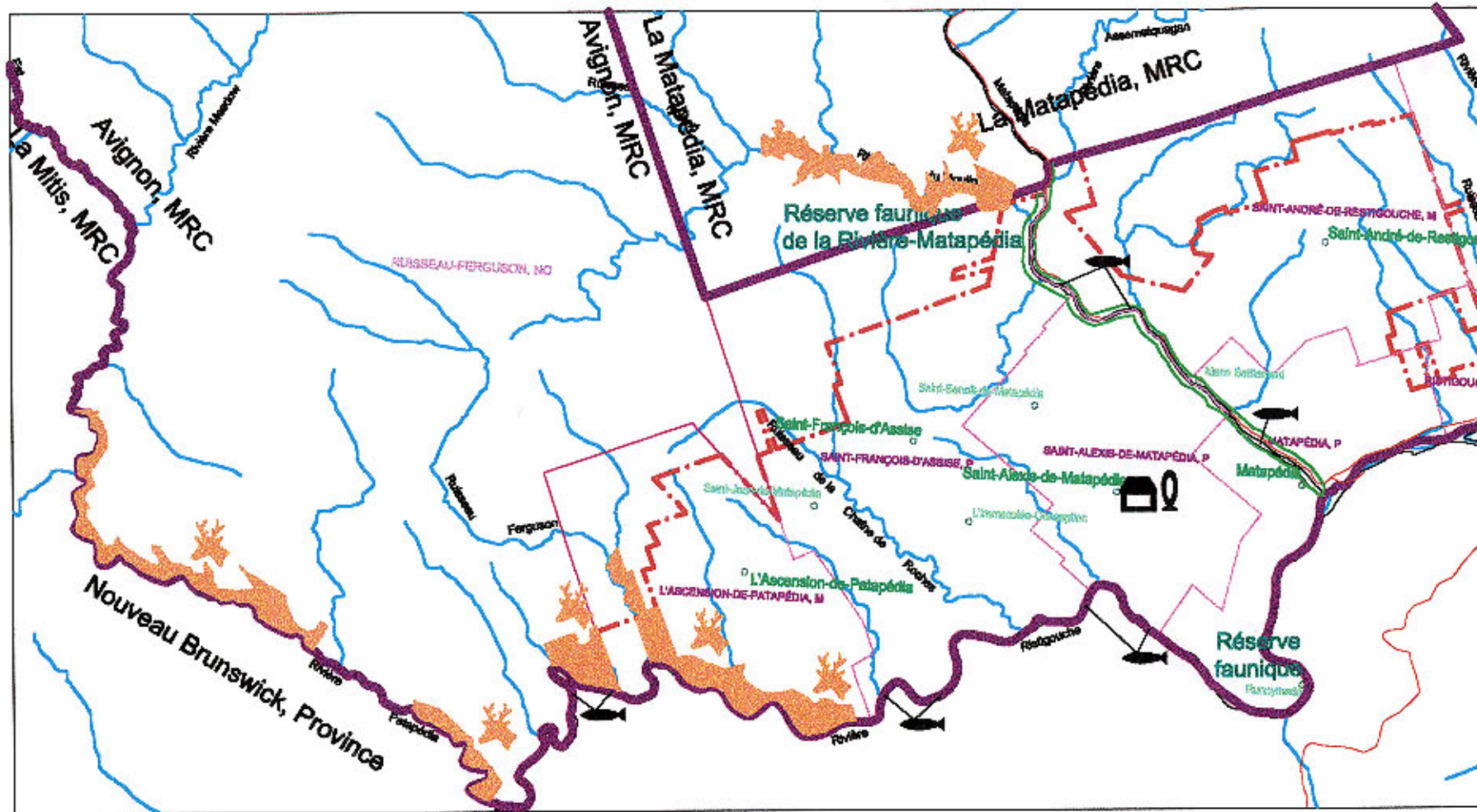
MRC	Noms	Adresses	Activités
Rocher-Percé	Étangs Verts	Anse-aux-Gascons	Omble de fontaine
Rocher-Percé	Ambroise Hunt	Pabos-Mills	Omble de fontaine & Saumon atlantique
Rocher-Percé	L'Étang du Crépuscule	Val-d'Espoir	Omble de fontaine

MRC Côte-de-Gaspé

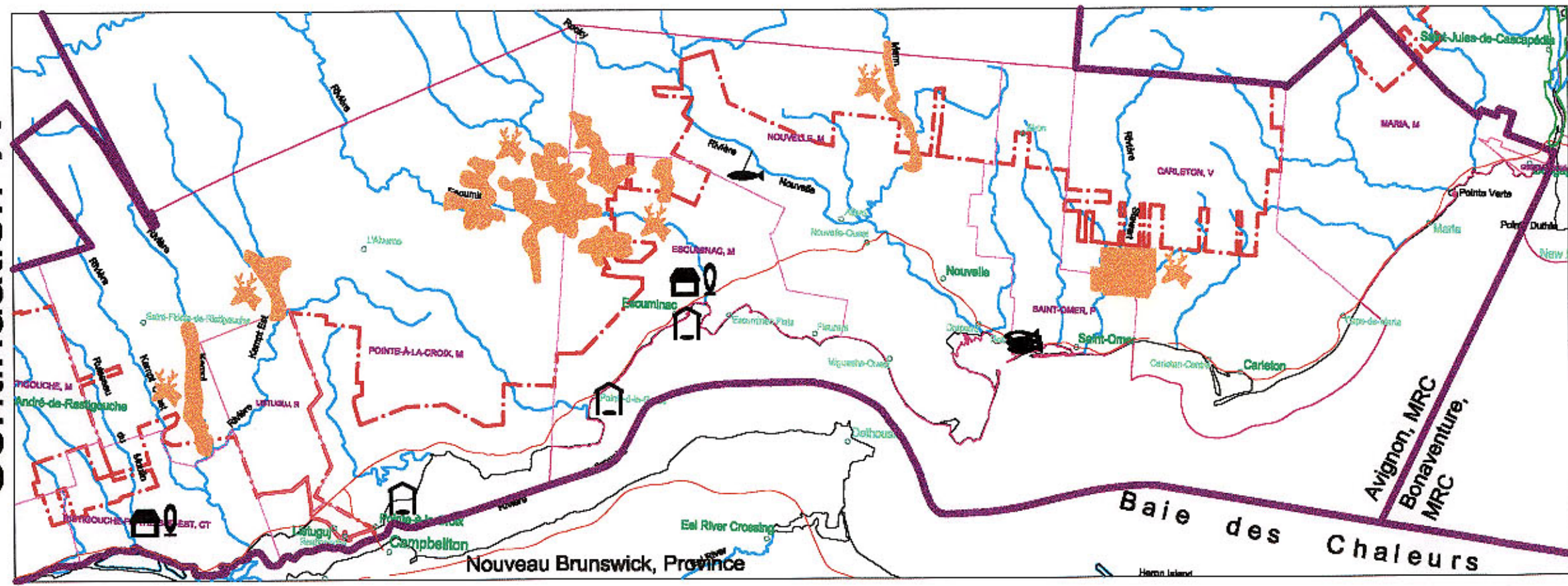
MRC	Noms	Adresses	Activités
Côte-de-Gaspé	Fabien Boulanger	Douglastown	Omble de fontaine
Côte-de-Gaspé	Truites mouchetées de Gaspé inc.	Gaspé	Omble de fontaine & Saumon atlantique
Côte-de-Gaspé	Richard Constant	Grande-Vallée	Omble de fontaine

MRC Denis-Riverin

MRC	Noms	Adresses	Activités
Denis-Riverin	Étang Le Domaine	Madeleine-Centre	Omble de fontaine
Denis-Riverin	Gérald Talbot	Tourelle	Omble de fontaine & Saumon atlantique
Denis-Riverin	Marcel Gagné	Sainte-Anne-des-Monts	Omble de fontaine
Denis-Riverin	Sylvie Barriault	Les Capucins	Omble de fontaine



Voir Continuation 'A'



Continuation 'A'

AFOGIM

MRC : **AVIGNON**

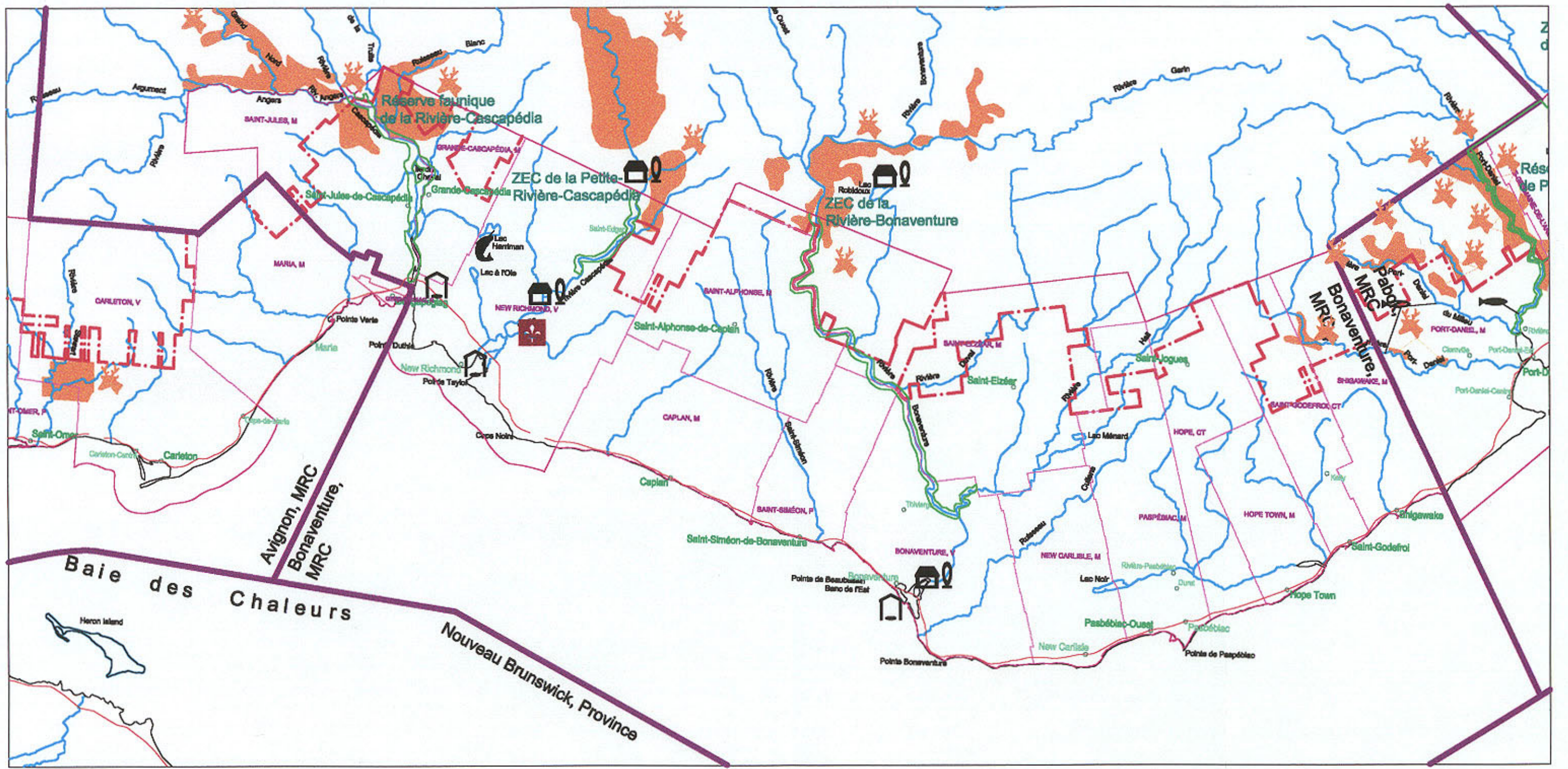
Milieu faunique

-  Bureau de Conservation de la faune (Québec)
-  Ravage de carfs de Virginie reconnu
-  Habitat faunique du saumon ; Rivière exploitée
-  Habitat faunique du saumon ; Rivière non exploitée
-  Passage migratoire de saumons
-  Pourvoirie
-  Pisciculture privée
-  Pêche à l'omble chevalier
-  Pêche d'hiver à l'éperlan
-  Limite du territoire privé
-  Réseau hydrographique
- Réseaux et infrastructures de transport**
-  Routes nationales et régionales
- Limites administratives (FILA, du MRN; à jour, juin 1998)**
-  Municipalité régionale de comté (MRC)
-  Limite municipale
-  Municipalité (MUN), désignation
- Autres délimitations**
-  Limite Parc, Réserve et Zec



Projection cartographique UTM 20, NAD83
 Jean-Pierre Noël, Directeur de projet
 Gilles Bernier et Eric Lavole, Chargés de projet-géomatique

LOGIGEST inc.
 484, rue de l'Hotel de Ville, 2ième étage
 C.P. 185, Chandler (Québec) G0C 1K0
 Téléphone: (418) 689-5521/5527
 Télécopieur: (418) 689-5530
 E-Mail: logigest@globeinter.qc.ca
 Version Finale Produite le 8 Nov. 1999



Bureau de Conservation de la faune
(Québec)



Ravage de cerfs de Virginie reconnu



Habitat faunique du saumon ;
Rivière exploitée



Habitat faunique du saumon ;
Rivière non exploitée



Passe migratoire de saumons



Pourvoirie



Pisciculture privée



Pêche à l'omble chevalier



Pêche d'hiver à l'éperlan



Limite du territoire privé

- Réseau hydrographique**
Réseaux et infrastructures de transport
- Routes nationales et régionales
- Limites administratives (FILA, du MRN; à jour, juin 1998)**
- Municipalité régionale de comté (MRC)
 - Limite municipale
 - Municipalité (MUN), désignation
- Autres délimitations**
- Limite Parc, Réserve et Zec

AFOGÎM

MRC :
BONAVENTURE
Milieu faunique

0 5 10 15
Kilomètres

Projection cartographique UTM 20, NAD83

INVENTAIRE: Pesca Inc./Logigest Inc.

CARTOGRAPHIE ET GÉOMATIQUE:

LOGIGEST Inc.

484, rue de l'Hôtel de Ville, 2^e étage,
C.P. 185, Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone : (418) 689-5521/5527
Télécopieur : (418) 689-5530
E-Mail: logigest@globetrotter.qc.ca
Version Finale produite le 8 Nov. 1999

AFOGÎM

MRC :

Pabok

Milieu faunique

-  Bureau de Conservation de la faune (Québec)
-  Ravage de carfs de Virginie reconnu
-  Habitat faunique du saumon ; Rivière exploitée
-  Habitat faunique du saumon ; Rivière non exploitée
-  Passe migratoire de saumons
-  Pourvoirie
-  Pisciculture privée
-  Pêche à l'omble chevalier
-  Pêche d'hiver à l'éperlan
-  Limites du territoire privé
-  Réseau hydrographique
-  Réseaux et infrastructures de transport
-  Routes nationales et régionales
- Limites administratives (FILA, du MRN; à jour, juin 1998)**
-  Municipalité régionale de comté (MRC)
-  Limite municipale
-  SAINT-OMER, P Municipalité (MUN), désignation
- Autres délimitations**
-  Limite Parc, Réserve et Zec

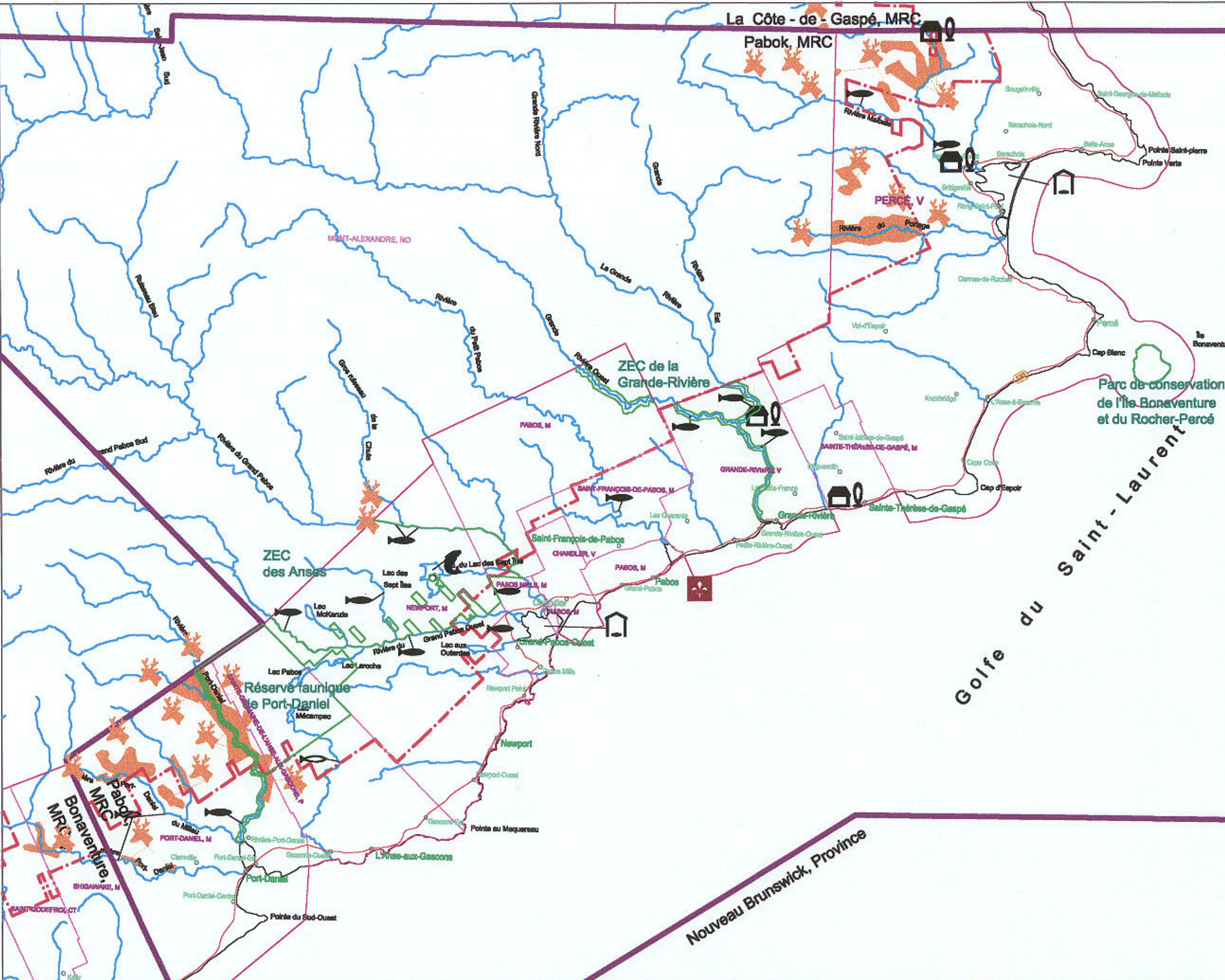


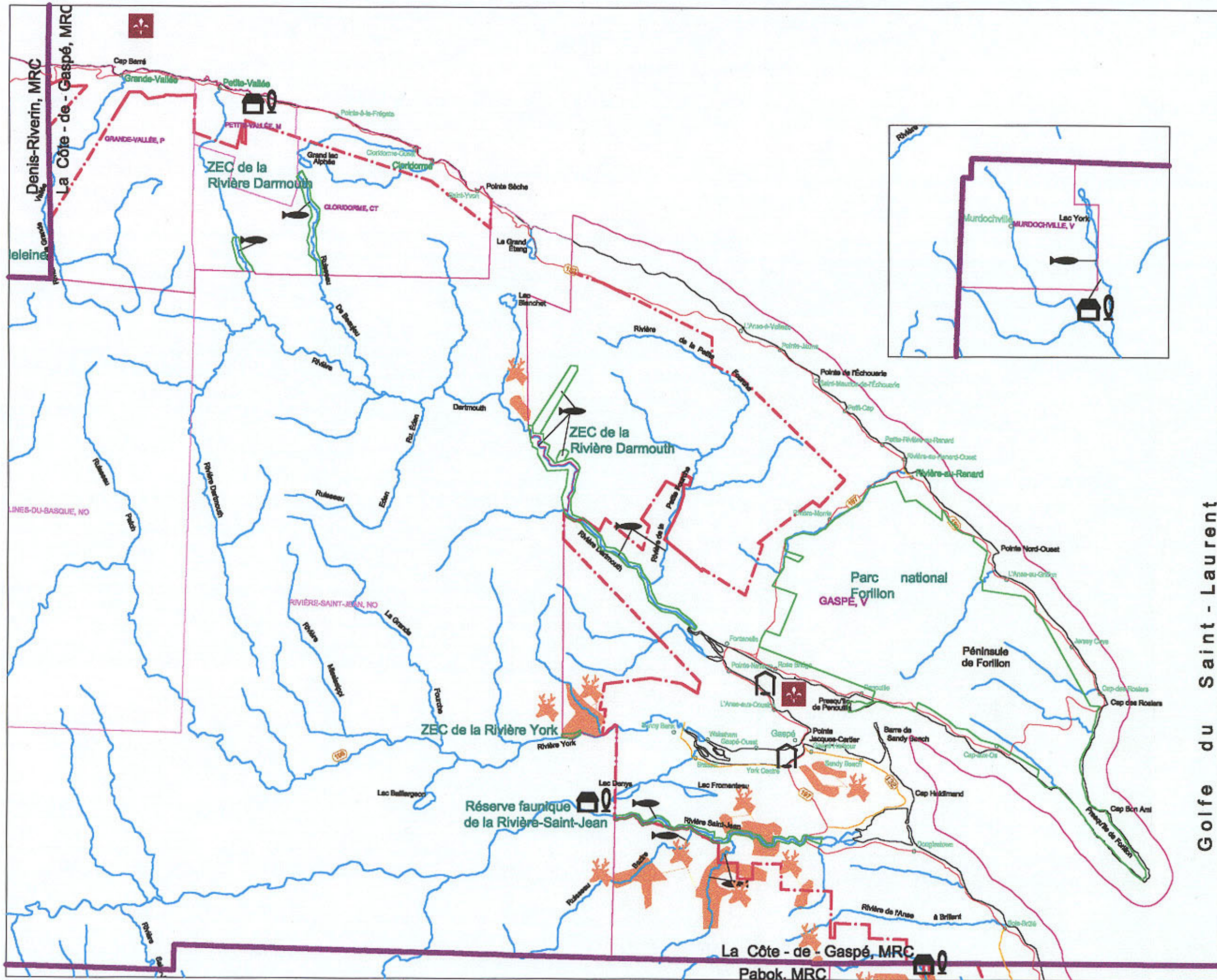
Projection cartographique UTM 20, NAD83
 Jean-Pierre Noël, Directeur de projet

Gilles Bernier et Eric Laviole, Chargé de projet-géomatique

LOGIGEST inc.

484, rue de l'Hôtel de Ville, 2^e étage,
 C.P. 185, Chandler (Québec) G0C 1K0
 Téléphone : (418) 688-5521/5527
 Télécopieur : (418) 688-5530
 E-Mail: logigest@globetrotter.qc.ca
 Version Finale Produite le 8 Nov. 1999





AFOGÎM

MRC : **LA CÔTE - DE - GASPÉ**

Milieu faunique

-  Bureau de Conservation de la faune (Québec)
-  Ravage de carfs de Virginie reconnu
-  Habitat faunique du saumon ; Rivière exploitée
-  Habitat faunique du saumon ; Rivière non exploitée
-  Passe migratoire de saumons
-  Pourvoirie
-  Pisciculture privée
-  Pêche à l'omble chevalier
-  Pêche d'hiver à l'éperlan
-  Limite du territoire privé
-  Réseau hydrographique
- Réseaux et infrastructures de transport**
-  Routes nationales et régionales
- Limites administratives (FILA, du MRN; à jour, juin 1998)**
-  Municipalité régionale de comté (MRC)
-  Limite municipale
-  Municipalité (MUN), désignation
- Autres délimitations**
-  Limite Parc, Réserve et Zec



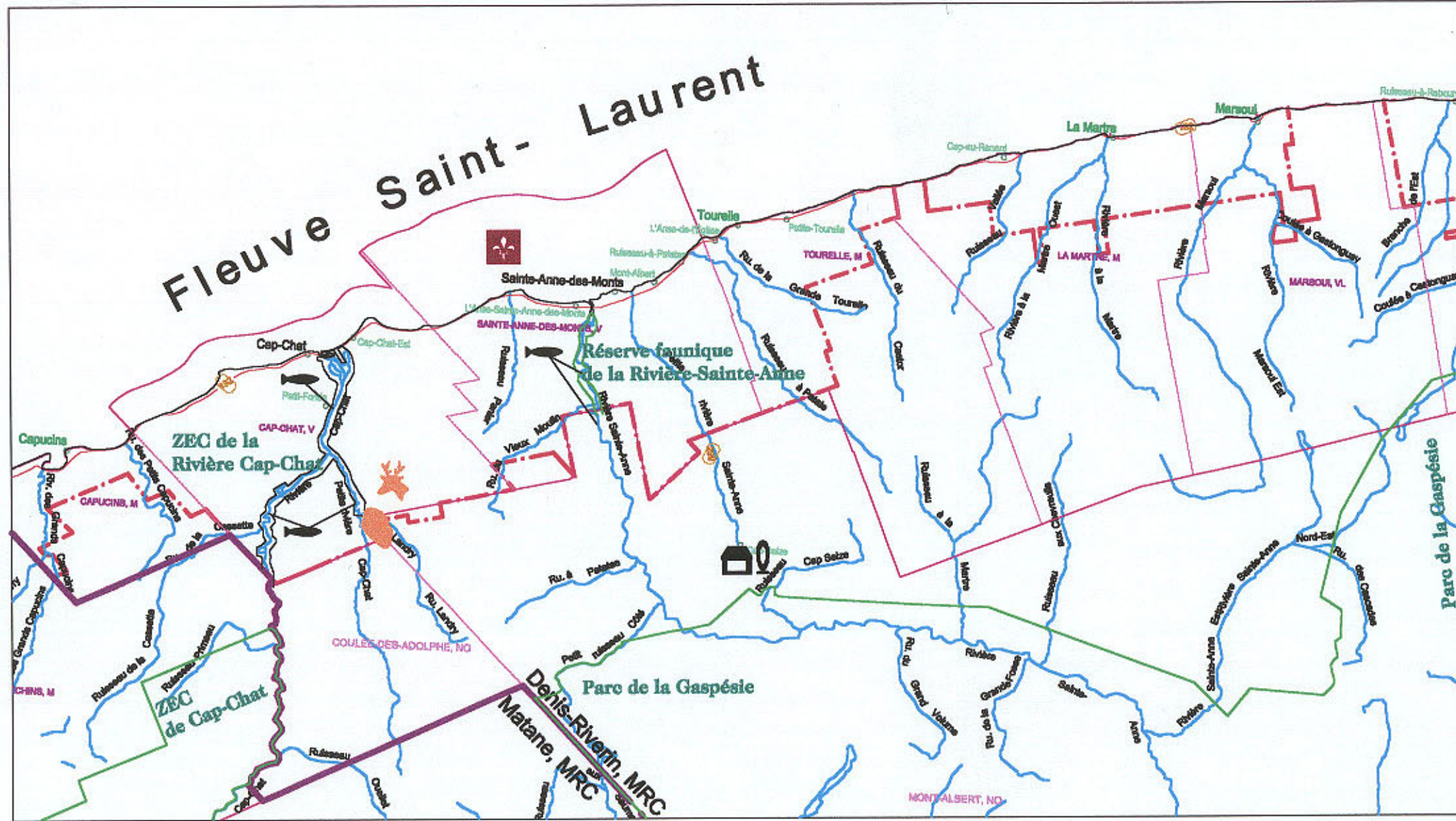
Projection cartographique UTM 20, NAD83
Jean-Pierre Noël, Directeur de projet

Gilles Bernier et Eric Lavoie, Chargés de projet-géomatique

LOGIGEST inc.

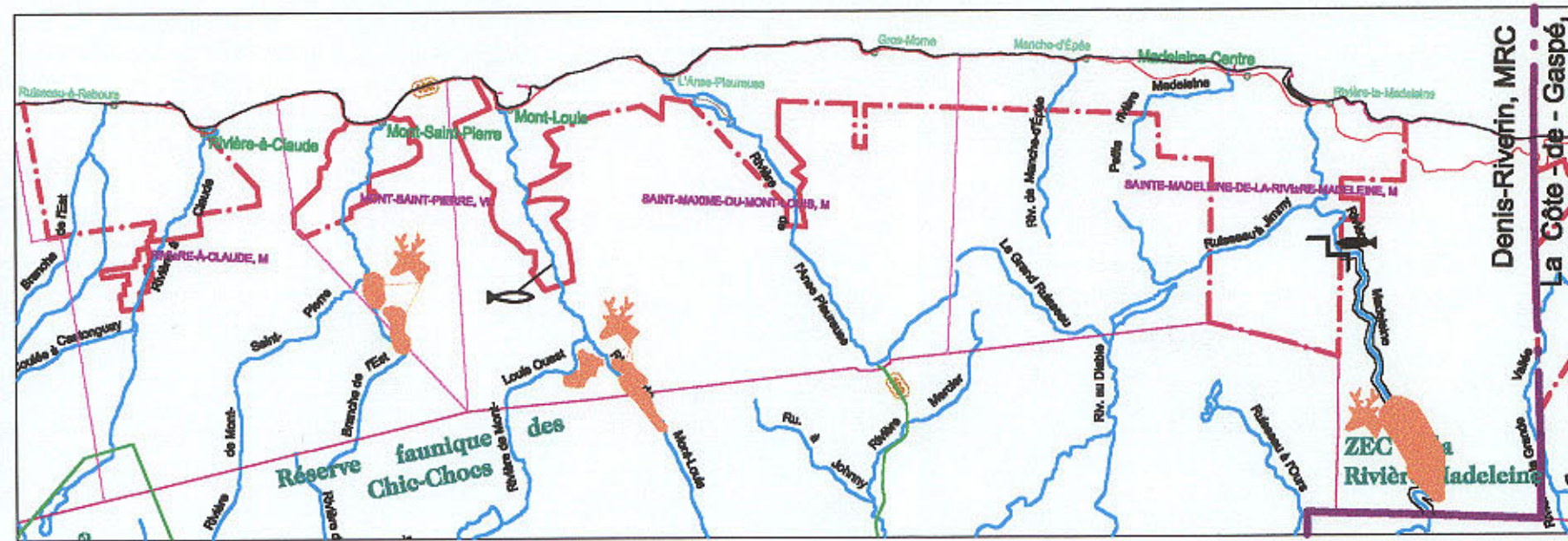
484, rue de l'Hôtel de Ville, 2^e étage,
C.P. 185, Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone : (418) 689-5521/5527
Télécopieur : (418) 689-5530
E-Mail: logigest@globetrotter.qc.ca
Version Finale Produite le 8 Nov. 1999

Golfe du Saint-Laurent



Voir Continuation 'A'

Continuation 'A'

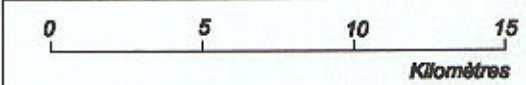


AFOGIM

MRC : **DENIS-RIVERIN**

Milieu faunique

-  Bureau de Conservation de la faune (Québec)
-  Ravage de ocrés de Virginie reconnu
-  Habitat faunique du saumon ; Rivière exploitée
-  Habitat faunique du saumon ; Rivière non exploitée
-  Passe migratoire de saumons
-  Pourvoirie
-  Pisciculture privée
-  Pêche à l'omble chevalier
-  Pêche d'hiver à l'éperlan
-  Limite du territoire privé
-  Réseau hydrographique
- Réseaux et infrastructures de transport**
-  Routes nationales et régionales
- Limites administratives (FILA, du MRN; à jour, juin 1998)**
-  Municipalité régionale de comté (MRC)
-  Limite municipale
-  Municipalité (MUN), désignation
- Autres délimitations**
-  Limite Parc, Réserve et Zec



Projection cartographique UTM 20, NAD83
Jean-Pierre Noël, Directeur de projet

Gilles Bemier et Eric Lavoie, Chargé de projet-géomatique

LOGIGEST Inc.
484, rue de l'Hôtel de Ville, 2^e étage,
C.P. 185, Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone : (418) 689-5521/5527
Télexcopieur : (418) 689-5530
E-Mail: logigest@globetrotter.qc.ca
Version Finale Produite le 8 Nov. 1998

4.7 LES ESPÈCES FAUNIQUES MENACÉES OU VULNÉRABLES

Au Québec, les espèces fauniques désignées comme menacées ou vulnérables et leurs habitats sont régis par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. La Loi sur l'aménagement et la Loi sur l'urbanisme permettent la prise de données, dans l'aménagement du territoire, des habitats d'espèces menacées ou vulnérables.

En Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, il existe plusieurs espèces fauniques dites menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi (voir la définition dans le glossaire). Le tableau 35 présente une liste de ces espèces. Au total, 18 espèces fauniques vertébrées sont menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi en Gaspésie. Cette valeur représente 4 espèces de plus que la moyenne des 17 Agences régionales de mise en valeur de la forêt privée du Québec.

Une carte des habitats fauniques essentiels sur terres privées pour le territoire d'AFOGÎM sera très bientôt disponible. Cette carte, émise dans le cadre de la production des PPMV de la forêt privée, identifie essentiellement les 11 habitats reconnus par le Règlement sur les habitats fauniques (héronnière, aire de confinement du cerf de Virginie, aire de fréquentation du caribou au sud du 52^{ième} parallèle, vasières, habitat du rat musqué, etc.). Le contenu de cette carte renseignera sur la localisation de divers habitats fauniques jugés essentiels.

Tableau 35: Espèces fauniques menacées ou vulnérables, ou susceptibles d'être désignées ainsi, pouvant être présentes dans le territoire de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les Îles (AFOGÎM)

Milieu	Nom commun	Nom scientifique
Forêt feuillue	Salamandre sombre du nord (A)	<i>Desmognathus fuscus fuscus</i>
	Grenouille des marais (A)	<i>Rana palustris</i>
	Pygargue à tête blanche (O)	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>
	Épervier de Cooper (O)	<i>Accipiter cooperii</i>
	Buse à épaulettes (O)	<i>Buteo lineatus</i>
	Musaraigne de Gaspé (M)	<i>Sorex gaspensis</i>
	Campagnole des rochers (M)	<i>Microtus chrotorrihinus</i>
Forêt résineuse	Salamandre sombre du nord (A)	<i>Desmognathus fuscus fuscus</i>
	Grenouille des marais (A)	<i>Rana palustris</i>
	Arlequin plongeur (O)	<i>Histrionicus histrionicus</i>
	Pygargue à tête blanche (O)	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>
	Épervier de Cooper (O)	<i>Accipiter cooperii</i>
	Musaraigne de Gaspé (M)	<i>Sorex gaspensis</i>
	Campagnole des rochers (M)	<i>Microtus chrotorrihinus</i>
	Couguar (M)	<i>Felis concolor</i>
	Caribou des bois (M)	<i>Rangifer tarandus</i>
Tourbière	Grenouille des marais (A)	<i>Rana palustris</i>
	Pygargue à tête blanche (O)	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>
	Aigle royal (O)	<i>Aquila chrysaetos</i>
	Râle jaune (O)	<i>Coturnicops noveboracensis</i>
Milieu humide	Grenouille des marais (A)	<i>Rana palustris</i>
	Grèbe esclavon (O)	<i>Podiceps auritus</i>
	Buse à épaulettes (O)	<i>Buteo lineatus</i>
	Aigle royal (O)	<i>Aquila chrysaetos</i>
	Râle jaune (O)	<i>Coturnicops noveboracensis</i>
	Bruant à queue aiguë (O)	<i>Ammodramus caudacutus</i>
	Couguar (M)	<i>Felis concolor</i>

A: Amphibiens

O: Oiseaux

P: Poissons

M: Mammifères

Tableau 35 (suite)

Milieu	Nom commun	Nom scientifique
Milieu ouvert	Salamandre sombre du nord (A)	<i>Desmognathus fuscus fuscus</i>
	Grenouille des marais (A)	<i>Rana palustris</i>
	Aigle royal (O)	<i>Aquila chrysaetos</i>
	Râle jaune (O)	<i>Coturnicops noveboracensis</i>
	Pluvier siffleur (O)	<i>Charadrius melodus</i>
	Sterne de Dougall (O)	<i>Sterna dougallii</i>
	Caribou des bois (M)	<i>Rangifer tarandus</i>
Milieu rocheux	Pygargue à tête blanche (O)	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>
	Aigle royal (O)	<i>Coturnicops noveboracensis</i>
	Musaraigne de Gaspé (M)	<i>Sorex gaspensis</i>
	Campagnole des roches (M)	<i>Microtus chrottorrhinus</i>
	Cougar (M)	<i>Felis concolor</i>
Eau	Éperlan arc-en-ciel (P)	<i>Osmerus mordax</i>
	Bar rayé (P)	<i>Morone saxatilis</i>
	Salamandre sombre du nord (A)	<i>Desmognathus fuscus fuscus</i>
	Grenouille des marais (A)	<i>Rana palustris</i>
	Grèbe esclavon (O)	<i>Podiceps auritus</i>
	Arlequin plongeur (O)	<i>Histrionicus histrionicus</i>
	Pygargue à tête blanche (O)	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>
	Buse à épaulettes (O)	<i>Buteo lineatus</i>
	Pluvier siffleur (O)	<i>Charadrius melodus</i>
	Sterne de Dougall (O)	<i>Sterna dougallii</i>
	Musaraigne de Gaspé (M)	<i>Sorex gaspensis</i>

A: Amphibiens

O: Oiseaux

P: Poissons

M: Mammifères

Sources : AFOGÎM, 1998 et Québec, 1996f.

4.8 LE BILAN DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES RELIÉES À LA FAUNE

Dans ses orientations pour 1998-1999, le ministère de l'Environnement et de la Faune prévoit prendre les mesures nécessaires pour contribuer à l'augmentation des retombées économiques liées à la mise en valeur de la faune (Québec, 1998c). L'exploitation de la faune qui s'y retrouve amène, par le biais des chasseurs à l'original, principalement des autres régions, de «*l'argent neuf*» dans la région. Le moratoire sur la chasse au chevreuil limite l'impact économique de cette activité sur le territoire.

La gélinoite huppée ainsi que le lièvre d'Amérique sont les espèces de petit gibier les plus recherchées par les chasseurs. Souvent, la chasse du petit gibier est une activité familiale pratiquée la fin de semaine. La population résidente bénéficie des retombées économiques de cette chasse par la vente de fusils, d'accessoires et d'essence. Toutefois, cette chasse n'est pas très développée pour le tourisme bien que de nombreux chemins faciliteraient cette activité.

La vente de fourrures stimule l'économie régionale. Dans la région administrative de la Gaspésie, 805 piégeurs potentiels, dont environ 300 actifs avec permis, s'adonnaient à de telles activités en 1996 (Bureau régional du MEF à Gaspé, communication personnelle).

Le tableau 36 présente néanmoins la valeur moyenne des peaux de plusieurs espèces fauniques de même que la valeur totale pour la période 1992-1997. Le MEF perçoit également des sommes pour la vente des permis de chasse et de piégeage et elles sont précisées aux tableaux 37 à 39. Les sommes d'argent recueillis par le MEF avec la vente des permis sont partiellement redistribués vers des organismes tels la Fondation québécoise de la Faune qui assure une aide financière pour des programmes d'aménagement faunique tel le PAAR.

La pêche sportive au saumon est une activité ayant des répercussions très importantes sur l'économie régionale. L'achat de produits et de services associés aux activités de pêche et à la gestion de la "ressource salmonicole" est très significative puisque chaque saumon capturé injecte plus de 800 \$ en région. L'achat des permis constitue également une source de financement gouvernemental. On peut tenter de calculer la valeur économique de l'utilisation de la faune dans les MRC de la région de la façon suivante:

Chasse à l'orignal

Les MRC du territoire contiennent 100 000 personnes. Il est connu qu'il y a environ 12 000 chasseurs à l'orignal dans la zone de chasse 1 pour une population d'environ 100 000 personnes. On peut supposer que ces 12 000 chasseurs pour l'ensemble des MRC dépense 1000 \$/an chacun pour pratiquer cette activité.

total 12 000 000 \$

Chasse à la petite faune

On peut supposer qu'il y a deux fois plus de personnes qui vont à cette chasse et qu'elles dépensent environ 300 \$/an chacune.

total 7 200 000 \$

Chasse à la sauvagine

On peut supposer qu'environ 2% de la population pratiquent cette chasse et qu'elles dépensent environ 300 \$/an chacune.

total 600 000 \$

Trappage

On dénombre 300 trappeurs actifs dans une population de 100 000 habitants. Chaque trappeur dépense environ 1 000 \$/an et ils vendent des fourrures pour la somme de 1000 \$/an environ.

total 300 000 \$

Pêche au saumon

4 500 saumons pêchés pour une valeur économique de 800\$/saumon

total 3 600 000 \$

Pêche à la truite

Environ 20% de la population va à la pêche et dépense 100\$/an.

total 2 000 000 \$

Grand total 25 700 000 \$

À ces calculs, on pourrait ajouter la valeur patrimoniale de la faune, son rôle sur le contrôle des épidémies et sur l'équilibre écologique de notre milieu. Un groupe de travail du MEF devrait remettre sous peu le nombre de permis de chasse, de piégeage et de pêche émis par région administrative du Québec. Il sera alors possible d'ajuster les calculs effectués.

Tableau 36: Valeur moyenne des **fouurrures** enregistrées par les commerçants de fourrures brutes entre 1992 et 1996 dans la *MRC Avignon*

Espèces	Valeur moyenne (\$)	Récolte totale Nombre	Valeur totale des récoltes \$
Belette	4,87 \$	6 556	31 927,72 \$
Castor	26,96 \$	6 169	166 316,24 \$
Coyote	30,71 \$	889	27 301,19 \$
Loutre	80,54 \$	265	21 343,10 \$
Lynx du Canada	81,38 \$	333	27 099,54 \$
Martre	45,61 \$	6 515	297 149,15 \$
Pékan	37,43 \$	652	24 404,36 \$
Rat musqué	3,12 \$	37	11 568,96 \$
Raton laveur	13,59 \$	931	12 652,29 \$
Renard	26,09 \$	3 215	83 879,35 \$
Vison	22,83 \$	934	21 323,22 \$
		Total	724 965,12 \$

Source: *MRC Avignon (1997) et Bureau régional du MEF de Gaspé, 1998*

N.B. La valeur moyenne a été calculée à partir de moyennes déjà établies. Le but de ce tableau est de présenter approximativement une valeur totale des récoltes de fourrures.

Tableau 37: Tarifs des permis de chasse pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 1999

CATÉGORIE DE PERMIS	TARIF	
	Résident	Non-résident
Cerf de Virginie	36,30 \$	194,52 \$
Orignal	40,64 \$	252,12 \$
Ours noir	35,21 \$	108,89 \$
Petit gibier	13,04 \$	61,73 \$
Lièvre	13,69 \$	-

Source : Québec, 1998a

Tableau 38: Tarifs de permis de piégeage valides du 1^{er} août 1998 au 31 juillet 1999

CATÉGORIES DE PERMIS	TARIF
Permis de piégeage général (résident)	15,25 \$
Permis de piégeage général (non-résident)	251,25 \$
Permis de piégeage professionnel	15,25 \$
Permis de piégeage d'aide-piégeur	15,25 \$

Source : Québec, 1998b

Tableau 39: Tarifs de pêche au saumon et tarifs moyens des droits d'accès à une rivière à saumon en 1998

CATÉGORIES DE PERMIS	TARIF
Permis de pêche au saumon (résident)	30,93 \$
Permis de pêche au saumon (non-résident)	94,77 \$
Droits d'accès (résident)	Varie entre 20 \$ et 618 \$

Il existe aussi un permis quotidien et un permis de capture et de remise à l'eau.

Tableau 40 : Le tableau des permis vendus en 1998

Activités	Code	Nombre de permis vendus
Pêche sportive	10	5 499
Pêche sportive de + 65 ans	11	376
Pêche sportive non résident	12	70
Pêche sportive trois (3) jours	9	364
Pêche au saumon	13	674
Pêche au saumon non résident	14	147
Remise à l'eau	65	31
Non résident	66	124
Petit gibier	16	4 414
Non résident	17	33
Ours noir	18	53
Non résident	19	0
Cerf de Virginie	40	147
Non résident	41	0
Orignal		3 124
Non résident		0
Colletage	30	403 *
Piégeage	31	64 *
Pourvoirie saumon 1 jour	63	118
Pourvoirie - Non résident	64	27

Source : MEF, 1998.

* *Pour le colletage et le piégeage* : Les chiffres ne représentent pas le total annuel car la vente de ces permis se termine à la fin mars.

4.9 LES CARACTÉRISTIQUES FORESTIÈRES DES HABITATS ACTUELS

4.9.1 Les types de peuplement et leurs caractéristiques

Globalement, les forêts privées sont situées dans le domaine de la forêt mixte. Plus précisément, il s'agit de sapinière à bouleau jaune, c'est-à-dire que le sapin est l'espèce la plus abondante et le bouleau jaune arrive en second. Ce type de forêt se situe à mi-chemin entre la forêt de conifères et la forêt de feuillus. Ce mélange de deux types de forêt favorise, sur le même territoire, la présence d'espèces d'animaux qui sont normalement des habitants de la forêt de conifères ou de la forêt de feuillus. Ainsi, les habitants de forêt de feuillus, comme le cerf de Virginie, la gélinotte huppée et le raton laveur, se retrouveront sur le même territoire que des espèces fréquentant les forêts de conifères telles que la martre, le pékan, le lynx du Canada, l'orignal, et le tétras du Canada (perdrix grise).

Cependant, sur un lot quelconque, il est rare de rencontrer la majorité de ces espèces dans un même secteur, à cause des préférences de chacune. Ainsi, une portion de boisé constituée de conifères âgés pourra être favorable au tétras et au lynx du Canada, tandis qu'une zone de jeunes feuillus attirera plutôt le lièvre et la bécasse. Pour d'autres, comme le cerf de Virginie, l'un et l'autre de ces habitats pourront lui servir mais à des moments différents : le boisé de conifères âgés pour s'abriter en hiver et le boisé de jeunes feuillus pour se nourrir en été comme en hiver.

Dans le cas de l'orignal, on considère que l'habitat favorable à celui-ci couvre 67% de la zone de chasse numéro 1 (incluant les cinq MRC de la Gaspésie et les MRC de Matane et de Matapédia). L'orignal ne semble pas affecté par une détérioration de son habitat habituel : la sapinière. Il semble même que la coupe forestière et les épidémies de la tordeuse du bourgeon de l'épinette lui sont favorables. La repousse de jeunes plantes qui suit la disparition des arbres fournirait un supplément de nourriture à l'orignal.

Le cas du cerf de Virginie est différent. Il semble que la détérioration de son habitat soit en partie responsable de la forte chute de sa population. Pour se nourrir l'hiver, le cerf de Virginie doit avoir à proximité de ses zones d'abris, une végétation de courte taille. Or, cette végétation serait plus difficile à atteindre par les cerfs pour deux raisons soit, parce que trop haute et hors d'atteinte et parce que le cerf doit avancer dans la neige épaisse pour se procurer sa nourriture. En conséquence, le ministère de l'Environnement et de la Faune a mis sur pied un plan d'aménagement des ravages

afin d'améliorer la qualité de l'habitat hivernal.

Pour ce qui est du lièvre et de la gélinotte huppée, ils utilisent à peu près le même type d'habitat que le cerf de Virginie pour se nourrir. Toutefois, ils ne sont pas affectés comme lui par l'épaisseur de la neige et leur habitat peut être considéré satisfaisant, même s'il ne l'est pas pour le cerf. Les bordures de forêt et les champs en friche que l'on rencontre fréquemment en terre privée constituent généralement un habitat idéal pour la gélinotte et le lièvre. Globalement, nous ne possédons pas d'informations sur l'état général de leur habitat en Gaspésie.

4.10 LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FAUNIQUE

4.10.1 L'aménagement terrestre

Dans l'ensemble, les aménagements fauniques terrestres sont très rares dans les différentes MRC du territoire. Ces aménagements se résument à quelques coupes effectuées pour favoriser l'établissement de ravages de cerf de Virginie et à l'installation de quelques nichoirs à canard. Seule l'installation des nichoirs a été réalisée sur des terres privées. Bien qu'il existe un programme aidant les propriétaires de lots boisés à aménager des ravages de cerf de Virginie situés sur leurs terres (Programme d'aide à l'aménagement des ravages du cerf de Virginie, PAAR), aucun propriétaire de la région ne s'en est prévalu. Aucun autre travail d'aménagement n'a été recensé sur les terres privées.

4.10.2 L'aménagement aquatique

En Gaspésie, l'essentiel des aménagements fauniques a été réalisé en milieu aquatique et principalement sur les rivières à saumon. Sur les terres privées, les activités d'aménagement sont relativement peu nombreuses et se limitent généralement à l'aménagement d'étangs de pêche et à l'ensemencement d'Ombles de fontaine. On retrouve des prélèvements réalisés sur la rivière Nouvelle.

4.11 LA PROBLÉMATIQUE FAUNIQUE

Souvent, les activités forestières ne sont pas compatibles avec la conservation de la faune. En territoire privé, le morcellement du territoire contribue à la fragmentation des habitats pour la grande faune. Par contre, pour la petite faune, l'hétérogénéité de la forêt ainsi que les interventions à petite échelle peuvent être favorables à son développement puisque ces animaux ont, généralement, un domaine vital restreint.

Le système de gestion de la grande faune mis en place par le MEF permet aux biologistes de suivre les variations de populations par des inventaires et grâce à l'enregistrement obligatoire des captures. Toutefois, ces données sont disponibles par MRC mais ne différencient pas la tenure des terres (publique et privée).

Dans le cadre de son schéma d'aménagement, la MRC Avignon a défini sur son territoire des zones de protection et plus précisément des aires fauniques (ravages de cerf de Virginie et milieux ornithologiques seulement) (MRC d'Avignon, 1987). À l'intérieur de ces aires, aucune activité n'est permise à l'exception de coupes sanitaires (ravages) et d'activités liées à la protection et à l'observation de la ressource (ornithologie). Dans le schéma de la MRC Bonaventure, les habitats suivants reçoivent une attention particulière : barachois, falaises et talus du littoral, réserves, les rivières et leurs tributaires et les héronnières (MRC Bonaventure 1987).

Dans le présent document, nous avons jusqu'à présent relevé plusieurs constatations concernant la ressource faunique et les problèmes qui leur sont associées. La liste, qui suit, répertorie ces points que nous jugeons les plus marquants :

1. *Le manque de connaissances sur l'abondance et la distribution de la petite faune.*
2. *Le manque d'offre d'activités structurées de chasse en forêt privée.*
3. *Les pressions d'origine anthropique sont élevées sur la faune.*
4. *Le niveau des populations de cerf de Virginie est bas.*
5. *Les populations de Saumon atlantique sont en baisse.*
6. *Les populations d'Omble de Fontaine ne peuvent pas répondre à la pression de pêche tout au long de la saison.*
7. *Des espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi ne sont pas protégées adéquatement.*
8. *Les données de pêche significatives disponibles seulement pour le saumon.*
9. *L'aménagement faunique est minimal sauf pour le saumon.*
10. *Le potentiel élevé pour les piscicultures est peu développé.*

Bibliographie

- ASSEL, A. 1998. Communication personnelle. *Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune*, Ministère de l'Environnement et de la Faune.
- BLANCHETTE, P., 1995. *Modèle d'indice de qualité d'habitat pour la gélinotte huppée (Bonasa umbellus) au Québec*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction générale de la ressource faunique et des parcs, Gestion intégrée des ressources, ministère des Ressources naturelles du Québec, document technique 95/1. 39 p.
- BOILEAU, F. 1996. *Rapport sur la situation du caribou (Rangifer tarandus caribou) du parc de la Gaspésie*. Direction de la faune et des habitats, Ministère de l'Environnement et de la Faune. 49 p.
- COURTOIS, R., 1993. *Description d'un indice de qualité d'habitat pour l'orignal (Alces alces) au Québec*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction générale de la ressource faunique et des parcs, Gestion intégrée des ressources, ministère des Ressources naturelles du Québec, document technique 93/1. 56 p.
- CYR, A. & J. Larivée 1995. *Atlas saisonnier des oiseaux du Québec*. Presse de l'Université de Sherbrooke. 711 p.
- DAIGLE, C., 1998. *Compte rendu de l'atelier sur la grande faune 1997*. Ministère de l'Environnement et de la Faune. 410 p.
- DESROCHERS, A., 1995. *Aménagement faunique et récréatif – Principes et applications*. Notes de cours, Faculté de foresterie et de géomatique, Université Laval. 138 p.
- DORAIS, M. 1997. Bilan de la situation du saumon atlantique et de son exploitation en Gaspésie en 1997. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune. xx pages
- DUCKS UNLIMITED CANARDS ILLIMITÉS. 1998. www.ducks.ca/. Site internet.

Bibliographie (suite)

FERRON, J., COUTURE, R. et LEMAY, Y. 1996. Manuel d'aménagement des boisés privés pour la petite faune. Fondation de la faune du Québec. 198FOURNIER, N. 1998. Communication personnelle. *Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune*, Direction régionale du Ministère de l'Environnement et de la Faune.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC, 1998a. *PAAR – Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de virginie*. Dépliant d'information.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC et Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 1991. *Habitat du poisson*: Guide de planification et de réalisation d'aménagement. 102 pages.

GIRARD, Sylvie. 1998. *Itinéraire ornithologique de la Gaspésie*. Édité par le Club des ornithologues de la Gaspésie. 166 pages.

GROUPE SALAR. 1992. *Plan de mise en valeur du potentiel salmonicole des rivières du bassin de la Ristigouche*. Rapport final présenté à la Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia. 153 pages, 2 cartes, 27 annexes et 2 atlas.

GUAY, S., 1994. *Modèle d'indice de qualité d'habitat pour le lièvre d'Amérique (Lepus americanus) au Québec*. Gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale de la ressource faunique, Gestion intégrée des ressources, document technique 93/6. 59 p.

KEDNEY, G. 1995. *Historique de l'exploitation commerciale et sportive de l'éperlan arc-en-ciel dans la baie des Chaleurs*. Direction faune et habitat, Direction générale opération faune, Direction régionale Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, Ministère de

Bibliographie (suite)

LAFLEUR, P.É. et BLANCHETTE, P., 1993. *Développement d'un indice de qualité d'habitat pour le Grand Pic (*Dryocopus pileatus* L.) au Québec*. Gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale de la ressource faunique, Gestion intégrée des ressources, document technique 93/3. 36 p.

LAFOND, R., 1997. *Les impacts à court terme de différentes interventions sylvicoles sur l'habitat de quelques espèces animales*. L'Aubelle, no. 118. p. 9-10.

LAMONTAGNE, G. et POTVIN, F., 1994. *Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 1995-1999*. Les principes et les orientations de gestion. Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, Service de la Faune terrestre. 26 p.

LARUE, P., 1993. *Développement d'un indice de qualité d'habitat pour la martre d'Amérique (*Martes americana* Turton) au Québec*. Gouvernement du Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale de la ressource faunique, Gestion intégrée des ressources, document technique 92/7. 56 p.

LÉVEILLÉ, C.A. 1998. *Localisation d'habitat d'automne à potentiel élevé pour la bécasse d'Amérique (*Scolopax minor*) et la gélinotte huppée (*Bonasa umbellus*) à l'aide des cartes écoforestières et topographiques*. Projet Habitafor, St-Elzéar. 8 p.

MARIN, M. & R. MERCIER 1998. *Plan de développement de la forêt habitée de la MRC de Denis-Riverin*. Municipalité régionale de comté de Denis-Riverin. 77 p. + Annexes

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE & FONDATION DE LA FAUNE

DU QUÉBEC. 1996. *Aménagement des boisés et terres privées pour la faune / Guide technique no 14 : Les ravages de cerf de Virginie*. Ministère de l'Environnement et de la Faune. 26 p.

Bibliographie (suite)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE 1998. *Guide d'aménagement des ravages de cerf de Virginie*. Direction de la faune et des habitats, Ministère de l'Environnement et de la Faune. 77 p.

MORIN, R. 1996. *Liste des établissements piscicoles et de leurs produits*. Station technologique piscicole des eaux douces, Pêches et aquiculture commerciales, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. 13 p.

MORIN, R. 1997. *La production piscicole au Québec*. Station technologique piscicole des eaux douces, Pêches et aquiculture commerciales, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. 7 p.

MRC AVIGNON, 1987. *Schéma d'aménagement*. 80 p.

MRC AVIGNON, 1997a. *Plan de développement des ressources du milieu forestier*. 125 p.

MRC AVIGNON, 1997b. *Plan de développement des ressources du milieu forestier – Annexes*. 125 p.

MRC BONAVENTURE, 1987. *Schéma d'aménagement*. 140 p.

MRC BONAVENTURE, 1995. *Document sur les objets de la révision du schéma d'aménagement*. 43 p.

MRC BONAVENTURE, 1997. *Plan de développement des ressources du milieu forestier*. 148 p.

MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ 1998. *Projet de schéma d'aménagement révisé "Premier projet"*.

Municipalité régionale de comté de la Côte-de-Gaspé. 192 p. + Annexes

MRC DE DENIS-RIVERIN 1998. *Document indiquant les objets de la révision du schéma d'aménagement*. Municipalité régionale de comté de Denis-Riverin. 45 p. + Annexes

Bibliographie (suite)

MRC DE DENIS-RIVERIN 1989. *Schéma d'aménagement du territoire*. Municipalité régionale de comté de Denis-Riverin. xiii + 146 p. + Annexes

MRC DE PABOK 1989. *Schéma d'aménagement du territoire*. Municipalité régionale de comté de Pabok. xx + 177 p.

ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC (*OIFQ*), 1996. *Manuel de foresterie*. Presses de l'Université Laval. 1428 p.

PARENT, A. 1996. *Validation d'un modèle de qualité d'habitat pour la gélinotte huppée (*Bonasa umbellus*) et caractérisation de l'habitat de tambourinage sur la Seigneurie Nicolas-Riou, Forêt Modèle du Bas-Saint-Laurent*. Direction générale du patrimoine faunique et naturel, ministère de l'Environnement et de la Faune. 39 p.

QUÉBEC, 1990a. *Caractérisation des ravages de cerfs de Virginie de l'Est du Québec*. Direction de la gestion des espèces et des habitats. Direction générale de la ressource faunique. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 88 p.

QUÉBEC, 1990c. *Analyse du système de suivi des animaux à fourrure*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de la gestion des espèces et des habitats. 45 p.

QUÉBEC, 1992c. *Effets de différents modes de régénération de la sapinière à bouleau blanc sur la faune terrestre et avienne*. Ministère des forêts du Québec, Direction de l'environnement. 159 p.

QUÉBEC, 1993a. *Plan de gestion de l'orignal 1994-1998. Objectifs de gestion et scénarios d'exploitation*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 139 p.

QUÉBEC, 1993b. Déplacement et taille des domaines vitaux des orignaux (*Alces alces*) dans le Bas-St-Laurent et la Gaspésie. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de la faune et des habitats. 38 p.

Bibliographie (suite)

QUÉBEC, 1994b. Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 1995-1999 - Les principes et les orientations de gestion (Projet). Ministère de l'Environnement et de la Faune. 26 p.

QUÉBEC, 1996a. Réforme de la gestion des animaux à fourrure et du piégeage au Québec. Ministère de l'Environnement et de la Faune. 46 p.

QUÉBEC, 1996c. Les ravages de cerfs de Virginie. Guides techniques 14 - Aménagement des boisés et terres privés pour la faune. 26 p.

QUÉBEC, 1996f. Les espèces animales du milieu forestier - Document de support au bilan de la biodiversité du milieu forestier. Ministère des Ressources naturelles du Québec. 85 p.

QUÉBEC, 1996g. Conservation de la biodiversité à l'échelle du peuplement et sylviculture dans le contexte québécois. Ministère des Ressources naturelles du Québec, Direction de l'environnement forestier. 56 p.

QUÉBEC, 1998a. La chasse au Québec - Principales règles (1er avril 1998 au 31 mars 1999). Ministère de l'Environnement et de la Faune. 72 p.

QUÉBEC, 1998b. Piégeage - Principales règles (1er août 1998 au 31 juillet 1999). Ministère de l'Environnement et de la Faune. 24 p.

QUÉBEC, 1998c. Les orientations de ministère de l'Environnement et de la Faune pour 1998-1999.

Ministère de l'Environnement et de la Faune. 23 p.

QUÉBEC, 1998d. Site Internet du *MEF*: <http://www.mef.gouv.qc.ca>

Bibliographie (suite)

QUÉBEC, 1998e. Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie. Ministère de l'Environnement et de la Faune. Direction de la faune et des habitats. 78 p.

QUÉBEC, 1998f. Plan de gestion de l'ours noir au Québec 1998-2002, Plan de la zone 1. Ministère de l'Environnement et de la Faune. 17 p.

QUÉBEC, 1998g. *Plan de gestion de l'original 1999-2003*, Plan de la zone 1 – Document de consultation. Ministère de l'Environnement et de la Faune. 10 p.

ROUTHIER, M., 1996. *Calcul des indices de qualité de l'habitat* – Guide de l'utilisateur. Consultants forestiers DGR Inc. 12 p.

SAMSON, C., 1996. *Modèle d'indice de qualité de l'habitat pour l'ours noir (Ursus americanus) au Québec*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction générale de la ressource faunique et des parcs. 57 p.

SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE. 1998 www.qc.ec.gc.ca/faune/. Site internet.